

DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
2023



NOS TRANSITIONS
— *Accélérer*
VOS TRANSITIONS





DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

incluant le Rapport
financier annuel



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 13 mars 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété d'une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF et est disponible sur le site www.groupe-seche.com.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE **EXTRA-FINANCIÈRE**

1.1	Présentation du Groupe et de son modèle d'affaires	8
1.2	Analyse de marché	15
1.3	Analyse de double matérialité	23
1.4	Enjeux environnementaux	29
1.5	Enjeux sociétaux	49
1.6	Enjeux gouvernance et développement économique	63
1.7	Enjeux sociaux	76
1.8	Notice méthodologique	90
1.9	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	94



À retenir...



INITIATION
DU PROJET
D'ENTREPRISE
DANS LES ANNÉES
1980



OFFRIER DES SOLUTIONS
INNOVANTES
POUR ACCÉLÉRER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



DÉCARBONER
L'ÉCONOMIE
TOUT EN MAÎTRISANT
LES RISQUES



DÉVELOPPER
DES SAVOIR-FAIRE
CRÉATEURS
DE VALEUR

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SON MODÈLE D'AFFAIRES

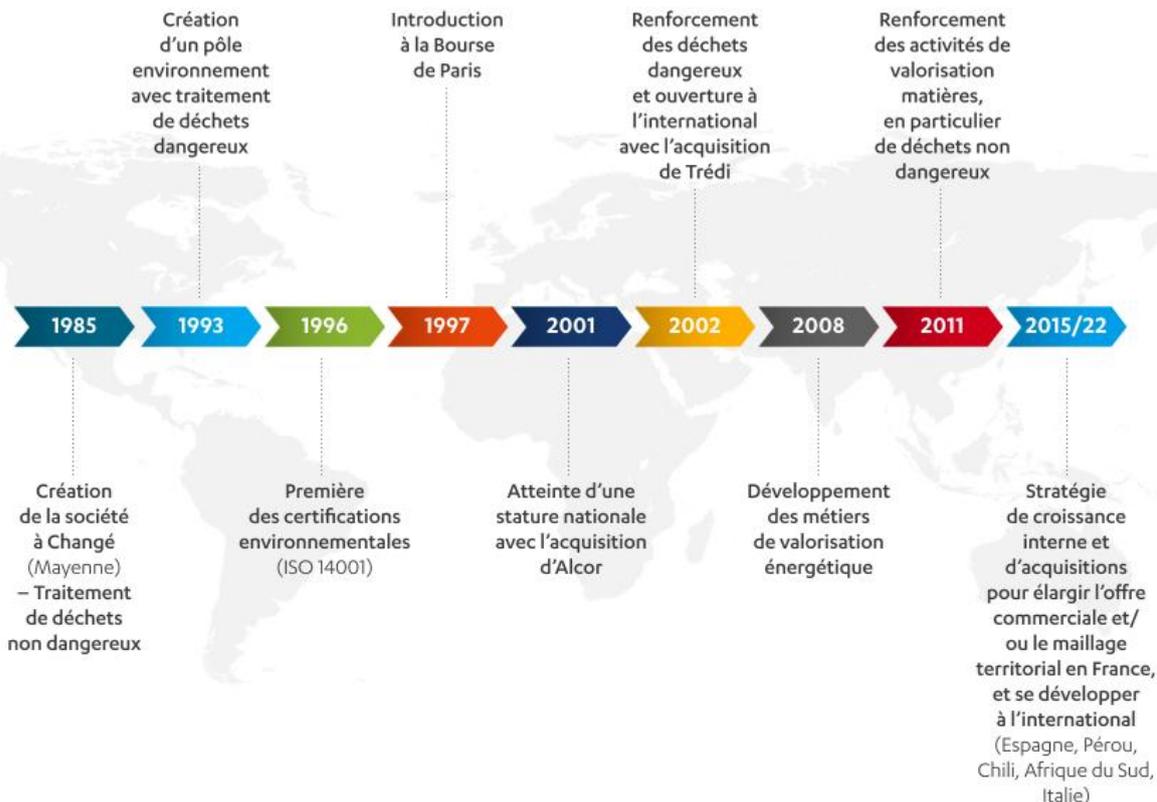
1.1.1 HISTORIQUE

Séché Environnement est le fruit d'un projet entrepreneurial, initié au milieu de la décennie 1980 par son fondateur Joël Séché, dans le domaine de la gestion des déchets. Entreprise de croissance sur des marchés porteurs et à forte visibilité, le Groupe familial s'affirme aujourd'hui en tant qu'acteur de l'économie circulaire et des services à l'environnement, aussi bien en France qu'à l'international.

Réunissant des savoir-faire de pointe et des technologies complémentaires, Séché Environnement est un des rares opérateurs intégrés capables de prendre en charge tous les types de déchets. Grâce à des activités au service de l'environnement, le Groupe se positionne au cœur des problématiques de préservation des ressources, de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité.

Entreprise régionale devenue un groupe de dimension nationale, à l'aube de la décennie 2000, Séché Environnement déploie depuis plusieurs années une stratégie active de croissance, organique et externe, en France et à l'international.

Quelques dates clés de l'histoire de Séché Environnement

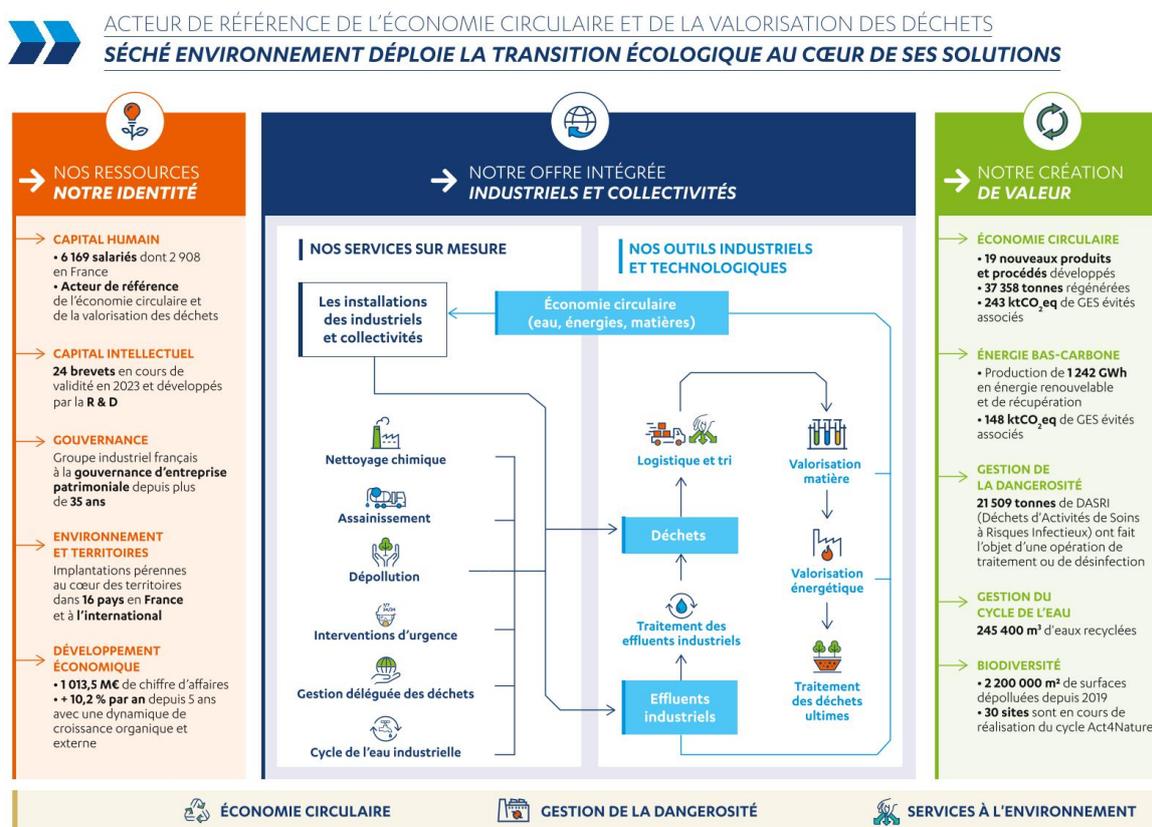


1.1.2 CRÉATION DE VALEUR – MODÈLE D’AFFAIRES

Séché Environnement se donne pour mission de proposer à ses clients, industriels ou collectivités, des solutions innovantes pour accélérer leur transition écologique. Spécialiste de la dangerosité, le Groupe familial est aujourd’hui un des seuls acteurs français à proposer une offre intégrée de services, allant de la prévention et la remédiation des risques industriels et environnementaux à la gestion, la valorisation et le traitement de tous types de déchets y compris d’effluents industriels. Cette particularité

en fait l’un des acteurs majeurs de la gestion du cycle de l’eau industrielle en France. Fort de son aptitude à anticiper les réglementations et de sa stratégie de certifications qui lui confère une parfaite maîtrise des procédés et des risques environnementaux, Séché Environnement se distingue également par sa capacité à produire des ressources décarbonées (matières ou énergie) et son implication dans la préservation de la biodiversité.

Le modèle d'affaires est résumé dans le schéma ci-dessous :



La création de valeur et sa répartition est décrite dans le chapitre « 1.5.4 Empreinte territoriale et développement local » sur le graphique répartition de la valeur.

Maîtrisant l’ensemble de la chaîne de valeur de l’économie circulaire pour répondre aux problématiques de tout type de déchets (en particulier les plus complexes comportant des risques chimiques, pyrotechniques, bactériologiques...), le Groupe répond aux préoccupations sociétales croissantes grâce à ses métiers tournés vers la protection de l’environnement. Le Groupe intervient ainsi à la croisée des enjeux du développement durable par sa maîtrise des

impacts potentiels du développement économique, non seulement sur le plan humain (protection de la santé et bien-être), mais aussi environnemental (dangerosité, ressources naturelles, climat, biodiversité).

Le cœur de métier de Séché Environnement est la création de boucles d’économie circulaire, à savoir successivement :

- Réduire la production de déchets.
- Réemployer et recycler la matière.
- Valoriser l’énergie.
- Maîtriser la dangerosité du déchet ultime.

Ainsi, Séché Environnement est un acteur innovant ayant anticipé les mutations des métiers du déchet. Le Groupe a très tôt fait évoluer son modèle d'affaires au-delà de la gestion historique de l'élimination des déchets. Au fil du temps, Séché Environnement a transformé son offre par des activités de valorisation matières (recyclage, régénération...) et d'énergie (chaleur, biogaz, électricité...), ainsi que par un panel de services experts, dédiés à ses clientèles industrielles ou collectivités (gestion déléguée d'infrastructures, traitement de l'eau industrielle...), ou encore par des prestations de protection de l'environnement (dépollution, urgence environnementale...). Il est ainsi progressivement devenu un Groupe international, de services à l'environnement qui accompagne ses clients, industriels ou territoires, dans leur transformation vers un modèle de croissance plus durable, capable en particulier de réduire leur empreinte écologique.

Le Groupe réalise son activité tant en France (74 % de son chiffre d'affaires contributif¹ en 2023), qu'à l'international (26 %), que les déchets soient dangereux (66 % de son chiffre d'affaires contributif en 2023), ou non dangereux (34 %). Le Groupe s'adresse à une clientèle d'industriels (85 % de son chiffre d'affaires contributif en 2023) et de collectivités locales (15 %).

Fort de son savoir-faire de spécialiste, en particulier des déchets dangereux, le Groupe s'attache à accélérer le déploiement de ses expertises sur des marchés à fort potentiel à l'International. Cette maîtrise de la dangerosité et des procédés est un atout compétitif majeur au sein de marchés où le producteur de déchets porte une responsabilité juridique tout au long de la chaîne de valeur jusqu'au détenteur final. Grâce à son historique d'excellence au regard de ses impératifs de conformité et soucieux d'associer à son développement économique ses parties prenantes, locales ou nationales, le Groupe est en

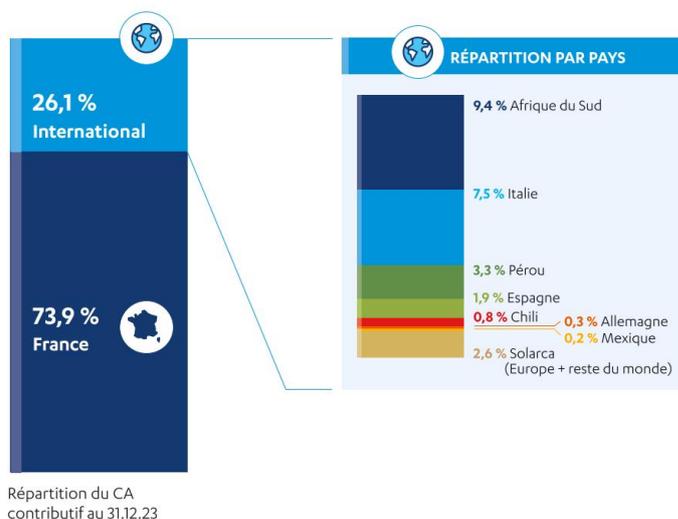
capacité de faire évoluer ses autorisations chaque fois que cela est nécessaire dans une démarche d'anticipation des évolutions réglementaires ou des besoins de ses clients.

Séché Environnement est également un acteur de la décarbonation de l'économie. À l'écoute des besoins de ses clients, le Groupe est capable de fournir des ressources à faible empreinte carbone, c'est-à-dire des matières premières recyclées ou de l'énergie issue de déchets, concurrençant ainsi les énergies fossiles. La décarbonation de ses clients est possible grâce à l'effort direct auquel s'astreint le Groupe lui-même. La stratégie de décarbonation de Séché Environnement, alignée avec l'Accord de Paris, vise à réduire de 25 % d'ici à 2030 les émissions directes du Groupe par rapport à 2020. La stratégie est détaillée dans le chapitre 1.4.3 Atténuation du réchauffement climatique.

Cherchant à minimiser ses impacts et ceux de ses clients, Séché Environnement vise l'excellence de ses procédés. À ces fins, le Groupe s'appuie sur une démarche de certifications, qui lui permet de proposer des prestations aux meilleurs standards internationaux, ainsi que sur une démarche dynamique de recherche et développement (R & D), qui le conforte dans son positionnement d'acteur expert à forte valeur ajoutée.

La valeur économique générée par Séché Environnement irrigue les acteurs du tissu territorial de l'entreprise. Ainsi, les fournisseurs et les collaborateurs du Groupe sont les premiers bénéficiaires du partage de la valeur (voir 1.5.4 Empreinte territoriale et développement local). Le Groupe assure un haut niveau de transparence et de dialogue avec toutes ses parties prenantes (clients, fournisseurs, élus, fonctionnaires, associations) comme cela est détaillé au 1.6.1. Consultation des parties prenantes.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



¹ Chiffre d'affaires contributif : voir définition paragraphe 2.1.2 du présent document

1.1.3 LES ACTIVITÉS DE SÉCHÉ ENVIRONNEMENT

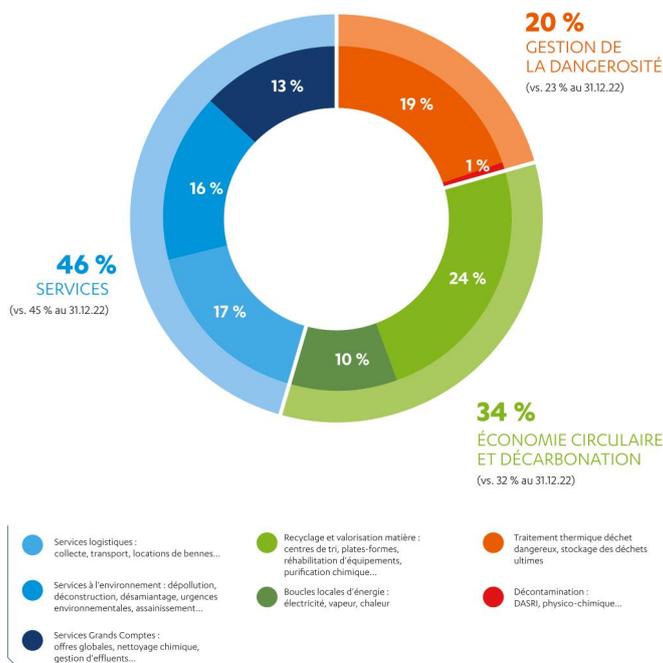
Séché Environnement est un acteur industriel parfaitement intégré qui réunit l'ensemble des compétences nécessaires, toutes complémentaires et indissociables, à la mise en œuvre d'une économie circulaire pérenne sur le plan économique et sécurisée sur le plan environnemental.

Ses activités de services répondent quant à elles à des besoins propres à certaines clientèles ou tendent à la

prévention ou à la résorption de passifs environnementaux. Elles recouvrent également les activités de logistique des déchets. Pour l'essentiel, elles s'appuient sur les autres activités du Groupe et permettent des synergies, notamment en termes de sécurisation des approvisionnements en flux de ses différentes installations.



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF AU 31.12.23
PAR ACTIVITÉ



L'économie circulaire et la décarbonation de l'économie

Ces activités sont au cœur de la stratégie de croissance de Séché Environnement, car elles répondent directement aux grands enjeux environnementaux que sont la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique. Les objectifs et plans d'actions sur ces thématiques sont détaillés plus précisément aux chapitres 1.4.2. Économie circulaire et valorisation des matières et des énergies ainsi que dans le 1.4.3. Atténuation du réchauffement climatique.

Les activités de recyclage à haute valeur ajoutée

Le Groupe se positionne comme un chaînon de la filière du recyclage, qu'il régénère lui-même directement la matière ou qu'il trie et prépare des déchets en vue de leur recyclage par d'autres acteurs. Ces actions visent à la restitution d'une matière première secondaire aux qualités identiques à celles d'une matière vierge, à travers :

- Les activités de recyclage chimique (purification chimique de déchets complexes afin de séparer les produits nobles des impuretés et régénération de solvants industriels). Ces savoir-faire de recyclage permettent de régénérer des solvants usagés en des solvants de qualité similaire à celle du solvant d'origine, créant ainsi des boucles d'économie circulaire avec leurs clients industriels des secteurs de la pharmacie, de l'automobile, de l'imprimerie, etc.
- Les activités de régénération de matières rares ou de fabrication à façon de molécules d'intérêt (matière biosourcée, entre autres). Par exemple, Séché Environnement est, depuis 2015, l'un des seuls recycleurs de brome a grâce à son procédé de purification de saumures bromées particulièrement performant.
- Les activités de tri et de regroupement (centres de tri, plateformes...).
- Les activités de recyclage de tout type de déchets non dangereux (métaux, bois, terres, etc.).

Séché Environnement s'affirme comme un acteur de premier plan du recyclage des déchets d'origine industrielle et de nature chimique, spécialisé dans les techniques de valorisation les plus complexes.

La création et la gestion de boucles locales d'énergie

Privilégiant la valorisation énergétique lorsque le réemploi ou la valorisation matière n'est plus possible, Séché Environnement est principalement présent dans les métiers de :

- Production de chaleur (vapeur ou eau chaude) ou d'électricité, par cogénération en lien avec la valorisation énergétique des déchets dangereux et non dangereux au profit d'industriels ou de collectivités (réseaux de chaleur urbains). Par exemple, grâce à son site de Salaise-sur-Sanne, Séché Environnement fournit en énergie la plus importante plateforme chimique européenne « Osiris », permettant à cette dernière d'accélérer sa transition énergétique en limitant son recours aux énergies fossiles.
- Production d'énergie grâce à la valorisation de combustibles issus du tri des déchets (Combustible Solide de Récupération – CSR) qui constitue une alternative de choix à l'élimination des déchets classés en « refus de tri ». Le Groupe a été le premier à mettre en service une telle installation, en 2017, sur le site de Changé, en Mayenne.
- Production d'électricité à travers la valorisation des déchets ou du biogaz. En France, cette énergie renouvelable produite grâce à des turbines ou à des moteurs est cédée au gestionnaire de réseau de distribution ou autoconsommée. Elle est ensuite revendue sur des marchés « spot ».
- La production de gaz vert issu de la décomposition de la matière organique contenue dans les déchets, avec l'installation sur le site d'Opale près de Calais.

Dans un contexte de tension sur la ressource énergétique, ces boucles locales d'énergie sont pérennes au plan économique et optimisées au plan environnemental. Les contrats de vente d'énergie, qu'ils soient passés avec des industriels ou des collectivités publiques, sont également contractualisés sur une base long terme et prévoient des clauses d'indexation du prix de vente de l'énergie garantissant la viabilité des relations du Groupe avec ses partenaires locaux. Ces boucles locales d'énergie font de Séché Environnement un producteur d'énergie bas carbone pour les collectivités ou les industriels implantés au cœur des territoires. Ces activités participent directement à la transition écologique de ces acteurs économiques, en limitant leurs prélèvements sur les ressources fossiles (charbon, fioul, gaz) et en leur fournissant des ressources énergétiques bas-carbone, issues de déchets.

La gestion de la dangerosité

Après extraction de la valeur (matières premières secondaires ou énergie) ou parce que le déchet par nature ou par respect de la réglementation doit être éliminé, il importe de prendre en charge le « déchet ultime ». Ce déchet ultime concentre souvent des toxicités qui sont dangereuses pour la santé humaine ou le milieu naturel. Séché Environnement se positionne comme un acteur spécialisé dans la maîtrise de ces risques.

Séché Environnement est un spécialiste des traitements qui vont permettre la réduction des volumes de déchets et de rendre inertes leurs toxicités, avant la mise en sécurité des déchets ultimes au sein d'installations ad hoc, à travers :

Les métiers de la décontamination

Ils recouvrent notamment :

- La gestion des déchets de soins à risques infectieux (DASRI), principalement issus des activités hospitalières, médicales ou encore vétérinaires, par hygiénisation en s'appuyant sur des technologies de banalisation ;
- Les traitements physico-chimiques des déchets dangereux, liquides contaminés par des huiles ou des produits toxiques (métaux lourds, cyanures, arsenic, chrome...) ou dont la nocivité réside dans des pH extrêmes (acides ou bases).

Ces opérations de décontamination sont un préalable à d'éventuelles opérations de valorisation énergétique ou matière.

Les métiers de traitement des déchets

Ce sont par exemple :

- Les traitements par incinération par lesquels le processus d'oxydation thermique permet de rendre inertes les matières organiques contenues dans les déchets et d'obtenir des résidus ultimes en quantité limitée et à la toxicité contrôlée, tels que les résidus des fumées d'incinération d'ordures ménagères ou de déchets industriels – REFIOM ou REFIDI ;
- Le traitement de gaz dangereux complexes permet de détruire les substances toxiques. Le traitement des gaz à haut pouvoir de réchauffement climatique, notamment utilisés dans les systèmes de climatisation, contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.
- La gestion en sécurité des déchets ultimes, qui constitue la phase finale et incontournable de la chaîne de valeurs des métiers de gestion de déchets, notamment de déchets dangereux. Séché Environnement dispose de cette expertise et reçoit par exemple les résidus issus de tous types de traitement. Ces déchets peuvent faire l'objet de stabilisation afin d'inertiser leur toxicité avant de les stocker en totale sécurité au sein d'alvéoles conçues à cet effet.

Les activités de gestion de la dangerosité sont complémentaires et indissociables des activités liées à l'économie circulaire dont elles constituent les phases en aval. La parfaite maîtrise par Séché Environnement d'une double compétence sur ces métiers en fait l'un des rares acteurs de plein exercice d'une économie circulaire sécurisée.

Les activités de Services

Les activités de Services sont déployées pour répondre à des besoins spécifiques de certaines clientèles et à des impératifs environnementaux. Ils peuvent reposer sur des outils logistiques proposés aux clients ou faciliter le transfert des déchets entre les installations du Groupe.

Les services aux grands comptes industriels

Ils recouvrent des services sur mesure déployés auprès de grandes clientèles industrielles, tels que :

- La gestion déléguée des activités déchets pour le compte d'entreprises et de collectivités : Séché Environnement peut intervenir dans le cadre de contrats de gestion déléguée (« offres globales »). La délégation de la gestion des déchets est une offre d'externalisation qui intègre l'anticipation des besoins du client ou les attentes des citoyens, avec pour objectif commun une recherche de performance économique (mise à disposition des compétences propres à Séché Environnement), de performance industrielle (mise à disposition d'une chaîne de process intégrée, et aux risques maîtrisés à travers les certifications) et de performance environnementale (atteinte d'objectifs extra-financiers tels que la réduction à la source des déchets, la valorisation matière ou énergie, le bilan gaz à effet de serre).
- La maintenance industrielle et le nettoyage chimique : Séché Environnement propose des solutions à haute valeur ajoutée pour les opérations de maintenance industrielle et de décontamination de process grâce à des technologies de nettoyage chimique, thermique, et de soufflage. Elles permettent d'assurer un parfait nettoyage pour dissoudre et retirer les éléments organiques et inorganiques déposés dans les équipements (colonnes de distillation, chaudières industrielles, réservoirs, etc.), indispensables lors de la mise en route d'installations neuves (nettoyage chimique pré-opérationnel) comme pour la maintenance des installations (nettoyage chimique opérationnel).

- La gestion d'effluents industriels : s'appuyant sur son savoir-faire en génie chimique et en traitement de l'eau. Séché Environnement propose des solutions sur mesure et d'une grande diversité technique pour la gestion et le traitement des effluents industriels, quel que soit le secteur d'activités, partout dans le monde. Procédés physico-chimiques, évaporation-concentration, centrifugation, traitements membranaires, épuration biologique..., Séché Environnement accompagne ses clientèles industrielles sur leurs chantiers (unités mobiles) ou pour la conception, la construction et l'exploitation de leurs installations de traitement des effluents industriels, avec, au besoin, une mise à disposition de personnels dédiés.

Ces activités de services, en particulier les activités de maintenance industrielle, sont des offres sur-mesure et personnalisées à destination des grandes clientèles industrielles ; elles constituent également des offres d'accompagnement de ces clientèles industrielles à l'international.

Les services à l'environnement

Les services à l'environnement répondent à la problématique de gestion des passifs environnementaux ainsi qu'aux enjeux de l'urgence environnementale et recouvrent :

- Les activités de dépollution, démantèlement, réhabilitation de sites industriels : Séché Environnement apporte à ses clients industriels ou collectivités ses savoir-faire techniques en s'appuyant sur l'ensemble de ses compétences pour trouver la solution la plus adaptée à la remédiation. Fort de ses certifications techniques, Séché Environnement intègre des compétences métiers spécifiques grâce aux qualifications de ses équipes pluridisciplinaires et met en œuvre des solutions ad hoc, y compris en cas de présence de risques complexes tels que le risque amiante ou le risque explosif, qui constituent des compétences fortes du Groupe.
- Les activités liées aux interventions d'urgence environnementale : ces services constituent des réponses essentielles aux risques majeurs causés par des pollutions en cas d'accident de la route, de catastrophe naturelle, d'accident sur site industriel, impactant l'environnement et les écosystèmes. Séché Environnement apporte des réponses rapides sur l'ensemble de leurs territoires nationaux respectifs (de l'ordre de quelques heures), et dans le monde, quelles que soient les situations de pollution, ou le risque : chimique, biologique, radiologique, pyrotechnique... afin de sécuriser la zone impactée, confiner les pollutions, et de maîtriser les risques pour l'environnement et les intervenants.
- Séché Environnement a élargi son panel de compétences aux métiers d'assainissement, par lesquels il propose à ses clientèles d'industriels et de collectivités, une gamme de services de prévention de pollutions environnementales

liées aux réseaux d'assainissement, le tout dans une démarche d'économie circulaire et de lutte contre le changement climatique (véhicules électriques ou roulant au gaz naturel, hydrocureurs recycleurs des eaux de process, recyclage des graisses...).

Sur ces marchés de dépollution et de réponses environnementales, Séché Environnement se distingue, en France et sur les marchés internationaux par sa capacité à mettre en œuvre des prestations à haute technicité impliquant des risques complexes ou des contraintes logistiques et temporelles fortes.

Les activités logistiques

Séché Environnement propose à ses clients des services pour assurer la logistique de leurs déchets dans une démarche d'accompagnement et de mise en œuvre de solutions de proximité sur mesure :

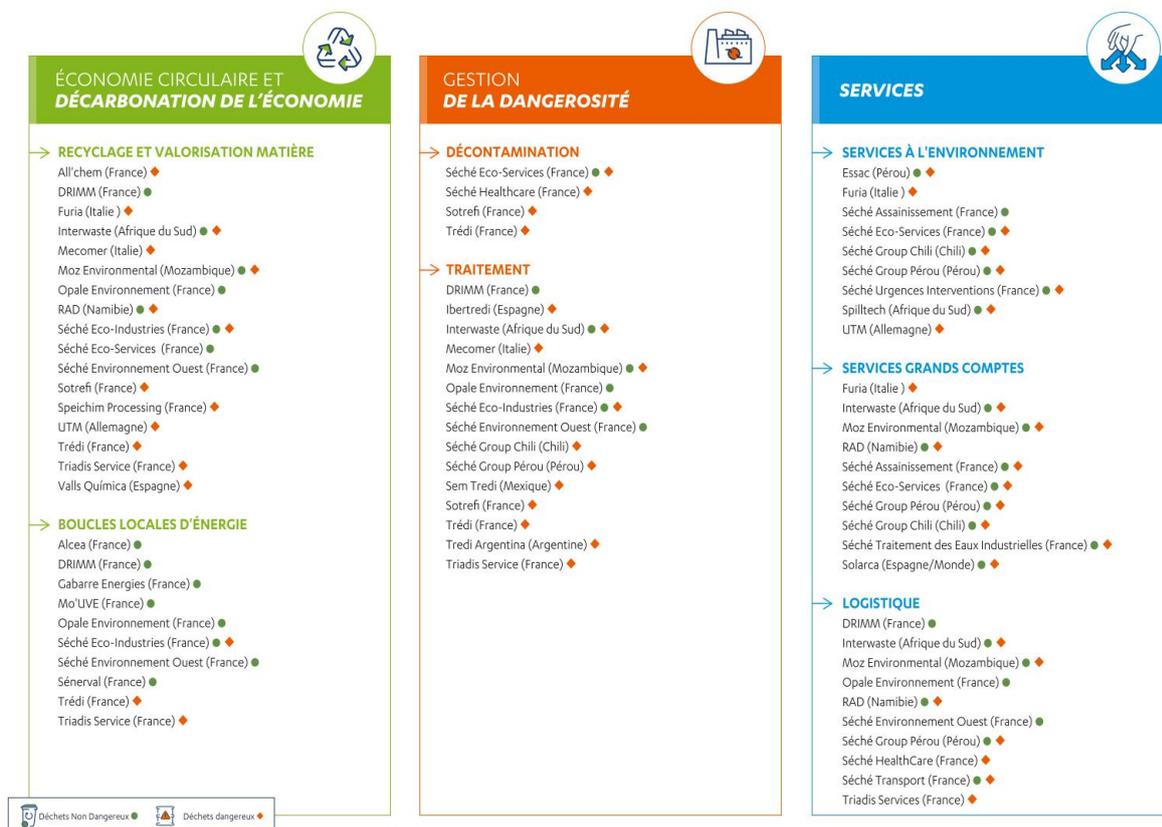
- Les activités de collecte et de location de matériels, pour les collectivités et les industriels : Séché Environnement est en mesure de définir des solutions de collecte adaptées aux territoires des collectivités : urbain, rural, semi-rural, et de mettre en œuvre des prestations de collecte, en vrac, en sac... en fonction des besoins du territoire. Pour sa clientèle industrielle, le Groupe propose des outils et des solutions techniques pour caractériser, trier et transporter leurs déchets industriels non dangereux : location de bennes, fourniture de contenants adaptés, identification des points de collecte au plus près des zones de production... En vue d'optimiser le bilan environnemental global de cette démarche, les moyens de collecte sont adaptés pour réduire les rotations nécessaires liées au transport vers les unités de gestion des déchets.
- Les activités de transport de déchets dangereux et non dangereux : Séché Environnement assure le transport de tous types de déchets (vrac ou conditionné, solide, liquide ou gazeux...) depuis les points de collecte et en direction de ses installations de gestion de déchets. Il dispose à ces fins de moyens propres ou le cas échéant, il sous-traite cette prestation auprès d'entreprises spécialisées et certifiées, offrant toutes les garanties de sécurité et de traçabilité. Afin de réduire l'impact global de cette activité, Séché Environnement met en œuvre des prestations de transport multimodales pour favoriser, dans la mesure où la nature du déchet le permet, des moyens de transport à moindres émissions carbone (voies ferrées, fluviales, etc.).

Bien que ne constituant pas le cœur de métier de Séché Environnement, les services logistiques constituent des activités indispensables pour l'accompagnement des clients. Pour les flux internes au Groupe, leur parfaite maîtrise représente un atout essentiel pour la bonne gestion de l'ordonnancement des déchets entre les différentes installations ainsi qu'un levier de productivité et d'efficience industrielle.

1.1.4 LA CARTOGRAPHIE DES SITES

Le Groupe dispose d'un maillage de sites situés au plus près de ses clients et de ses marchés. Les activités de services s'appuient sur des sites propres au Groupe ou peuvent être exercées sur les sites de nos clients (« offres globales », activités de dépollution...).

Séché Environnement possède ses propres installations, à l'exception des activités exercées en délégations de service public.



1.2 ANALYSE DE MARCHÉ

1.2.1 MARCHÉ MONDIAL DES DÉCHETS

Corpus réglementaire comparé

Au niveau européen, le déchet est défini dès 1975 par une Directive (75/442/CEE) comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Le déchet est soumis à un statut juridique spécifique qui a pour objectif de réduire les risques pour l'environnement et la santé publique résultant de son abandon. La qualification de déchet entraîne l'obligation de respecter un certain nombre de règles nécessaires afin d'assurer sa bonne gestion, c'est-à-dire sa collecte, son transport, sa valorisation, puis en dernier recours, son élimination dans le respect de l'environnement et de la santé humaine.

Tout un corpus de textes législatifs – de 1975 à nos jours – organise la gestion des déchets dans l'Union européenne. Ces textes sont révisés périodiquement et complétés au niveau national, européen ou international par de nouvelles thématiques telles que, par exemple, l'économie circulaire ou la responsabilité élargie des producteurs. Au niveau national, de nombreux textes réglementaires viennent également préciser certaines modalités d'exercice des activités liées à la gestion des déchets.

La réglementation des déchets peut être moins complète dans certains pays en développement. Il faut en général entre 10 et 20 ans pour qu'une réglementation européenne trouve son équivalent dans certaines régions. Par ailleurs, la connaissance des quantités de déchets et des choix de traitement peut également être moins forte dans les pays en

développement. Le niveau actuel de la traçabilité des déchets ne permet pas toujours d'estimer précisément la part des déchets valorisés et recyclés au niveau mondial.

La précocité de l'Europe en matière de recyclage est avérée : les textes régissant le recyclage des pneumatiques par exemple datent de 1999 en Europe. Il en va de même pour les nomenclatures des déchets, indispensables à toute approche statistique, apparue dès 1994 pour les déchets dangereux puis pour la totalité des déchets en 2002.

Les déchets peuvent faire l'objet de mouvements internationaux que les États entendent de plus en plus contrôler et réglementer, en particulier pour les déchets dangereux. La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination est adoptée par l'Union européenne, l'Afrique du Sud et le Pérou en 1994. Celle de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) est entrée en vigueur en 2004. Depuis 2018, de nombreux pays asiatiques restreignent de plus en plus leurs importations de déchets d'Europe et d'Amérique du Nord, et notamment la Chine, qui entre 2019 et 2021, interdit toute importation de déchets sur son territoire.

Ainsi, le marché de la gestion des déchets est dépendant des évolutions réglementaires et il est constaté un durcissement croissant des réglementations pour inciter les industriels à trier plus efficacement leurs déchets. En France, le cadre réglementaire est de plus en plus tourné vers la mise en place d'une économie circulaire :

- La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 vise notamment à lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire, et à découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières.
- La Feuille de route de l'économie circulaire (FREC) d'avril 2018 fixe des objectifs de réduction des déchets, d'amélioration du tri et du recyclage pour tous les acteurs économiques.
- La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 établit de nouvelles interdictions en matière d'usage du plastique, ainsi que de nouvelles obligations avec la création de plusieurs filières REP sur des produits de grande consommation (jouets, articles de sport, de bricolage, mégots, couches et lingettes, emballages industriels et commerciaux...).

Au niveau international, il n'existe pas de texte contraignant en matière d'environnement qui soit à visée généraliste et opposable à tous les États, mais il existe un grand nombre de conventions internationales ainsi que des déclarations de principes :

- L'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires est un droit de l'Homme reconnu par l'Organisation des Nations unies (28 juillet 2010).
- Projet de Pacte mondial pour l'environnement visant à regrouper dans un texte unique les principes du droit de l'environnement (2017).

- Les directives de l'OMS concernant l'eau et la santé sont destinées aux États afin de les aider à élaborer leur réglementation interne en matière de qualité de l'eau.
- L'OMS publie de nouvelles lignes directrices en matière de qualité de l'air (2021).

Estimation du marché mondial des déchets

Les déchets ménagers sont les déchets les plus suivis au niveau mondial. Selon l'étude de la Banque Mondiale – « More Growth, Less Garbage » de 2021, près de 2,24 milliards de tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2020 et ce chiffre devrait continuer à croître. En effet, selon la même étude ; en raison de l'urbanisation croissante, de l'augmentation du niveau de vie et de la croissance démographique ; la production annuelle de déchets risque d'augmenter de 93 % par rapport aux estimations des générations de déchets de 2016 dans « What a Waste 2.0 » pour atteindre 3,88 milliards de tonnes en 2050.

Toujours selon la même étude de la Banque Mondiale, en 2050, la production mondiale de déchets devrait s'établir à 1,09 kg de déchets par habitant et par jour, en moyenne alors qu'en 2020, ce chiffre s'élevait à 0,79 kg de déchets par habitant et par jour.

Au cours de la même période, en supposant que les pratiques actuelles de gestion des déchets soient maintenues, les déchets résiduels, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas valorisés, devraient atteindre 3,32 milliards de tonnes ce qui représente 0,94 kg de déchets résiduels par habitant et par jour, en moyenne.

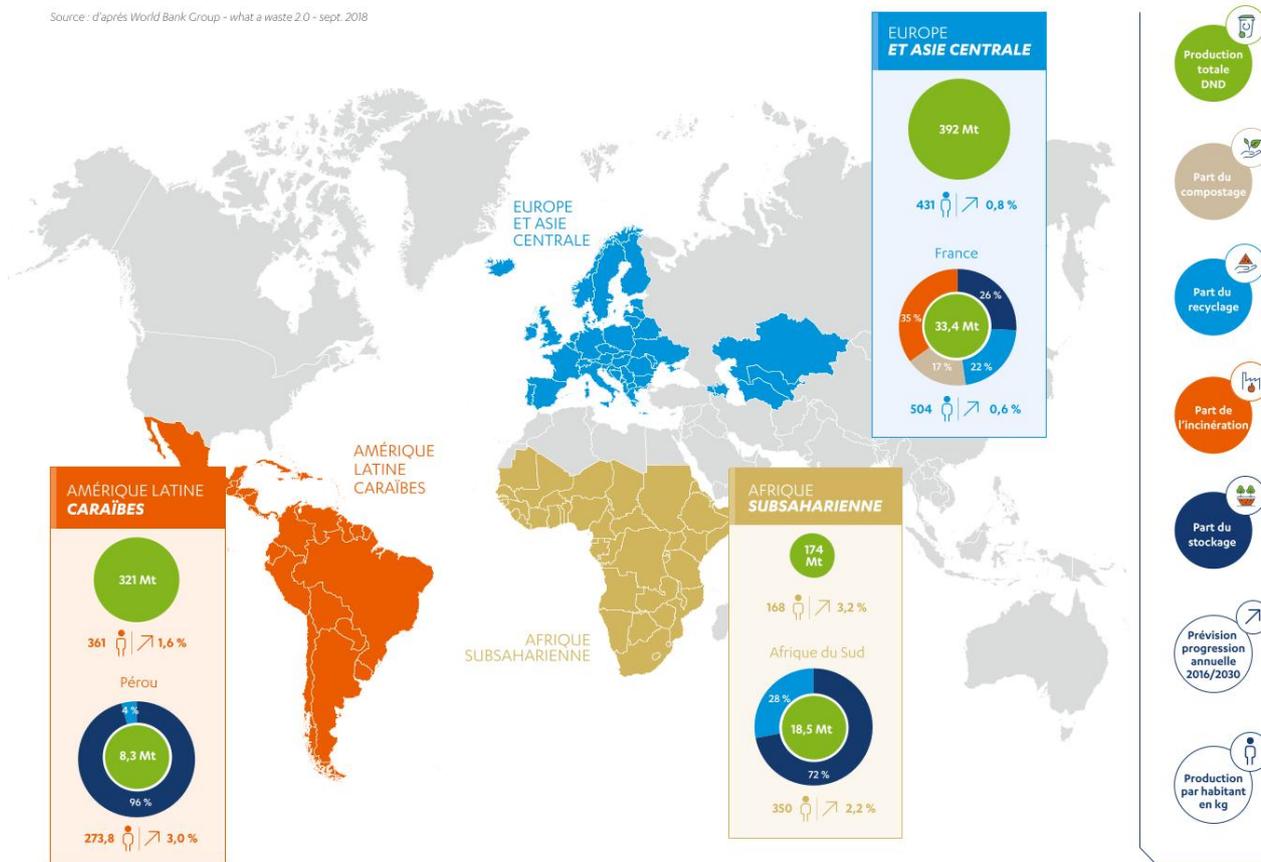
Zones de développement international de Séché Environnement

L'étude de la Banque mondiale – « More Growth, Less Garbage » de 2021 – montre les situations contrastées par zones géographiques pour la production annuelle de déchets ménagers. Aujourd'hui, les régions d'Asie de l'Est et du Pacifique produisent le plus de déchets, suivies par l'Europe et l'Asie centrale.

D'ici à 2050, cette situation devrait évoluer et les régions de l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne deviendront les premières régions productrices de déchets dans le monde. En effet, la Banque Mondiale estime la production totale de déchets ménagers dans les différentes zones géographiques sur 2020/2050 : la production de déchets pour l'Asie du Sud devrait plus que doubler et passer de 265 millions de tonnes en 2020 à 560 millions de tonnes en 2050, et la production de déchets pour l'Afrique subsaharienne devrait tripler et passer de 193 millions de tonnes en 2020 à 593 millions de tonnes en 2050.

**MARCHÉ INTERNATIONAL DE PRODUCTION ET DE TRAITEMENTS
DES DÉCHETS NON DANGEREUX**

Source : d'après World Bank Group - what a waste 2.0 - sept. 2018



La France, qui représentait 74 % du chiffre d'affaires contributif en 2023, reste le principal marché du Groupe. Les marchés à l'international représentent désormais une part croissante de l'activité consolidée.

À l'international, Séché Environnement cible les marchés de déchets dangereux et les clientèles industrielles.

Les pays européens limitrophes constituent pour Séché Environnement un prolongement du marché français pour des marchés-cibles spécifiques de déchets dangereux.

Par son implantation à l'international hors Europe, Séché Environnement est exposé à des marchés aux maturités différentes à la France. Ces marchés présentent des différences dans la croissance de la génération de déchets, dans le traitement des déchets, et dans la législation.

Dans ces zones géographiques, Séché Environnement se développe avec l'appui d'opérateurs locaux généralistes (Afrique du Sud) ou spécialistes (Pérou, Chili...) à partir desquels le Groupe entend déployer des stratégies de croissance organique dynamiques. Sur ces marchés, le Groupe cherche à capitaliser sur son expérience et ses compétences en transférant technologies et savoir-faire aux nouvelles filiales et en intégrant, le cas échéant, de nouvelles activités en synergie avec les métiers d'origine, telles que

des activités de services pour mettre en œuvre une offre intégrée pertinente à destination des industriels locaux.

Deux pays illustrent la stratégie du Groupe à l'international hors Europe : le Pérou et l'Afrique du Sud.

Économie de taille moyenne avec un PIB de 223 milliards de dollars en 2021, le Pérou a produit 8,2 millions de tonnes de déchets municipaux la même année. La production de déchets est en nette augmentation depuis 2014 avec une croissance de près de 16 % sur la période 2014-2021. En 2019, 600 000 tonnes de déchets dangereux ont été produits. Selon la Banque mondiale, d'ici à 2025, 36 000 tonnes de déchets seront générées par jour ce qui conduira le gouvernement péruvien à proposer des solutions robustes pour le traitement des déchets comme le recyclage.

L'Afrique du Sud est la deuxième économie d'Afrique subsaharienne avec un PIB qui s'élève à 420 milliards de dollars en 2021. L'Afrique du Sud produit 108 millions de tonnes de déchets par an dont 79 % ne sont pas traités et sont dirigés vers des décharges. Plus récemment, le gouvernement sud-africain a alloué plus de 2,8 millions de dollars au renforcement du dispositif de collecte des ordures ménagères dans le cadre de sa stratégie de gestion des déchets révisée en 2020.

En Afrique du Sud, seul le recyclage complète aujourd'hui le stockage. Au Pérou, le stockage est presque le seul moyen de gestion des déchets. Séché Environnement a construit le premier incinérateur du pays, destiné aux déchets dangereux. Les technologies évolueront sensiblement ces prochaines années pour se rapprocher du modèle européen.

La présence en Afrique du Sud et en Amérique latine permet donc au Groupe de bénéficier de ce surplus de croissance par rapport à l'Europe et de partager ses savoir-faire et ses expertises pour anticiper les évolutions réglementaires et élargir son offre de services auprès des clientèles industrielles locales.

Afrique du Sud

Évaluation risque pays	Environnement affaires	Estimation 2021		
		PIB (Mds USD)	Croissance PIB (%)	Taux d'inflation (%)
C	A4	419	4,9	4,6

Avec un PIB de 419 Mds USD en 2021, l'Afrique du Sud, unique pays africain membre des BRICS et du G20, est la 2^e économie du continent derrière le Nigéria et devant l'Égypte.

Risques pays

Les risques pays sont décrits selon la nomenclature de la COFACE¹ (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) qui comporte 8 niveaux : « A1, A2, A3, A4, B, C, D, E » (du moins risqué au plus risqué). À titre de référence, le classement du risque présenté par la France avec un risque pays A3 (satisfaisant) et un environnement des affaires en A1 (risque très faible). Les analyses économiques sont celles produites par la Direction générale du Trésor² et le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères³.

L'Afrique du Sud possède une économie moderne et diversifiée, avec une forte dépendance au secteur minier (7 % du PIB). L'économie a connu un rebond limité en 2021 du fait de la pandémie mondiale, des émeutes de juillet et des coupures de courant.

Chili

Évaluation risque pays	Environnement affaires	Estimation 2021		
		PIB (Mds USD)	Croissance PIB (%)	Taux d'inflation (%)
A4	A3	317,1	11,7	4,5

Le Chili est la quatrième économie sud-américaine derrière le Brésil, l'Argentine et la Colombie avec un PIB estimé de 331,3 Mds USD en 2021. Le Chili distopose d'un marché économique structuré.

Le bilan chilien comporte cependant quelques fragilités, en particulier une forte dépendance aux matières premières (notamment le cuivre, soit la moitié de ses exportations) et une dépendance énergétique élevée. En réponse à la crise sanitaire, les autorités chiliennes ont augmenté la dépense publique (+11,4 points sur un an) pour atteindre 28 % du PIB.

Pérou

Évaluation risque pays	Environnement affaires	Estimation 2021		
		PIB (Mds USD)	Croissance PIB (%)	Taux d'inflation (%)
B	A4	223,2	13,6	4

Économie de taille moyenne, le Pérou est parvenu à maintenir une croissance économique soutenue après la fin de la « décennie dorée » des matières premières (2005-2014), contrairement à la plupart de ses voisins. Le pays reste dépendant de la santé du secteur minier (61 % des exportations) et plus particulièrement du cuivre.

Le pays a fortement été touché par la pandémie mondiale Covid et a connu un rebond économique important en 2021. Les fondamentaux macro-économiques du Pérou (dette publique, déficit budgétaire et courant, stabilité de la monnaie, etc.) sont solides.

¹ <https://www.coface.fr/Etudes-economiques-et-risque-pays>

² <https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

³ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/>

1.2.2 LE MARCHÉ DES DÉCHETS EN FRANCE

Classification des déchets

La spécificité du statut de déchet

La Directive-cadre sur les déchets de 2008 fixe les orientations de la politique de gestion des déchets et pose le principe de la hiérarchie des modes de traitement devant être mise en œuvre dans les différents États membres. Dans ce cadre, le déchet est soumis à un statut juridique dédié.

La classification des déchets

Il existe une grande variété de déchets, qui peuvent être classés selon différents critères : producteur du déchet, propriétés du déchet, secteur où est produit le déchet.

La classification selon le producteur de déchets :

- Les « déchets ménagers et assimilés », sont des déchets produits par les ménages et ceux des activités économiques pouvant être collectés dans les mêmes conditions. On y trouve les ordures ménagères résiduelles, les emballages, les verres, encombrants, déchets électroniques (DEEE), déchets dangereux des ménages...
- Les « déchets d'activités économiques » (DAE) sont des déchets produits par des acteurs économiques autres que les ménages (industrie, manufacturier, BTP, agriculture...).

La classification selon les propriétés du déchet :

- Les déchets dangereux (DD) présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger définies au niveau européen : inflammables, toxiques, dangereux pour l'environnement, etc. Ils font l'objet de règles de gestion particulières en raison des risques d'impact environnemental et sanitaire.
- Les déchets non dangereux (DND) ne présentent aucune des 15 propriétés de danger définies au niveau européen. Il s'agit par exemple de biodéchets, de déchets de verre, de papier, cartons, bois, de la plupart des plastiques, etc.
- Les déchets non dangereux inertes (DNDI) sont les déchets non dangereux qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Il s'agit en majorité de déchets provenant du secteur du bâtiment et des travaux publics (béton, briques, tuiles, etc.). Sécché Environnement est principalement actif sur les marchés de déchets dangereux et de déchets non dangereux non inertes. Toutefois, le Groupe peut être appelé à gérer des déchets inertes, par exemple à travers ses activités de dépollution.

La sortie du statut de déchets

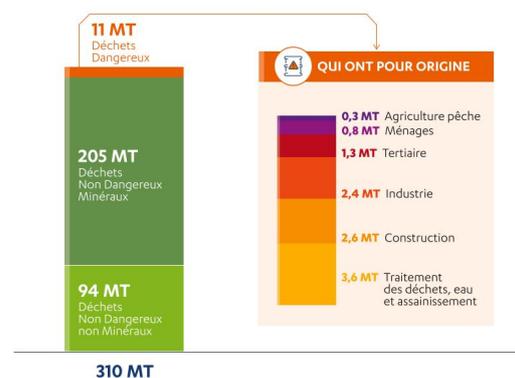
Certains déchets ont un potentiel de valorisation, sous forme de nouvelle matière. Afin d'encourager cette valorisation, la directive européenne ouvre la possibilité, dans certains cas

précis, d'une « sortie du statut de déchet ». Il est nécessaire pour cela que le déchet remplisse 4 conditions :

- La substance ou l'objet est couramment utilisé à des fins spécifiques ;
- Il existe un marché ou une demande pour une telle substance ou un tel objet, ou elle répond à un marché ;
- La substance ou l'objet remplit les exigences techniques aux fins spécifiques et respecte la législation et les normes applicables aux produits ;
- L'utilisation de la substance ou de l'objet n'aura pas d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine.

Caractérisation des déchets produits

CARACTÉRISATION DES DÉCHETS PRODUITS EN FRANCE ET SECTEURS PRODUISANT DES DÉCHETS DANGEREUX



Source : d'après le Service de la donnée et des études statistiques – Commissariat général à l'égalité territoriale – 2022 – Données déchets 2020

En 2020, la production de déchets en France s'élève à 320 millions de tonnes. Entre 2010 et 2017, la quantité de déchets produits a diminué de 8 % conformément aux objectifs de la Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) votée en 2015. Celle-ci prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. La production de déchet par habitant est ainsi de 4,6 tonnes en 2020. Selon Xerfi, en 2022, la production de déchets en France devrait s'établir à 340 millions de tonnes retrouvant son niveau d'avant la crise Covid.

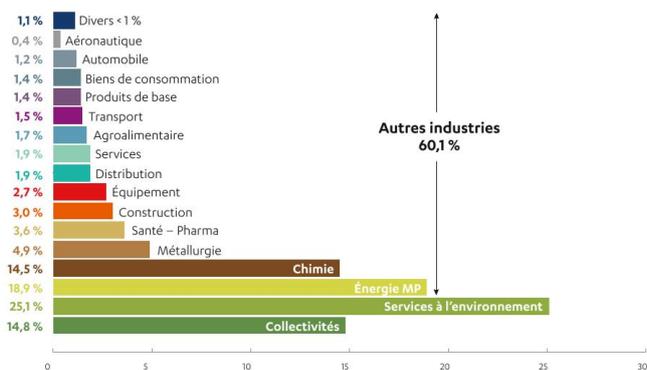
Les méthodes de gestion des déchets peuvent conduire à plusieurs opérations, comme le tri, le prétraitement, le recyclage et la valorisation. Ces étapes supplémentaires génèrent des déchets secondaires, tels que les refus de tri (du fait de l'extension des consignes de tri et d'une population plus importante soumise au tri), les boues provenant du lavage des déchets, et les résidus de combustion dus à l'incinération des déchets.

Modes de gestion des déchets en France

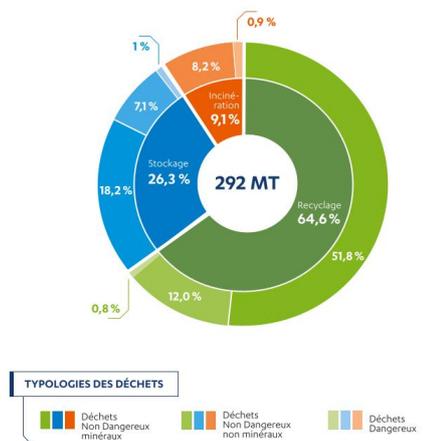
Les quantités traitées sont inférieures aux quantités produites d'environ 5 % pour diverses causes : solde des importations/exportations, effets de stocks, détermination

en poids sec ou humide des déchets, traçabilité des filières de valorisation.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF AU 31.12.23 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



MARCHÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS EN FRANCE



Source : d'après le Service de la donnée et des études statistiques - Commissariat général à l'égalité territoriale
Jun 2022 - Données déchets 2020

1.2.3 CLIENTÈLES DE SÉCHÉ ENVIRONNEMENT

Clientèles et marchés

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a réalisé environ 15 % de son chiffre d'affaires contributif avec des collectivités locales (17 % en 2022) et 85 % avec des clients industriels et des entreprises de services à l'environnement (collecteurs, recycleurs, éco-organismes, entreprises de propreté, etc.) vs. 83 % en 2022. Le recul relatif de la part des collectivités dans le chiffre d'affaires sur moyenne période s'explique

notamment par la stratégie de développement du Groupe qui vise essentiellement les clientèles industrielles, notamment à travers ses opérations de croissance externe en France et surtout à l'international. Ainsi, les collectivités constituent un segment de clientèle présent quasi exclusivement sur le périmètre France.

Typologie des clients producteurs

En 2023, Séché Environnement entretenait des relations commerciales avec des clients – industriels et collectivités – au nombre d'environ 12 000 en France et d'environ 10 000 à l'international.

Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un client industriel en particulier et s'efforce au contraire de diversifier sa base de clientèle. En 2023, les 10 premiers clients des segments de « Industries » et « Services à l'environnement »¹ représentaient 16,6 % du chiffre d'affaires contributif (vs.

13,8 % en 2022) et les 20 premiers, 24,9 % du chiffre d'affaires contributif (vs. 20,1 % en 2022). L'augmentation du poids relatif des 10 premiers clients (+2,8 %) en 2023 est liée d'une part, à la nouvelle pondération prise par un client distributeur d'énergie devenu premier client industriel en raison de la hausse des prix de vente de l'énergie au cours de la période, et d'autre part à l'intégration de Furia dont certains clients affichent une pondération significative au niveau du portefeuille consolidé.

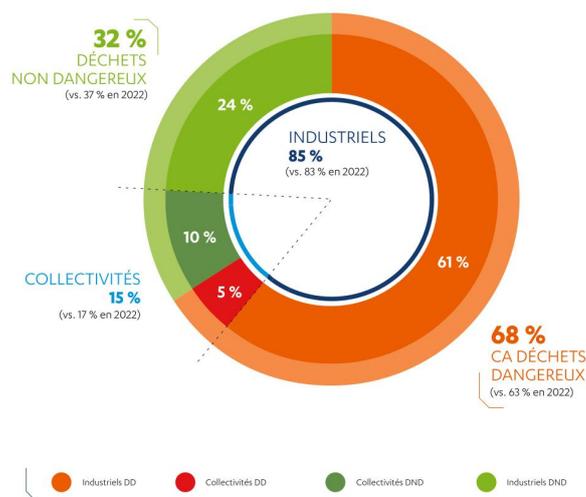
¹ Le secteur « Services à l'environnement » regroupe les entreprises d'assainissement, de gestion et de traitement des déchets, d'hygiène et de propreté ou encore les éco-organismes.

En 2023, les 10 premiers clients du segment « Collectivités » représentaient 7,6 % du chiffre d'affaires contributif (vs. 7,3 % en 2022) et les 20 premiers, 8,6 % du chiffre d'affaires contributif (vs. 9,7 % en 2022). Séché Environnement ne se considère pas en situation de risque significatif vis-à-vis d'un

contrat en particulier : les contrats les plus importants conclus avec les Collectivités sont les contrats de délégation de service public pour la gestion déléguée d'installations de valorisation et de traitement de déchets qui prévoient des échéances et des rémunérations déterminées.

Répartition des clientèles	Industries et Services à l'environnement		Collectivités	
	% CA contributif	Cumul	% CA contributif	Cumul
Client 1	2,7 %	2,7 %	2,0 %	2,0 %
Client 2	2,5 %	5,2 %	1,0 %	3,0 %
Client 3	2,3 %	7,5 %	0,6 %	3,6 %
Client 4	2,0 %	9,5 %	0,6 %	4,2 %
Client 5	1,5 %	11,0 %	0,6 %	4,8 %
Client 6	1,3 %	12,2 %	0,5 %	5,3 %
Client 7	1,2 %	13,4 %	0,4 %	5,7 %
Client 8	1,1 %	14,5 %	0,3 %	6,0 %
Client 9	1,1 %	15,6 %	0,3 %	6,3 %
Client 10	1,0 %	16,6 %	0,3 %	6,6 %
Client 15	0,9 %	21,4 %	0,2 %	7,7 %
Client 20	0,6 %	24,9 %	0,2 %	8,6 %

RÉPARTITION DU CA CONTRIBUTIF AU 31.12.23
PAR FILIÈRE ET PAR CLIENTÈLE



Approche contractuelle

Qu'ils soient passés avec des industriels ou avec des collectivités, les contrats sont tous de droit privé à l'exception des contrats de délégation de service public (DSP) gérés par le Groupe et décrits ci-dessus :

- Contrat pour la gestion déléguée de l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval : 400 millions d'euros sur 20 ans (2010-2030).
- Contrat pour la gestion de l'incinérateur de Nantes-Alcéa : 144 millions d'euros sur 12 ans (2012-2024).
- Contrat pour la gestion de l'incinérateur de Montauban-Mo'UVE : 140 millions d'euros sur 20 ans (2021-2040).

- Contrat pour la construction et l'exploitation d'une installation de valorisation et de traitement de déchets non dangereux « Solena » à Viviez (Aveyron) : 189 millions d'euros sur 25 ans (2020-2045).

Concernant les marchés avec les collectivités, les contrats sont en général pluriannuels (de l'ordre de 3 à 5 ans) et renouvelables par tacite reconduction. Pendant la durée des contrats, les prix des prestations peuvent évoluer en fonction d'un indice ou d'un panier d'indices. Ces contrats concernent les activités de valorisation et de traitement de déchets non dangereux et également les activités de traitement de déchets dangereux.

Concernant les marchés avec les industriels, les contrats sont en général « spot » ou court terme (inférieurs à un an). Ils peuvent concerner les déchets dangereux comme les déchets non dangereux de ces clientèles.

D'une manière générale, Séché Environnement s'efforce de développer des relations commerciales à plus forte récurrence avec ses clientèles industrielles, à travers des offres de services dédiées, comme ses contrats « d'offre globale », qui sont des services d'externalisation visant la prise en charge par Séché Environnement de l'ensemble de la problématique déchets de ses clients industriels. Ces

contrats pluriannuels d'une durée de 3 à 5 ans en moyenne peuvent s'étendre au-delà, en fonction des caractéristiques de la mission (7 ans ou plus).

Par ailleurs, les contrats de vente d'énergie, qu'ils soient passés avec des industriels ou des collectivités publiques, sont également contractualisés sur une base pluriannuelle et prévoient des clauses d'indexation du prix de vente de l'énergie.

L'analyse des contrats, en particulier au regard de la norme IFRS 15, est présentée au paragraphe 3.2.1.16.

1.2.4 CONCURRENCE

Le secteur français de la gestion des déchets est composé de trois grands types d'acteurs : les grands acteurs environnementaux diversifiés, les spécialistes des déchets qui sont exposés à une partie spécifique de la chaîne de valeurs et les petits acteurs locaux et régionaux qui se concentrent principalement sur les activités de collecte.

Séché Environnement dispose des autorisations pour traiter tous les types de déchets en provenance d'industriels et de collectivités, ce qui lui permet d'être présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du déchet. De fait, il entre en concurrence aussi bien avec des opérateurs généralistes que spécialistes.

Sur les marchés français des déchets, les principaux concurrents en France sont des acteurs globaux et généralistes (eau, énergie, déchets) comme Veolia et Suez ou leurs filiales spécialisées (Sita, Sarp Industries). De plus, certains groupes étrangers parviennent à s'implanter sur le marché français comme le groupe belge Galloo.

Le marché français des déchets dangereux se distingue par deux principaux métiers, d'une part la collecte et le tri, d'autre part le traitement. Le premier métier est exercé par une multitude d'acteurs dont les périmètres de chalandises

sont relativement restreints. Le second métier s'appuie sur un nombre d'installations beaucoup plus limitées, et dont les caractéristiques techniques nécessitent une solide expertise. Séché Environnement est fortement impliqué dans ces deux métiers, faisant du Groupe un des seuls acteurs couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du déchet dangereux.

Le marché français des déchets non dangereux constitue un ensemble de marchés locaux (car le déchet non dangereux doit être traité dans une logique de proximité). La concurrence peut y être très éclatée sur la chaîne de valeurs avec nombre d'opérateurs locaux – en particulier sur les marchés les plus ouverts comme les marchés publics de la collecte ou de l'incinération – mais les grands opérateurs historiques restent dominants à l'échelle nationale, en particulier sur les activités à plus fortes barrières à l'entrée comme les traitements.

À l'international, Séché Environnement peut se trouver en concurrence avec les grands opérateurs français de dimension internationale comme Veolia ou Suez ainsi qu'avec des opérateurs locaux, que ce soit sur des marchés généralistes ou de spécialités.

1.3 ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

1.3.1 ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Avec l'aide d'un cabinet de conseil externe, Séché Environnement a réalisé une mise à jour de l'analyse de double matérialité fin 2022 afin d'identifier les principaux enjeux extra financiers (de durabilité) présentant un risque et/ou une opportunité et pouvant impacter dans le même temps ses parties prenantes. L'objectif était d'anticiper la Directive européenne sur le Rapport de Développement Durable des Entreprises, ou CSRD, dont l'analyse par double matérialité constitue la pierre angulaire pour faire évoluer la stratégie de développement durable des organisations.

Comme signalé, dans cette analyse de double matérialité, les enjeux englobent tant les risques que les opportunités. Cela a permis d'identifier et d'analyser les risques extra financiers. L'analyse a évalué le niveau de risque que chaque enjeu extra financier de durabilité dans le sens de la CSRD pour le Groupe. Cette évaluation a pris en compte le niveau de risque potentiel (brut) de chaque enjeu (pouvant donc se traduire par des impacts financiers, opérationnels, ou encore d'image), et l'horizon de survenance du risque dans le temps (immédiat, court, moyen ou long terme) et dans une échelle de criticité (faible, modéré, majeur et critique). L'analyse a également permis d'identifier les enjeux/risques les plus importants pour le Groupe ; répondant ainsi aux exigences en matière d'identification de facteurs de risques pour le Document d'enregistrement universel (Universal Registration Document « URD ») – telles que définies par l'article 16 du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 dit « Règlement européen prospectus 3 » applicable à compter du 21 juillet 2019.

Les conclusions de l'analyse de double matérialité ont été présentées au Comité d'audit du Conseil d'administration lors de la séance du 5 décembre 2022.

L'analyse de double matérialité a été réalisée en 4 étapes :

Étape 1 : Identification des parties prenantes

Afin d'identifier les personnes à interroger, une mise à jour de la cartographie des parties prenantes a été réalisée ; chaque partie prenante a été évaluée d'après les niveaux d'impact et de relation. Des personnes représentatives pour chaque catégorie ont été sélectionnées. La typologie des parties prenantes qui ont été consultées comprend des clients, des collaborateurs, des acteurs financiers, des élus,

des concurrents, des fournisseurs, des organisations influentes sur l'opinion de la société civile, entre autres.

Étape 2 : Identification des enjeux

Après une revue documentaire interne et externe ou plusieurs référentiels, directives et guides méthodologiques sont suivis telles que Sustainability Accounting Standards Board (SASB), Global Reporting Initiative (GRI), Morgan Stanley Capital International (MSCI), Drafts ESRS (European Sustainability Reporting Standards, la taxonomie verte européenne, TCFD/TFND (Task force on climate/nature-related financial disclosures), le référentiel RSE en logistique du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires français et des recommandations de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) entre autres, 21 enjeux représentatifs pour le Groupe ont été choisis et répartis en 4 thématiques : environnementales, sociales, sociétaux, et de gouvernance.

Étape 3 : Évaluation des enjeux

Plusieurs méthodes de consultation ont été utilisées pour évaluer le niveau de risque et d'impact, des focus groupes, des entretiens individuels et des questionnaires en ligne. Ce travail a été réalisé avec des collaborateurs et des parties prenantes externes.

Étape 4 : Méthode de calcul pour classer les enjeux

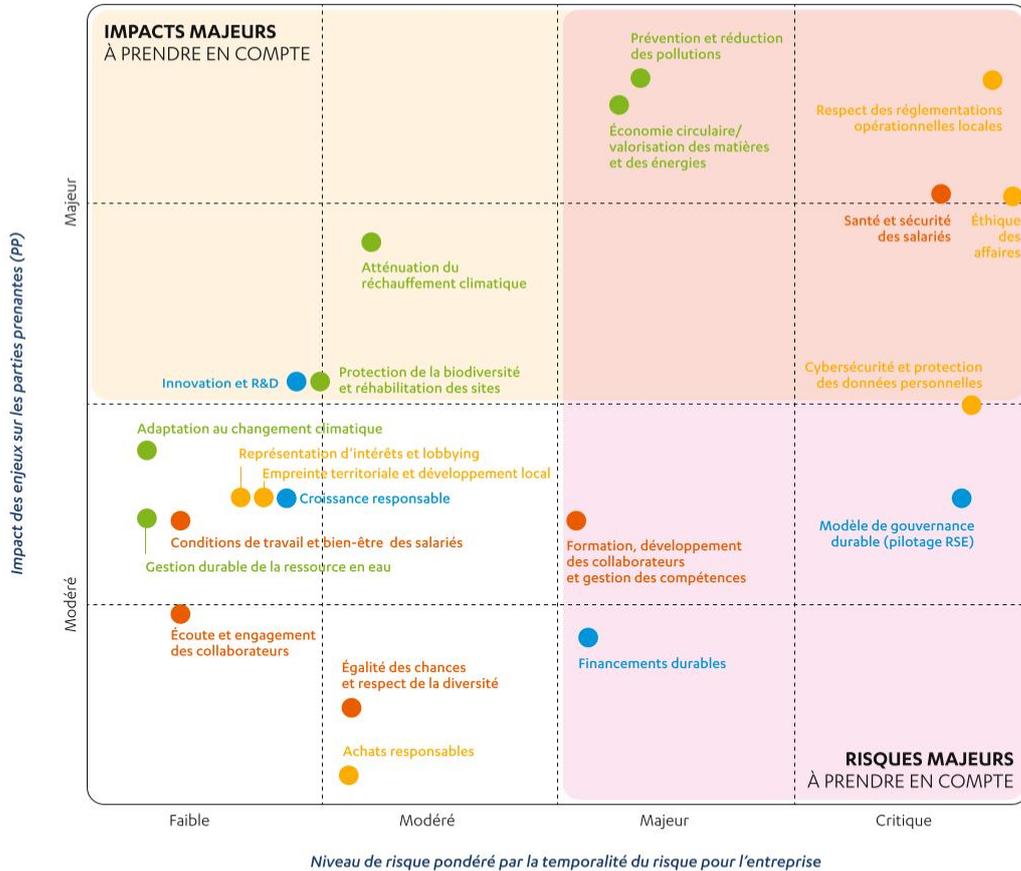
Les niveaux d'impact et de risque de chaque enjeu ont été évalués sur une échelle à quatre niveaux (faible ; modéré ; majeur ; critique). La temporalité du risque (probabilité de survenance) a également été évaluée sur une échelle de temps (aucune menace ; très court terme/immédiat ; moyen terme ; long terme).

Les résultats sont présentés dans la matrice de double matérialité, fléchant les principaux risques et impacts majeurs à prendre en compte en priorité.

Les enjeux classés comme « majeur » et « critique » du point de vue de l'entreprise (axe des abscisses) ont été retenus comme des risques à prendre en compte de manière prioritaire par l'organisation. Les enjeux classés comme « majeur » et « critique » du point de vue des parties prenantes (axe des ordonnées) ont également été considérés comme prioritaires.

Matrice de double matérialité risques et enjeux extra-financiers

ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ



12 ENJEUX MATÉRIELS	
● Prévention et réduction des pollutions	● Modèle de gouvernance durable (pilote RSE)
● Économie circulaire et valorisation des matières et des énergies	● Innovation et R&D
● Atténuation du réchauffement climatique	● Financements durables
● Protection de la biodiversité et réhabilitation des sites	● Santé & sécurité des salariés
● Respect des réglementations opérationnelles locales	● Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences
● Éthique des affaires	
● Cybersécurité et protection des données personnelles	

● Enjeu Environnement ● Enjeu Ethique et conformité ● Enjeu Gouvernance ● Enjeu Social

Chacun des enjeux identifiés pendant cette analyse fait l'objet d'un sous-chapitre présentant l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir par Séché Environnement. La prise en compte des résultats de cette analyse de matérialité se poursuivra en 2024. Certains enjeux identifiés lors de cet exercice n'ont pas encore d'objectifs ou d'indicateurs clés de performance associés. Dans ce cas, des démarches de

réflexion ont été lancées et se poursuivront sur 2024 afin de structurer des indicateurs clés de performances représentatifs, des objectifs et des plans d'action réalistes et ambitieux. Se trouvent également tout au long de cette analyse les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le Groupe contribue (voir 1.3.2 Contribution de la stratégie aux Objectifs du Développement Durable (ODD)).

En comparaison avec les résultats de la dernière analyse, les sujets de maîtrise de la réglementation environnementale continuent à être un point crucial des activités du Groupe. L'éthique des affaires et la cybersécurité ont gagné d'importance, les enjeux environnementaux sont toujours très présents, comme les aspects sociaux, représentés par les aspects de santé et sécurité. Séché Environnement ne disposant pas d'activités dans le domaine de la défense, ce

n'est pas un sujet matériel. C'est pourquoi, le Groupe ne met pas en œuvre des actions spécifiques visant à soutenir le lien Nation-Armée et l'engagement dans les réserves.

Ce tableau a été construit afin d'anticiper la nouvelle réglementation CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et d'établir une première analyse qualitative des risques, impacts et opportunités liés aux enjeux extra-financiers de Séché Environnement.

Tableau de bord des enjeux/risques extra-financiers classés par ordre de priorité

Enjeux/risques extra-financiers	Impacts, risques et opportunités	Politiques	Indicateur clé de performance	Objectifs
Respect des réglementations opérationnelles locales	<p>Impact : L'activité du Groupe est très réglementée et il est important de veiller à limiter le nombre de non-conformité</p> <p>Risques : Cet enjeu est fortement lié à un risque de conformité, opérationnel, financier et réputationnel qui pourrait nuire à l'activité et la réputation du Groupe vis-à-vis des parties prenantes.</p> <p>Opportunités : Optimiser, grâce à l'anticipation les coûts liés aux nouvelles réglementations</p>	Chap 1.5.1	Part des sites n'ayant pas reçu de mise en demeure	Atteindre zéro mise en demeure sur l'ensemble des sites
Prévention et réduction des pollutions	<p>Impact : L'activité du Groupe engendre des rejets (air, eau et sol) qui doivent être suivis et pilotés afin de les minimiser</p> <p>Risques : Risque réglementaire, opérationnel, financier et de réputation si les seuils autorisés ne sont pas respectés.</p> <p>Opportunités : Développer des services plus efficaces et occasionnant moins de pollutions</p>	Chap 1.4.1	Rejets dans l'air et dans l'eau	Respecter les seuils de déclaration de la réglementation E-PRTR
Économie circulaire et valorisation matière et énergie	<p>Impact : L'activité du Groupe contribue directement à valoriser sur le plan matière et énergétique les déchets générés par les clients</p> <p>Risques : Risques financiers et concurrentiels avec les autres acteurs du domaine de perte de marché.</p> <p>Opportunités : Développer l'activité et accéder à de nouveaux marchés en diminuant la consommation des matières premières vierges et énergies fossiles des clients</p>	Chap 1.4.2	<p>Taux autosuffisance</p> <p>Production de déchets (critère D)</p> <p>Valorisation des déchets (critère R)</p> <p>Part de la consommation issue de matières premières recyclées</p>	<p>Réduire de 10 % la consommation énergétique à horizon 2025 par rapport à 2020</p> <p>Augmenter la production énergétique de 25 % atteindre une autosuffisance de 300 % d'ici 2026</p> <p>Augmentation de 50 % des GES évités grâce à la valorisation matière</p>
Éthique des affaires	<p>Impact : Le Groupe évolue dans un contexte international avec de nombreuses filiales et de nombreux fournisseurs qui exigent donc la plus grande vigilance.</p> <p>Risques : Cet enjeu comporte des risques réglementaires, réputationnels et financiers significatifs qui peuvent porter atteinte à l'image du Groupe</p> <p>Opportunités : Créer une relation de confiance avec l'ensemble des parties prenantes</p>	Chap 1.5.2	<p>Nombre de tiers évalués</p> <p>Nombre de signalements</p> <p>Montant des impôts payés à l'international</p>	Respecter strictement les réglementations en vigueur
Santé et sécurité des salariés	<p>Impact : L'activité industrielle comporte des impacts inhérents sur la santé et la sécurité des salariés qui doivent être minimiser au maximum</p> <p>Risques : Risques opérationnels, réglementaires, financiers et réputationnels</p> <p>Opportunités : Créer un environnement de travail sain où les collaborateurs travaillent en sécurité afin de limiter la fréquence et la gravité des accidents</p>	Chap 1.7.1	<p>TF1</p> <p>TG</p> <p>Dépenses engagées pour la sécurité</p> <p>Maladies professionnelles</p>	<p>TG < 1 et TF1 < 12 à horizon 2025 sur le périmètre France</p> <p>TG < 0,7 et TF1 < 7 à horizon 2026 sur un périmètre Groupe.</p>
Atténuation du réchauffement climatique	<p>Impact : L'activité du Groupe émet des GES contribuant au réchauffement climatique mais participe également à réduire l'impact des clients</p> <p>Risques : les principaux risques sont physiques (inondations, sécheresses et canicules) et à des risques réglementaires, opérationnelles et financiers</p> <p>Opportunités : Mise en place de systèmes de production plus efficaces en énergie et utilisation d'énergies bas-carbone</p>	Chap 1.4.3	<p>Bilan de GES (scope 1,2,3)</p> <p>GES évités</p> <p>GES abattus</p> <p>Intensité carbone</p>	<p>Réduction de 10 % des émissions de GES sur le scope 1&2 d'ici 2025 et de 25 % d'ici 2030 certifiés SBTi</p> <p>Augmentation de 40 % les émissions de GES évités chez les clients d'ici 2025</p>



Enjeux/risques extra-financiers	Impacts, risques et opportunités	Politiques	Indicateur clé de performance	Objectifs
Innovation – Recherche et développement	<p>Impact : Des projets sont mis en place en permanence afin d'améliorer et de créer de nouvelles voies pour les procédés</p> <p>Risques : Les risques associés sont de nature technologique mais également concurrentielles</p> <p>Opportunités : Développer de nouveaux produits grâce à l'innovation et accès à de nouveaux marchés</p>	Chap 1.6.2	Nombre de brevets en cours de validité	Améliorer les procédés existants par anticipation des enjeux de productivité, de sécurité, de réduction des impacts environnementaux et de conformité réglementaire
Protection de la biodiversité et réhabilitation des sites	<p>Impact : Le Groupe a une empreinte foncière importante d'où un impact relativement significatif sur les milieux naturels qui est atténué grâce à la politique de restauration de la biodiversité menée sur les sites</p> <p>Risques : Le sujet est de plus en plus intégré dans les nouvelles réglementations et comporte un risque réputationnel et réglementaire</p> <p>Opportunités : Le Groupe est engagé de longue date sur le sujet et dispose d'une expertise reconnue permettant d'améliorer ses relations avec ses parties prenantes tout en lui donnant un avantage compétitif et ouvrant la voie à des opportunités de nouveaux services à proposer aux clients</p>	Chap 1.4.5	Taux d'avancement engagement Act4Nature Pourcentage de surfaces protégées	Atteindre un avancement des sites engagés Act4Nature de 100 % en 2027
Cybersécurité et protection des données	<p>Impacts : L'activité du Groupe comporte l'utilisation et la mesure de données pouvant être sensibles. De plus, le Groupe dispose de données sur les salariés et les clients qui doivent être protégées.</p> <p>Risques : Risques opérationnels, financiers, compétitivité et réglementaires liés aux cybermenaces à l'évolution de la législation sur la protection des données</p> <p>Opportunités : Protéger le Groupe et les collaborateurs en créant un environnement cyber-protégé et luttant contre les cybermenaces</p>	Chap 1.5.3	Security Score Card	Protéger les systèmes d'information et anticiper au maximum les cybermenaces
Pilotage RSE	<p>Impacts : Gouvernance et pilotage de la stratégie RSE de l'ensemble du Groupe</p> <p>Risques : Risques stratégiques, réputationnels en cas de greenwashing et réglementaires liés à l'évolution des exigences en matière de reporting</p> <p>Opportunités : Intégrer la stratégie RSE dans le modèle d'affaires et sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin d'anticiper les risques réglementaires, environnementaux, sociaux et de gouvernance</p>	Chap 1.6.1	Sensibilisations au développement durable Présentation du rapport RSE Notations extra-financières	Atteindre les objectifs RSE fixés par le Groupe
Formation et développement des collaborateurs	<p>Impacts : Montée en compétence et prise en compte des attentes des collaborateurs</p> <p>Risques : Risques opérationnels, attractivité et rétention des talents et financiers</p> <p>Opportunités : Faire monter en compétences les collaborateurs et améliorer leur productivité</p>	Chap 1.7.2	Proportion collaborateurs formés sur effectif moyen en %	Maintenir un nombre d'heure de formation moyen par collaborateur stable dans le temps.
Financements durables	<p>Impacts : Proposer aux investisseurs des titres financiers associés à des critères ESG</p> <p>Risques : Risques financiers liés à la non-atteinte de ses objectifs</p> <p>Opportunités : Accès à des financements à moindre coût</p>	Chap 1.6.3	Indicateurs clés de performances des financements durables Notations extra-financières Taux d'endettement associé à des financements durables	Atteindre les objectifs RSE dans le cadre des financements durables du Groupe
Adaptation au changement climatique	<p>Impacts : L'activité du Groupe est exposée aux conséquences liées au changement climatique</p> <p>Risques : Risques physiques aigus et chroniques qui doivent être pris en compte afin d'éviter les maladaptations</p> <p>Opportunités : Mise en place de solutions d'adaptation et diminution des risques liés au changement climatique</p>	Chap 1.4.4	Nombre de sites disposant d'une analyse des risques climatiques spécifique	Atteindre -13 % de consommation d'eau de réseau (périmètre sites et Groupe) à l'horizon 2026
Croissance responsable	<p>Impacts : L'activité du Groupe est en croissance en interne et en externe avec les différentes acquisitions réalisées</p> <p>Risques : Risques financiers, réglementaires et opérationnels liés à une croissance potentiellement mal gérée</p> <p>Opportunités : Développer l'activité tout en respectant les réglementations locales, l'environnement et les droits de l'Homme</p>	Chap 1.6.4	Alignement et éligibilité taxonomie verte européenne	Promouvoir une croissance responsable en maintenant les standards de qualité sur le plan social et environnemental du Groupe

Enjeux/risques extra-financiers	Impacts, risques et opportunités	Politiques	Indicateur clé de performance	Objectifs
Empreinte territoriale et développement local	<p>Impacts : L'activité du Groupe est implantée sur de nombreux territoires</p> <p>Risques : Risques réputationnels liés à de mauvaises relations avec les parties prenantes</p> <p>Opportunités : Développer les relations avec les parties prenantes locales et contribuer de manière équitable au développement économique local</p>	Chap 1.5.4	<p>Nombre de visiteurs</p> <p>Répartition de la valeur</p>	Favoriser le développement local et poursuivre la politique de coopération et de sensibilisation sur les enjeux environnementaux et de l'économie circulaire auprès des parties prenantes
Représentation d'intérêts et lobbying	<p>Impacts : Prise en compte des intérêts du Groupe notamment industriels et environnementaux</p> <p>Risques : Les risques associés sont principalement réglementaires et réputationnels</p> <p>Opportunités : Avancer de manière concertée avec l'ensemble des acteurs vers une législation dans l'intérêt de tous</p>	Chap 1.5.5	Montant des dépenses liés à la représentation d'intérêts	Assurer un dialogue transparent avec l'ensemble des acteurs intéressés
Conditions de travail et bien-être des salariés	<p>Impacts : Les salariés évoluent dans l'environnement de travail du Groupe</p> <p>Risques : Risques réputationnels et liés aux ressources humaines</p> <p>Opportunités : Améliorer la productivité des salariés</p>	Chap 1.7.3	<p>Nombre de jours d'absences</p> <p>Taux d'absentéisme</p> <p>Couverture des salariés par des conventions collectives</p> <p>Montant intéressement</p> <p>Nombre de bénéficiaires</p> <p>Montant participation</p>	Poursuivre les actions qui contribuent à la qualité de vie au travail, à la fidélisation des collaborateurs qui contribuent à l'attractivité du Groupe sur le marché de l'emploi
Egalité des chances et respect de la diversité	<p>Impacts : Le Groupe emploie de nombreux salariés et leur donne la possibilité de gravir les échelons de l'entreprise</p> <p>Risques : Risques réputationnels et réglementaires</p> <p>Opportunités : Cultiver une culture d'innovation et du mérite</p>	Chap 1.7.4	<p>Effectif total</p> <p>Turnover</p> <p>Effectif ETP</p> <p>Proportion de CDI (%)</p> <p>Proportion de femmes (%)</p> <p>Index Egalité professionnelle</p> <p>Proportion personnes en situation de handicap (%)</p> <p>Pyramide des âges</p>	Améliorer le taux de féminisation du Groupe et développer la politique handicap
Gestion durable de la ressource en eau	<p>Impacts : Les services de traitement des déchets notamment d'incinération consomment une quantité d'eau importante</p> <p>Risques : Diminution, voire arrêt de l'activité lors des périodes de sécheresse</p> <p>Opportunités : Réduction de l'utilisation de l'eau et de la consommation</p>	Chap 1.4.6	<p>Prélèvement d'eau</p> <p>Consommation d'eau</p> <p>Intensité eau</p>	Atteindre -13 % de consommation d'eau de réseau (périmètre sites et Groupe) à l'horizon 2026
Achats responsables	<ul style="list-style-type: none"> Impact : Le Groupe achète de nombreuses matières premières qui ont un impact non négligeable sur l'environnement Risques : Il y a des risques opérationnels, financiers et réputationnels Opportunités : Améliorer la traçabilité et garantir le respect de garanties sociales et environnementales sur la chaîne d'approvisionnement 	Chap 1.5.6	Nombre de fournisseurs ayant souscrit à la charte d'Achats responsables fournisseurs	Evaluer et accompagner les principaux fournisseurs vers des pratiques plus responsables sur les volets sociaux et environnementaux
Ecoute et engagement des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Impacts : Le Groupe est impliqué dans l'écoute et l'engagement des collaborateurs Risques : Risques liés aux ressources humaines avec un désengagement progressif des salariés Opportunités : Développer une culture d'engagement interne à l'entreprise et limiter l'absentéisme 	Chap 1.7.5	Nombre d'instances judiciaires engagées contre le Groupe en France	Maintenir un environnement propice au dialogue social et à l'expression de l'ensemble des idées, besoins, attentes des collaborateurs

01

02

03

04

05

06

07

1.3.2 CONTRIBUTION DE LA STRATÉGIE AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Séché Environnement est signataire depuis 2003 des 10 principes du Global Compact et est dans le niveau « Advanced » depuis 2013. Global Compact est une initiative des Nations Unies qui encourage les entreprises privées à intégrer dans leurs stratégies les principes de respect aux droits de l’homme, au droit du travail, à l’environnement et à la lutte contre la corruption.

Cette initiative est directement liée aux ODDs, qui en 17 objectifs et 169 cibles, ont matérialisé l’ambition globale pour un monde plus juste, ces objectifs sont inclusifs et interconnectés. Ils ambitionnent de transformer les sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d’ici 2030.

Séché Environnement est pleinement conscient de l’importance des ODD et du rôle que les entreprises sont appelées à jouer. Le Groupe a identifié les objectifs et les cibles auxquels il contribue de manière directe ou indirecte en relation avec son activité. Cette analyse a permis d’identifier des indicateurs ou des politiques qui contribuent de manière positive aux différentes cibles, aussi, elle permettra de renforcer l’appropriation du sujet en interne et de garantir son suivi. La continuité de cette réflexion comprend également des opportunités d’amélioration et de limitation des impacts actuels et/ou potentiels du Groupe.

Le choix des ODD – et donc son implication directe – se décline en deux niveaux de priorisation :

 **CLASSEMENT PRIORITAIRE PAR RAPPORT À LA STRATÉGIE DU GROUPE**



Le Groupe s’est fixé des objectifs officiels, dotés d’indicateurs, permettant de juger de leur atteinte. Ces objectifs sont en général audité en assurance raisonnable par l’organisme tiers indépendant, et sont liés à des outils financiers durables (voir 1.6.3 Financements durables).

1.4 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans ce chapitre, vous trouverez les enjeux environnementaux déclinés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de double matérialité, l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques,

ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Vous trouverez également les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le groupe contribue.

Identification des ODD et les cibles associées

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	7 ÉNERGIE PRO ET D'UN COÛT ABORDABLE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	15 VIE TERRESTRE
<p>OBJECTIF 2026 : Réduire de 13 % de la consommation d'eau d'ici 2026</p> <p>Chapitre 1.4.1 Prévention et réduction des pollutions Cible 6.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rejets dans l'eau dépassant le seuil (sels solubles et métaux totaux) <p>Chapitre 1.4.6 Gestion durable de la ressource en eau Cible 6.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'eau (m³) • Utilisation des eaux recyclées (%) • Restitution d'eau • Sources d'approvisionnement en eau 	<p>Chapitre 1.4.2 Economie circulaire et valorisation des matières et des énergies Cible 7.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie renouvelable (%) • Production d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) (%) <p>Cible 7.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autosuffisance énergétique • Financements durables 	<p>Chapitre 1.4.1. Prévention et réduction des pollutions Cible 11.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services d'intervention d'urgence <p>Chapitre 1.4.2. Economie circulaire et valorisation des matières et des énergies Cible 11.6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchets dangereux et non dangereux traités (t) 	<p>OBJECTIFS 2025 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Accroître de 40 % la production EnR&R 2) Augmenter la production de brome et solvants régénérés <p>Chapitre 1.4.2. Economie circulaire et valorisation des matières et des énergies Cible 12.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie (MWh) • Génération de déchets (t) <p>Cible 12.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchets objet d'une réutilisation ou d'une valorisation (t) <p>Chapitre 1.4.3. Atténuation du réchauffement climatique Cible 12.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régénération de solvants et du brome (t) 	<p>OBJECTIFS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire de 25 % de GES induits d'ici 2030 2) Augmenter de 50 % les émissions de GES évitées des clients d'ici 2026 <p>Chapitre 1.4.3 Atténuation du réchauffement climatique Cible 13.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions GES induites (scopes 1 et 2) fossiles • Émissions GES évitées • Émissions GES abattues • Financements durables <p>Chapitre 1.4.4 Adaptation au changement climatique Cible 13.3</p>	<p>OBJECTIF 2022 : Engagement « Act4nature » finalisé à 100 %</p> <p>Chapitre 1.4.5 Protection de la biodiversité et réhabilitation des sites Cible 15.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions menées en faveur de la biodiversité <p>Cible 15.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plantation et ensemencement <p>Cible 15.9</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avancement du plan d'actions biodiversité (%) <p>Cible 15.a</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financements durables

01

02

03

04

05

06

07

1.4.1 PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES POLLUTIONS

État des lieux

Séché Environnement, par ses activités de gestion des déchets, de dépollution et de services, participe à la prévention et la réduction des pollutions. Ses métiers réduisent l'impact environnemental et les pollutions associées aux déchets qui lui sont confiés pour valorisation ou élimination, garantissant ainsi un haut degré de protection de l'environnement et de la santé humaine. Ces procédés industriels conduisent toutefois à des émissions résiduelles (en sortie de cheminée par exemple), qui restent inférieures aux valeurs limites d'émissions fixées.

La prévention et la réduction des pollutions à la source (de l'eau et de l'air) est une exigence historique de Séché Environnement, incluse dans sa prévention globale des risques environnementaux. Les métiers de gestion et de traitement des déchets, de gestion de l'eau, de dépollution et d'intervention d'urgence présentent des enjeux particuliers tenant à la nature même des déchets et substances gérées et traitées pour protéger l'environnement et la santé humaine.

Voici les différents cadres réglementaires liés aux pollutions, qui sont organisés du plus global au plus local :

- 1) Au niveau européen, la directive relative aux émissions industrielles (IED) définit une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles et agricoles entrant dans son champ d'application. Un de ses principes directeurs est le recours aux meilleures techniques disponibles (MTD) afin de prévenir les pollutions de toutes natures. Elle impose aux États membres de fonder les conditions d'autorisation des installations concernées sur les performances des MTD. Les sites se conforment aux MTD via le dépôt d'un dossier de réexamen et la réalisation d'un rapport de base. Lors de la mise à l'arrêt définitif d'une installation précédemment autorisée, la directive IED impose une remise en état du site. L'exploitant fournit une évaluation de l'état de pollution du sol et des eaux souterraines et le compare à l'état initial. En cas de pollution, l'exploitant est tenu de remettre le site dans un état au moins similaire à celui de l'état initial. Cette obligation s'applique en complément de celle concernant la remise en état en fonction de l'usage futur déterminé. À ce titre, la réglementation en vigueur rend notamment obligatoire la constitution de provisions ou la mise en place de cautions.
- 2) En France, toutes les installations industrielles susceptibles de présenter des risques pour l'environnement ou de provoquer des pollutions ou nuisances sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Du fait de ce statut, une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes

d'autorisations, de normes et de surveillance des rejets aqueux et atmosphériques, et des conditions d'exploitation. Ces installations sont également régulièrement contrôlées par les autorités compétentes, principalement les Directions Régionales, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Elles font également l'objet de contrôles internes par l'équipe audit au sein de la Cellule ProGRES. Les valeurs limites des flux par contaminant sont imposées dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter de chaque site, ainsi que les sanctions en cas de non-respect (allant de la mise en demeure à la mise en arrêt du site, en passant par l'amende).

- 3) Le statut SEVESO des ICPE est introduit par la directive européenne du 4 juillet 2012 dite « SEVESO 3 ». Cette directive, dont l'application relève de l'Inspection des installations classées, impose de nouvelles exigences aux établissements afin de prévenir et de mieux gérer les accidents majeurs impliquant des produits chimiques dangereux. En France, les installations classées SEVESO qui détiennent le statut SEVESO Seuil Haut disposent d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS).
- 4) En complément de ces textes réglementaires, toutes nos installations de traitement de déchets sont certifiées Management environnemental ISO 14001 ou appliquent ses standards, et lorsque cela est pertinent, elles sont certifiées Management de la qualité ISO 9001. De plus, la plupart des sites et chantiers sont certifiés ISO 45001 ou MASE (environnement chimique). Ces certifications ont pour préalable la mise en place de procédures et de modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité et l'environnement le tout regroupé dans un Système de Management Environnemental (SME) (voir 1.5.1 Respect des réglementations opérationnelles locales).

Par ses activités de dépollution, d'interventions d'urgence et de gestion des déchets, dont les déchets les plus complexes, Séché Environnement participe directement à la prévention et au contrôle des pollutions chez ses clients :

- Prévention et réduction de polluants : l'air, l'eau, le sol ;
- Prévention et réduction des incidences négative de la production, de l'utilisation et de l'élimination de substances sur la santé humaine et l'environnement ;
- Nettoyage des dépôts sauvages et autres pollutions.
- Réalisation, en collaboration avec des laboratoires agréés, des prélèvements et analyses environnementales, à l'intérieur et à l'extérieur de sites, en vue de détecter d'éventuelles problématiques, dans le cadre de l'arrêt post-Lubrizol du 24 septembre 2020 ;
- Remise en état et nettoyage de sites SEVESO Haut et Bas à la suite d'un accident majeur dans le cadre des dispositions de l'arrêt post-Lubrizol du 24 septembre 2020.

Deux types de pollutions potentielles peuvent apparier. Dans ce cas, des moyens de prévention et d'atténuation sont mis en place :

- une pollution « chronique » qui correspond aux pollutions qui ont lieu sur une longue durée et avec une accumulation de polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque milieu récepteur peut induire. Une telle situation pourrait impacter la continuité de l'activité en cause (au moins temporairement). L'ensemble des sites se doit ainsi de respecter les prescriptions réglementaires de leurs autorisations et de la législation ;
- une pollution « accidentelle » ferait l'objet d'une résorption et bénéficierait d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile – atteinte à l'environnement). Tous les sites du Groupe disposent d'un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels. Ce dispositif comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement.

En complément de ces procédures, des dispositifs d'intervention extérieurs (pompiers et préfecture) sont mis en place : le plan ETARE (ETAbblissement REpertorié) réalisé par les pompiers en collaboration avec le site et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi avec les services du préfet pour les sites SEVESO. Des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs en vue d'une formation mutuelle et donc d'une efficacité renforcée en cas d'accident. En complément, des audits sont opérés avec les compagnies d'assurance. Le Groupe s'est doté au niveau Direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à la normale.

Rejets atmosphériques (ESRS E2-4 28a/SFDR)

Zone géographique	2021	2022	2023		
	Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Oxydes d'azote en t NOx	532	675	593,2	9,6	602,8
Oxydes de soufre en t SOx	229	239	145,9	0	145,9
Acide chlorhydrique en t HCl	7,5	13,4	9,8	0	9,8
Poussières en t	-	5,9	1,7	0	1,7
Dioxines et furanes en grammes	0,33	0,45	0,36	0	0,36
CO en t	5,7	-	41,1	0	41,1
COV en t	-	-	-	-	-
Ammoniac en t	-	-	-	-	-
Mercure en kg	40	85	20,2	-	20,2
Métaux totaux en kg	395	845	1 617	-	1 617

Les quantités présentées dans le tableau correspondent aux quantités annuelles totales de rejets émis dont le niveau dépasse le seuil de déclaration définie par le règlement E-PRTR. Il est indiqué par un tiret (-) les indicateurs dont la quantité totale annuelle ne dépasse pas les seuils de déclaration ce qui signifie que la quantité n'est pas toujours

Les informations disponibles au jour d'établissement du présent document permettent de préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

Les différents milieux pouvant être impactés par des rejets ainsi que les mesures prévention et de réduction associées sont listés ci-après.

Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques sont principalement issus des installations de valorisation énergétique des déchets et installations de combustion, ainsi que des stockage de solvants et déconditionnement des contenants (composés organiques volatils-COV). Les fumées peuvent entraîner notamment des rejets de poussières, de monoxyde de carbone, d'éventuelles dioxines et furanes, de NOx, de SO2 et de métaux.

L'utilisation des Meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement des fumées permet de prévenir, maîtriser et réduire les émissions dans l'air, notamment grâce aux électrofiltres, filtres à manche, quench et laveurs. De plus, l'utilisation de charbon actif et des méthodes de cryogénie permet de limiter les émissions de COV.

Aucun risque technologique majeur n'a été constaté ces dernière année.

La plupart des indicateurs de rejets sont en diminution entre 2022 et 2023, dans un contexte d'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise, ce qui illustre une meilleure performance environnementale de ses activités.

nulle mais simplement en dessous du seuil exigé par la réglementation. L'augmentation du poste métaux totaux est principalement liée au zinc, en raison d'une variabilité des déchets entrants concernant l'année 2023 et de la part de recyclage.

Qualité des eaux restituées au milieu

Les milieux aquatiques récepteurs sont des stations d'épuration prévues à cet effet, puis des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet direct dans un milieu ou une zone sensible.

Rejets aqueux (ESRS E2-4 28a/SFDR)

(En t/an)	2021		2022		2023	
	Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe	
Sels solubles	/	4 310,4	3 619,3	-	3 619,3	
Métaux totaux	/	0,2	0,1	-	0,1	
DBO	-	-	-	-	-	
DCO	26	350,3	327,6	-	327,6	

La donnée de la demande biologique/chimique en oxygène (DBO/DCO) correspond à la quantité totale annuelle qui a été rejetée et envoyée vers une station d'épuration des eaux usées (STEP) afin d'être traitée. Cette valeur totale de rejet est inférieure en ce qui concerne la DBO (N.S) et est supérieure pour la DCO au seuil de déclaration défini par le règlement E-PRTR.

Qualité et usage des sols

Sur les ICPE soumises à la directive IED (concernées par une ou des rubriques ICPE 3XXX), un état des lieux initial des sols et des eaux souterraines est réalisé avant le démarrage du site, au travers d'un rapport de base. Cette évaluation permet d'avoir un point de référence lors des suivis réalisés régulièrement sur les sols à proximité des sites sur quelques rejets majeurs, notamment les métaux lourds et les dioxines et furanes, afin d'établir l'absence de retombées significatives. Les plans de surveillance concernant ces rejets sont complétés par une analyse de la chaîne alimentaire autour d'un site.

Dans le cadre de ses activités de stockage de déchets, le Groupe est particulièrement attentif à l'imperméabilisation des casiers de stockage afin d'éviter toute contamination des sols. Des mesures de prévention sont mises en place lors de l'aménagement des casiers (études des sols, pose de géomembranes et système de collecte des lixiviats) complétées par un programme de surveillance des sols et des eaux souterraines durant toute la durée d'exploitation du site ainsi que pendant la phase de post-exploitation. Après utilisation des casiers, ils sont recouverts et font l'objet de mesures de restauration de la biodiversité afin de favoriser la bonne recolonisation des milieux par des espèces locales et le développement des écosystèmes.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- L'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisés en stabilisation ou évaporés).
- Les ateliers de traitement physico-chimique.
- Les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Le Groupe propose également des solutions de dépollution et de réhabilitation de friches industrielles ou d'anciennes décharges. En raison de son passé industriel, la France compte plus de 9 000 sites et sols pollués en France (ADEME, 2021). Les savoir-faire techniques de Sécché Environnement lui permettent d'accompagner au mieux les entreprises et les collectivités dans la gestion des terres polluées. De 2019 à 2022, Sécché Environnement a réhabilité environ 2 200 000 m² de foncier, permettant ainsi de rendre disponible pour un nouvel usage l'équivalent d'environ 270 terrains de foot. Ainsi le Groupe contribue non seulement à atténuer les impacts de son activité sur la qualité des sols, mais intervient également chez ses clients afin de dépolluer les sols. Ces actions s'inscrivent également dans les objectifs biodiversité du Groupe pour lutter contre l'artificialisation des sols (voir 1.4.5 Protection de la biodiversité et réhabilitation des sites).

Substances potentiellement préoccupantes et mesures en faveur de la santé et de la sécurité

Par ses activités de traitement des déchets dangereux, Sécché participe à la décontamination des cycles de production en retirant et traitant les substances chimiques dangereuses. Dans ce cadre, Sécché intervient soit en amont via la séparation des substances dangereuses de matières pouvant être ensuite recyclées, soit directement en produisant des matières recyclées décontaminées dans le domaine de la chimie ou de la pharmacie.

Par précaution d'analyse, et sur la base des évaluations taxonomie, la référence à l'ESRS E2-6 40a correspond à l'ensemble des productions de matières premières (par exemple pour la pharmacie) ne disposant pas d'une ACV.

Zone géographique	Références	2023		
		France	Intern.	Groupe
Part du chiffre d'affaires réalisé par des activités relatives à des substances potentiellement préoccupantes	ESRS E2-6 40a	2,85 %	0,37 %	3,22 %
Part du chiffre d'affaires réalisé par des activités relatives à des substances très préoccupantes	ESRS E2-6 40a	0 %	0 %	0 %

Un arrêté ministériel du 22 février 2019 fixe les critères dont le respect permet à l'exploitant d'une ICPE de faire sortir du statut de déchet des produits chimiques ayant fait l'objet d'une régénération. La régénération est définie comme toute opération de recyclage d'un déchet consistant à lui rendre les performances équivalentes du produit chimique ou de l'objet dont il est issu, compte tenu de l'utilisation prévue (solvants). Séché Environnement met en œuvre cette réglementation lui permettant de régénérer des déchets dangereux en produits décontaminés directement utilisables par l'industrie chimique, participant ainsi pleinement aux objectifs d'économie circulaire.

Dans le cadre de l'économie circulaire, Séché Environnement traite la dangerosité inhérente aux déchets qui lui sont confiés et commercialise des matières premières régénérées qui répondent aux caractéristiques pour l'obtention de la sortie du statut de déchet, à savoir qu'il

Objectifs et plan d'action associé

Séché Environnement vise à anticiper la réglementation en réduisant ses rejets inhérents à son activité de traitement des déchets notamment, de façon volontaire, au-delà des seuils obligatoires qui lui sont imposés. Le Groupe a dans cet objectif décidé d'allouer des ressources supplémentaires afin de mieux évaluer et piloter la réduction des rejets sur l'ensemble de ses sites.

s'agit d'un produit ou d'une substance qui a les caractéristiques suivantes :

- Utilisation courante à des fins spécifiques.
- Existence d'une demande et d'un marché.
- Respect des exigences techniques aux fins spécifiques et de la réglementation et des normes applicables aux produits (cahier des charges précis).
- Absence d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine de l'utilisation du produit.

Concernant cette prise en compte de la santé et de la sécurité du consommateur, Trédi et Speichim Processing, deux filiales exerçant des activités de régénération, ont signé en 2015 la charte mondiale « Responsive Care » qui est un engagement commun de l'industrie chimique mondiale pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution à l'économie circulaire.

Ce travail d'amélioration de la performance environnementale des sites industriels est dans l'ADN du Groupe. Des objectifs ciblés par site et des plans d'actions de réduction des principales émissions sont en cours et se poursuivront au cours des prochaines années.

1.4.2 ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET VALORISATION DES MATIÈRES ET DES ÉNERGIES

État des lieux

L'économie circulaire consiste à produire des biens et services de manière plus durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production de déchets ultimes. Séché Environnement offre à ses clients des solutions de valorisation de la matière et l'énergie de leurs déchets, tout en assurant une traçabilité forte durant les différentes étapes.

Matière : spécialiste du recyclage chimique

Recyclage de molécules d'intérêt issues des déchets d'origine industrielle

Certains matériaux nobles, bien qu'en quantité réduite, combinent forte valeur ajoutée et sensibilités géostratégiques. Le recyclage de ces matières rares (zinc, nickel, plomb, molybdène, terres rares...) est une réponse à l'épuisement des ressources naturelles, ou à leurs difficultés de mobilisation pour des raisons techniques ou politiques.

Solvants et intermédiaires de synthèse

Séché Environnement purifie par distillation des intermédiaires chimiques de synthèse nécessaires dans certaines industries. Il régénère également des solvants de

nettoyage. Ainsi, la compétitivité de Séché Environnement repose sur la polyvalence unique de son outil de production.

Le brome

Les équipes Recherche & Développement ont rendu possible la conversion d'un incinérateur de déchets dangereux en outil de régénération du brome. Ce procédé unique permet de récupérer 99 % du brome.

Les métaux par les traitements physico-chimiques

Le traitement physico-chimique est réservé aux déchets industriels dangereux liquides, souvent de nature minérale, contaminés par des huiles et des produits toxiques (métaux lourds, cyanures, arsenic ou chrome), dont la nocivité réside dans des pH extrêmes ou la présence d'hydrocarbures. Un ensemble de réactions chimiques transforme les substances polluantes solubles en solutions, en précipités. Quant aux boues issues du traitement de déchets riches en zinc ou en nickel, elles sont valorisées, après concentration.

Les métaux par décontamination des transformateurs

Les PCB (polychlorobiphényles), plus connus sous les noms de Pylalène ou Askarel, ont été largement utilisés comme

diélectriques dans les transformateurs et les condensateurs. En raison de leurs impacts sanitaires et environnementaux, l'arrêt de leur production a été progressivement imposé dans les années 1980. Après une élimination des transformateurs avec une concentration de PCB supérieure à 500 ppm, depuis 2011 ce sont les concentrations inférieures à 500 ppm, représentant la majorité des transformateurs contaminés, qui sont ciblées.

Le Groupe valorise les transformateurs contaminés au PCB de deux manières : par le réemploi (remise en état après diagnostic de transformateurs) ou le recyclage (vente sur le marché des matières premières secondaires du cuivre des bobinages, des tôles magnétiques et de l'acier des cuves des transformateurs électriques décontaminés).

Recyclage des plastiques

Séché Environnement développe des capacités de valorisation matière de déchets plastiques souillés actuellement détruits via ses différentes plateformes de tri.

Recyclage de déchets issus des ménages

Via les collectes sélectives, les centres de tri de Séché Environnement sont équipés des dernières technologies, associant préparation mécanique, tri balistique et tri optique. Leur conception modulaire pourrait permettre à l'avenir de trier des matériaux encore non valorisés, tels que les barquettes alimentaires, les pots de yaourt ou encore les films plastiques.

Valorisation des mâchefers

Par valorisation des mâchefers, Séché Environnement exploite des installations de déferrailage et de maturation de mâchefers issus d'incinérateurs d'ordures ménagères. Ils sont valorisés en sidérurgie, ou bien en soubassement routier en substitution à des granulats de carrières.

Energies : multi-producteur

La valorisation énergétique est un mode de traitement plus souhaitable que l'élimination. Elle est réservée aux déchets ne pouvant être réutilisés ou recyclés. Le Groupe est un acteur des métiers de l'énergie, renouvelable et de la récupération, sous différentes formes.

Le combustible solide de récupération (CSR)

La valorisation énergétique des déchets non recyclables (CSR) est indissociable de l'objectif de réduction de 50 % de l'enfouissement des déchets pour 2025, fixé par la LTECV (loi de transition écologique pour la croissance verte).

L'objectif est de tirer profit du pouvoir calorifique de certains déchets non valorisables sous forme de matière, tout en maîtrisant l'impact environnemental de leur oxydation thermique. La préparation des CSR ne peut s'opérer qu'après un tri préliminaire des déchets en vue de la valorisation matière afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement fixé par la directive cadre relative aux déchets.

Ainsi, les flux de déchets éligibles à la préparation des CSR sont les résidus de tri de déchets d'activités économiques ou d'ordures ménagères résiduelles, et les flux de déchets industriels homogènes, n'étant ni valorisables sous forme matière, ni une source de pollution identifiée, et ayant un potentiel calorifique. Ces déchets sont principalement de refus de tri (bois, papiers, cartons, films plastiques).

Depuis 2017, le site de Changé (53) détient la première unité française dédiée à la valorisation thermique de ces CSR qui couvre les besoins énergétiques d'un réseau de chaleur urbain. Elle a été pensée et construite avec le prisme de l'écologie industrielle. Afin d'optimiser l'usage des CSR, la chaudière est complétée par de la valorisation du biogaz pour couvrir les besoins estivaux de la coopérative agricole Déshyouest, et sert en période hivernale à chauffer l'eau du réseau de chaleur urbain de Laval interconnecté à 10 km.

Valorisation énergétique des déchets par incinération

L'incinérateur sert à éliminer la toxicité (en particulier pour les déchets dangereux) et réduire le volume de déchets (environ 70 % de la masse des déchets entrants et 90 % des volumes pour de l'ordure ménagère) tout en produisant de l'énergie. La conception technique des usines dépend des caractéristiques des déchets. En particulier, le type et la taille de four (tournant, à lit fluidisé ou à grille) sont fonction de la proportion solides/liquides et de leur pouvoir calorifique.

L'incinération avec récupération d'énergie consiste à transformer en vapeur sous pression la chaleur dégagée par la combustion des déchets. Cette vapeur peut être directement utilisée pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou des industriels avoisinants ou être détendue dans un turboalternateur afin de produire de l'électricité. Certains sites disposent d'installation de cogénération qui permet de produire en même temps de l'électricité et de l'énergie sous forme de chaleur.

Le principe de cette valorisation énergétique se base sur l'auto-combustion des déchets (pas d'ajout d'énergie complémentaire fossile en cours de fonctionnement, mais uniquement durant la phase d'allumage) avec une température des fumées très élevée (850 à 1 100 °C pendant 2 secondes) pour détruire les molécules toxiques. Ensuite, la chaleur des fumées est récupérée par échange thermique dans une chaudière, tandis que les fumées sont épurées par diverses technologies.

Sur les sites en zone rurale, la valorisation du méthane

Le stockage des déchets ménagers et assimilés s'adresse aux déchets ultimes, c'est-à-dire à la fraction qui ne peut être recyclée ou valorisée pour sa matière aujourd'hui.

Le biogaz issu de la fermentation de la fraction organique de ces déchets stockés est capté au fil du temps, et valorisé comme énergie renouvelable. Ce biogaz peut être valorisé de différentes manières : production d'électricité renouvelable, production de vapeur ou injection de biométhane dans un réseau de gaz.

Bilan énergétique

En GWh/an	Références	2021	2022	2023		
		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Zone géographique						
Production d'énergie		1 232,5	1 234,3	1 242,5	0,1	1 242,6
Dont énergies renouvelables	ESRS E1-5 39	34,3 %	32,6 %	32 %	100 %	32 %
Dont énergie de récupération (non renouvelables)	ESRS E1-5 39	65,7 2%	67,4 %	68 %	0 %	68 %
Vente externe d'énergie		1 067,8	1 069,0	1 077,5	-	1 077,5
Autoconsommation (en interne)		164,7	165,3	165,0	0,1	165,1
Consommation d'énergie	CSRD ESRS E1-5 37/SFDR	/	598,3	513,5	105,2	618,6
Autoconsommation (en interne)		164,7	165,3	165,0	0,1	165,1
Achats externes d'énergie		/	433,0	348,5	105,1	453,5
Consommation d'énergies fossiles	ESRS E1 37 a) /SFDR	N.D	N.D	219,8	93,2	313
Consommation de combustible pétrole brut ou dérivés	ESRS E1 38 b) /SFDR	N.D	N.D	110,8	73,0	183,8
Consommation de combustible à partir de gaz naturel	ESRS E1 38 c) /SFDR	N.D	N.D	109,0	20,2	129,2
Consommation d'énergies renouvelables (achat+prod.)	ESRS E1 37 c) /SFDR	N.D	N.D	85,9	0,1	86,0
Part d'énergies renouvelables consommé sur l'énergie totale	ESRS E1-5 AR 71	N.D	N.D	15,67 %	0,1 %	13,9 %
Autosuffisance énergétique en %		/	206 %	241 %	0,1 %	200 % <input checked="" type="checkbox"/>

(*) Est considérée comme renouvelable l'énergie issue de la biomasse, ce qui s'interprète dans le métier comme celle issue de biogaz ou 50 % de l'incinération d'ordures ménagères (taux fixés par l'ADEME).

La réduction du taux d'autosuffisance énergétique s'explique principalement par le développement d'activités de services. Ces activités consomment de l'énergie et ne participent que très faiblement à la production du Groupe.

La dynamique d'augmentation de l'énergie produite en France est réelle, mais ces techniques sont encore émergentes dans les pays d'implantation à l'international. Cette tendance évoluera à moyen terme avec le

développement de ces pays et l'amélioration des techniques de valorisation des déchets.

Gestion des déchets générés par notre activité

Production de matières premières secondaires et de déchets :

Tableau des déchets générés sortants par notre activité

Dans un contexte d'augmentation de son activité, le Groupe a réduit sa production de déchets.

En kt	Références	2021	2022	2023		
		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Zone géographique						
Déchets dangereux (DD)						
Tonnage total de DD produits et éliminés (critère D)	ESRS E5-5-37c	125,4	135,5	136,9	25,5	162,4
Dont tonnages orientés vers un autre centre du Groupe		84,1	91,4	98,2	1,7	99,9
Dont tonnages orientés vers un centre externe au Groupe		41,3	44,1	38,7	23,8	62,5
Tonnage total de DD produits et valorisés (critère R)	ESRS E5-5-37b	25,8	22,4	28,7	3,9	32,6
Tonnage total de DD générés sortants	ESRS E5-5-39/SFRD	151,2	157,9	165,6	29,4	195,0
Déchets non dangereux (DND)						
Tonnage totale de DND produits et éliminés (critère D)		76,0	62,2	16,9	0,5	17,4
Dont tonnages orientés vers un autre centre du Groupe		15,5	13,9	13,7	0	13,7
Dont tonnages orientés vers un centre externe au Groupe		60,5	48,3	3,2	0,5	3,7
Tonnage totale de DND produits et valorisés (critère R)	ESRS E5-5-37b	186,2	178,8	118,2	0,3	118,5
Tonnage total de DND générés sortants		262,2	241	135,1	0,8	135,9
Tonnage total de déchets (DD + DND) produits éliminés (critère D)		201,4	197,7	153,8	26,0	179,8
Tonnage total de déchets (DD + DND) valorisés (critère R)		212,0	201,2	146,9	4,2	151,1
Tonnage total des déchets générés (DND +DD)	ESRS E5-5-37 a	413,4	398,9	300,7	30,2	330,9
Part de déchets non recyclés ¹	ESRS E5-5 37d/SFRD	48,7 %	49,6 %	51,1 %	86,1 %	54,3 %

¹ Le pourcentage de déchets non recyclés comprend tous les déchets envoyés en élimination (catégorie réglementaire D). A ce titre, les déchets valorisés (catégorie réglementaire R) sur le plan énergétique ne sont pas pris en compte dans ce ratio.

Le Groupe produit des déchets ultimes qui constituent le principal reliquat des 3,4 Mt de déchets traités par le Groupe, puisqu'il assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des « déchets de déchets » qu'il stocke en sécurité, isolés de tout contact avec la biosphère. Afin de mesurer les déchets générés par le Groupe, des pont-bascule sont installés à l'entrée et à la sortie des sites et mesurent les flux des installations.

Les statistiques sont basées sur la distinction européenne dans la nomenclature des déchets (R = recycling et D = disposal).

Consommation de matières

Ramenées à la tonne de déchets, les activités les plus consommatrices de matière sont le stockage et la stabilisation, puis les traitements (physicochimique et

incinération). Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets (réactifs ou « produits chimiques ») ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction ou « matériaux de TP »). Une part des besoins en matières premières est couverte par du recyclage interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité.

La liste des matières composant la « consommation » intègre des produits entrant dans le calcul du bilan de gaz à effet de serre (au scope 3).

Dans un contexte d'augmentation de son activité, le Groupe a réduit sa consommation de matière d'environ 10 % tout en doublant sa consommation de matière recyclée. Cette évolution a permis une baisse significative des matières premières achetées.

Consommations en kt Zone géographique	Références	2021	2022	2023		
		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Matières premières achetées (chimie)		29,9	48	28,5	1,9	30,4
Matières premières achetées (usage TP)		349,3	506	165,4	218,0	383,4
Total matières premières achetées		379,2	554	193,9	219,9	413,8
Matières premières secondaires utilisées (chimie)		4	4	3,3	0,05	3,35
Matières premières secondaires utilisées (usage TP)		146,2	107	189,5	0,25	189,75
Total matières premières secondaires utilisées	ESRS E5-4 31c	150,2	111	192,8	0,3	193,1
Total consommations de matière	ESRS E5-4 31a /	529,4	664	386,7	220,2	606,9
Part de matières premières secondaires utilisées	ESRS E5-4 31c	28,4 %	16,6 %	49,9 %	0,25 %	31,8 %
Part déchets utilisés pour les usages chimie		13,3 %	8,2 %	10,4 %	2,6 %	9,9 %
Part déchets utilisés pour les usages travaux publics		29,5 %	17,4 %	53,4 %	0,1 %	33,1 %

Objectifs et plan d'action

Séché Environnement vise à augmenter sa contribution à la transition vers une économie circulaire, recyclant plus de déchets, en améliorant sa performance énergétique et en valorisant plus de déchets sous forme d'énergies. Toutes ces actions participent également à l'atteinte des objectifs d'atténuation du réchauffement climatique (voir plan d'action du chapitre 1.4.3 Atténuation du réchauffement climatique).

Valorisation énergétique et valorisation matière

En lien avec la stratégie de décarbonation, Séché Environnement a prévu d'augmenter les quantités de déchets valorisés sous forme de matière ainsi que l'énergie produite sur les sites.

En produisant et en mettant sur le marché de la matière recyclée, Séché Environnement permet à ses clients de réduire drastiquement leurs émissions de CO₂. Face à la raréfaction des ressources, la valorisation de la matière première usagée en produits directement réutilisables par l'industrie, le Groupe s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et propose des solutions adaptées à la décarbonation de ses clients. Les objectifs de Séché

Environnement en termes de valorisation matière pour 2026 sont d'augmenter de 50 % les GES évités par rapport à 2020 (avec un objectif intermédiaire de +40 % d'ici 2025).

L'électricité, la vapeur ou encore le biogaz produit par l'activité industrielle permettent aux clients de Séché Environnement, entreprises comme collectivités, de réduire leur consommation d'énergie fossile et donc leur empreinte carbone. Plusieurs unités de valorisation énergétique exploitées par le Groupe vont aussi augmenter leurs capacités en matière de récupération de chaleur, de vapeur ou d'eau chaude, pour ensuite les injecter sur des réseaux de chaleur urbains ou industriels. Le Groupe travaille également à valoriser le biogaz sous forme de biométhane. Enfin, le Groupe augmente ses capacités de préparation de combustibles solides de récupération (CSR).

Performance énergétique

Séché Environnement s'est fixé un objectif de réduction d'au moins 12 % de ses consommations d'énergie d'ici 2026 par rapport à 2020 en complément d'actions d'augmentation de l'autoconsommation, de substitution d'énergies fossiles par des énergies moins carbonées et d'efficacité énergétique.

Premièrement, l'ambition précise du Groupe est de réaliser une réduction de 12 % des consommations d'énergie à l'échelle de chaque site au travers d'actions comportementales et d'investissements d'ici 2026 par rapport à 2020. Concernant le bâti industriel et tertiaire, les actions visent le chauffage, les luminaires et la bureautique. Concernant les process industriels, elles ciblent la production d'air, la production de froid, la production de chaleur, la gestion des lixiviats et du biogaz ainsi que l'optimisation de l'utilisation des engins de production et des véhicules de transport.

Deuxièmement, le Groupe privilégie l'autoconsommation des énergies récupérées sur ses sites produits et dont le facteur d'émission est plus faible que les énergies substituées achetées. Parallèlement, le Groupe cherche à substituer les

énergies fossiles consommées par des énergies moins carbonées, qu'elles soient fossiles ou non fossiles. Le Groupe poursuit d'abord une politique d'électrification qui vise à remplacer, dès que possible, des énergies fossiles par de l'électricité. Ensuite, le Groupe substitue des énergies fossiles, tel que le fioul, par des énergies moins fossiles comme le gaz de pétrole liquéfié et le gaz naturel. Pour sa flotte de véhicules, le Groupe recourt également à des biocarburants.

Dans une volonté d'amélioration continue, le groupe SéchÉ Environnement développe donc des solutions de production et de valorisation d'énergies, mais déploie également un plan de sobriété énergétique, avec l'objectif d'atteindre un taux d'auto-suffisance de 310 % en 2026 à périmètre constant en France par rapport à 2020.

1.4.3 ATTÉNUATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

État des lieux

Les risques liés à l'atténuation au réchauffement climatique sont décrits en tant que risques de transition dans le chapitre 1.4.4 Adaptation au réchauffement climatique.

La connaissance de ses émissions de gaz à effet de serre est pour SéchÉ Environnement un préalable indispensable à leur réduction. Le Groupe ne cesse de renforcer la connaissance qu'il a historiquement acquise au sujet de son empreinte carbone. Par ailleurs, le Groupe participe à la décarbonation de sa chaîne de valeur (industriels et collectivités) en produisant de l'énergie et des matières recyclées bas-carbone grâce à l'économie circulaire : cette contribution à la décarbonation est comptabilisée sous forme de GES évités.

SéchÉ Environnement transmet ses données climatiques auprès du Carbon Disclosure Project (CDP). L'objectif recherché par le CDP est de faciliter la transparence et la performance des entreprises vis-à-vis de la réduction de leurs impacts environnementaux. Le Groupe a reçu la note B sur une échelle de notation allant de A à F (en amélioration par rapport à l'année précédente, première année de reporting). Cette amélioration de la notation récompense la précision et la transparence des données climatiques produites et transmises par SéchÉ Environnement, qui ont vocation à encore s'améliorer à l'avenir. Cette notation a vocation à encore s'améliorer avec le temps.

Le Score Carbone® Axylia évalue, sur une échelle allant de A à F, la capacité d'une entreprise à assumer un prix du carbone. Ce score illustre la rentabilité de l'entreprise après potentielle imputation d'un coût du CO₂ qu'elle émet. SéchÉ Environnement a reçu en 2023 la note de B. Cette note permet d'illustrer la résilience de son modèle économique, dans l'hypothèse d'une mise en œuvre d'un prix du carbone.

Historique et consolidation

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de SéchÉ Environnement font l'objet d'un suivi historique. Depuis 2011, ses bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) sont réalisés par un prestataire indépendant suivant une méthodologie alignée avec le Protocole GHG et Bilan Carbone®. Les BEGES sont calculés à partir des données d'activité recueillies site par site via un outil de reporting extra-financier continuellement mis à jour et au niveau Groupe. Le BEGES couvre l'ensemble des émissions (scope 1, 2 et 3) selon une approche en contrôle opérationnel et dans une logique d'amélioration continue. Le Groupe calcule le bilan des principaux postes d'émissions indirectes (scope 3), les réductions d'émissions réalisées en dehors de son périmètre (émissions évitées) ainsi que le volume d'émissions abattues par son activité (émissions abattues). Le périmètre géographique est, lui, international.

SéchÉ Environnement poursuit une politique d'approfondissement de la connaissance de ses émissions directes et indirectes de GES ainsi que des GES évités. Les émissions indirectes (scope 3) ont été calculées dans leur intégralité pour la première fois sur l'exercice 2023. D'autre part, le Groupe étend progressivement le calcul de ses émissions évitées à de nouvelles sources de décarbonation de sa chaîne de valeur. En l'absence de référentiel de calcul des émissions évitées pour le secteur de la gestion des déchets, le Groupe cherche à adopter la vision la plus fine de ces émissions en soumettant ses méthodologies de calcul au regard d'experts indépendants.

Cette politique d'exhaustivité, de fiabilisation et d'amélioration de la précision est soutenue par la tierce expertise de Carbone 4 et d'Ekodev, cabinets de conseil reconnus.

Les émissions de GES (scope 1, 2 et 3)

Le Groupe est à l'origine de 1 283 100 tonnes d'émissions induites (scopes 1,2 et 3) de CO₂ fossiles en 2023, dont 76 %

issues du périmètre France. Les émissions fossiles sont celles correspondant au « cycle long du carbone » : elles proviennent de réserves formées à des échelles de temps géologiques.

En ktCO ₂ eq ¹	Références	2021	2022	2023		
		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Émissions de GES scope 1 fossile	SFDR/ ESRS E1-6 48 a)	737,1	713,7	573,4	77,8	651,2
Émissions de GES scope 2 (location based)	SFDR/ ESRS E1-6 49 a)	11,9	12,7	6,6	5,6	12,2
Bilan carbone [®] – fossile (scope 1 et 2)		749	726,4	580	83,4	663,4 ☑
Poste 8 – Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7		16,2	17,9	12,9	5,9	18,8
Poste 9 – Achats de produits et services		122,7	146,4	161,0	44,4	205,4
Poste 10 – Immobilisations de biens		N.C	N.C	20,0	4,5	24,5
Poste 11 – Déchets		141,1	135,5	163,5	197,1	360,6
Poste 12 – Transport de marchandise amont		N.C	8,9	18,8	6,5	25,3
Poste 13 – Déplacements professionnels		N.A	0,224	1	1,1	2,1
Poste 14 – Actifs en leasing amont ²		N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Poste 15 – Investissements		N.A	N.A	5,0	0	5,0
Poste 16 – Transport des visiteurs et des clients		N.A	N.A	<0,5 % BEGES	<0,5 % du BEGES	<0,5 % du BEGES
Poste 17 - Transport de marchandise aval		N.A	N.A	0,5	0	0,5
Poste 18 - Utilisation des produits vendus *		N.A	N.A	N.A ³	N.A ²	N.A ²
Poste 19 - Fin de vie des produits vendus		30,1	27,5	23,8	14,2	38,0
Poste 20 - Franchise aval**		N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Poste 21 - Leasing aval**		N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Poste 22 - Déplacements domicile travail		N.A	11,9	9,3	7,1	16,4
Poste 23 - Autres émissions indirectes*		N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Bilan carbone (scope 3)	SFDR/ ESRS E1-6 51	310,3	366,6	415,8	280,8	696,6
Bilan Carbone[®] – fossile (total scope 1,2,3)	SFDR / ESRS E1-6 44+ 52	1 059	1 093,1	995,8	364,2	1 360,0
Intensité carbone (t CO₂ eq/millions d'euros)	ESRS E1-6 53	1 439,2	1 220,9			1 342,0 ☑

* Facultatif – ** Non concerné

Les émissions de CO₂ biogénique s'élèvent à 407,8 ktCO₂e en 2023¹ et sont issues de matériaux biodégradables sur des cycles courts (échelle < 100 ans). Leur effet sur le climat est considéré comme neutre, les émissions de CO₂ ayant été compensées par une assimilation préalable équivalente².

La mesure de l'intensité carbone correspond au ratio du bilan carbone[®] total en tCO₂ eq pris sur le périmètre environnemental sur le chiffre d'affaires contributif en millions d'euros pris sur le périmètre financier (1.8.3 Définitions des périmètres).

Les émissions induites (scopes 1 et 2) fossiles du Groupe, représentant 48 % du BEGES total proviennent principalement des activités d'incinération de déchets dangereux, d'incinération de déchets non dangereux et de

stockage de déchets non dangereux. Les sources de ces émissions sont :

- 70 % du carbone contenu dans les déchets incinérés, qui est libéré sous forme gazeuse lors du traitement thermique des déchets visant à détruire les polluants. Ces émissions sont fonctions du contenu carbone des déchets et de la part de carbone biogénique.
- 14 % du méthane non capté (le taux de captage France de Séché Environnement est de 94 %, la moyenne nationale se situe à 60 %) des centres de stockage des déchets non dangereux. En effet, la décomposition des matières organiques conduit à la formation de méthane qui est majoritairement capté et valorisé énergétiquement.
- 16 % des consommations d'énergie liées aux usines, engins de transport, bâtiments et des autres sources (climatisations et gaz spéciaux).

Les émissions induites (scope 1 et 2) de Séché Environnement ont diminué de 11,9 % entre 2021 et 2023 sur

¹ Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 ont été recalculés en améliorant les données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

² Ces émissions sont intégrées par simplicité de reporting dans le poste 10 - Immobilisation de biens.

³ Les produits en question sont des matières premières recyclées qui ne sont pas directement consommatrices d'énergie ou n'émettent pas de GES durant leur utilisation.

le périmètre France notamment grâce à notre politique de lutte contre les émissions diffuses de méthane (connaissance plus précise des fuites de méthanes et actions correctives) qui ont contribué de manière significative et à l'évolution du mix de déchets traités. Cette baisse des émissions du périmètre historique a été associée à l'intégration de nouvelles sources d'émissions liées à acquisitions (nouveaux périmètres).

Cette baisse des émissions illustre la capacité de l'entreprise à se décarboner tout en augmentant ses activités.

Le Groupe a également poursuivi son travail d'exhaustivité sur l'ensemble de son périmètre opérationnel pour le scope 3 : extension à l'international de certains postes (achats de services, déplacements domicile-travail,

déplacements professionnels, etc), définition plus large du périmètre (déchets) et ajout des postes non calculés précédemment (transport aval, immobilisations etc). Ces améliorations du calcul du scope 3 expliquent notamment la hausse globale des émissions de GES du scope 3 et celles de certains postes en particulier.

Les émissions évitées

Les activités d'économie circulaire de Séché Environnement sont à l'origine d'émissions évitées chez ses clients, car elles permettent de substituer des ressources fossiles par des ressources bas carbone et de récupération. Ces GES évités sont évalués au regard d'un scénario de référence et font l'objet d'une comptabilité séparée.

GES évités

En ktCO ₂ eq ¹	2021	2022	2023		
	Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
GES évités par les activités de valorisation énergétique	144,2	143,5	148,7	0	148,7
GES évités par les activités de régénération matière	234,8	217,4	203,2	39,8	243
Total	379,0	360,9	351,9	39,8	391,7

Les sources principales d'émissions évitées sont les activités de revalorisation énergétique et de recyclage à haute valeur ajoutée. L'augmentation supérieure à 10 % des GES évités dans les activités de régénération matière entre 2022 et 2023 s'explique par une hausse significative des volumes de brome régénérés suite aux investissements réalisés visant à augmenter les capacités de régénération tout en réduisant les émissions de GES par tonne de brome régénéré. Cette hausse permet d'illustrer la capacité du Groupe à décarboner ses clients grâce au développement de ses activités d'économie circulaire à forte valeur ajoutée.

Les émissions abattues

Le site de Tredi de Saint-Vulbas dispose d'une unité de traitement des gaz industriels à fort pouvoir de

réchauffement global. Il s'agit notamment des fluides frigorigènes utilisés dans les systèmes de climatisation industrielle comme les chlorofluorocarbures (CFC), des halons, ou encore des gaz comme l'hexafluorure de soufre (SF₆), utilisé dans l'industrie de l'énergie, en tant qu'isolant.

Les gaz industriels et spécifiques traités par Trédi Saint-Vulbas ont des pouvoirs de réchauffement global (PRG) qui peuvent aller de 5 000 à 25 000 fois celui du CO₂. Par exemple, le SF₆ a un PRG de l'ordre de 25 000 fois celui du CO₂ à 100 ans, ce qui en fait le plus puissant gaz à effet de serre.

En 2023, le traitement thermique de ces gaz a permis d'abattre 3 084 kt CO₂.

GES abattus

En ktCO ₂ eq ²	2021	2022	2023
GES abattus issus des gaz industriels traités	4 457	3 706	3 084

Les principaux gaz à haut PRG qui sont traités sont les alcanes. Comme il n'existe pas de facteur d'abattement pour ceux-ci, ils ne sont pas évalués comme GES abattus.

Cette baisse des émissions abattues s'explique par la réduction progressive de l'usage de ces gaz par les clients de l'entreprise.

1 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

2 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

Objectifs et plan d'action

Séché Environnement s'est fixé des objectifs de réduction de ses émissions et de celles de ses clients industriels et collectivités.

Réduire les émissions

Séché Environnement s'est fixé deux objectifs de réduction de ses émissions de GES alignés avec l'Accord de Paris, qui vise à contenir la hausse des températures planétaires à un maximum de +2 °C. L'atteinte de ces objectifs dépend d'un plan d'actions chiffrées. Toutes les installations du groupe et tous les métiers doivent contribuer à l'atteinte de ses objectifs, tant en France qu'à l'international

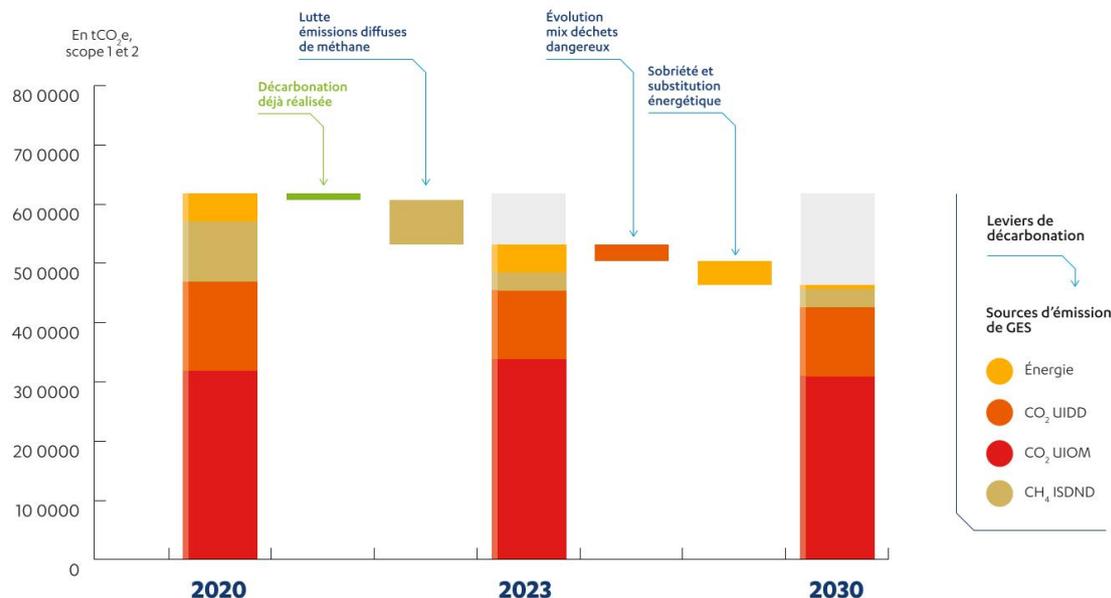
Le premier engagement de la stratégie de décarbonation de Séché Environnement est de réduire de 25 % ses émissions induites d'ici 2030 par rapport à 2020, et de 13 % d'ici 2026 par rapport à 2020 (avec un objectif intermédiaire de -10 % à 2025). Cet objectif concerne les émissions GES fossiles induites (scopes 1 et 2) à périmètre 2020 constant France. L'ambition de Séché Environnement est de faire de ses sites

des solutions de valorisation de déchets à faible impact carbone.

Ces deux objectifs de réduction ont été coconstruits entre Séché Environnement et Carbone 4 afin d'être alignés avec la science. En l'absence au sein de la Science Based Targets initiative (SBTi) de référentiel concernant le secteur de la gestion de déchets, les objectifs de réduction ont été fixés à partir des analyses par scénario effectuées en propre et des scénarios globaux (GIEC, AIE, etc.), nationaux (SNBC) et locaux (SRADDET, PRGPD). En janvier 2023, la SBTi a certifié l'ambition de réduction de -25 % des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2020.

Chiffrées d'un point de vue économique et climatique, les actions de réduction des émissions du Groupe sont par exemple l'amélioration de sa performance énergétique grâce à la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération (voir plan d'action du chapitre 1.4.2. Économie circulaire et valorisation des matières premières et des énergies) et la lutte contre les émissions diffuses de gaz à effet de serre.

STRATÉGIE DE DÉCARBONATION DE SÉCHÉ ENVIRONNEMENT



Séché Environnement a mis en œuvre une politique de lutte contre les émissions diffuses de biogaz, contenant du méthane, sur ses 6 installations de stockage de déchets non dangereux en France. Le biogaz est issu de la fermentation naturelle de déchets organiques au sein de ses installations de stockage de déchets non dangereux. Les sites ont mis en œuvre une méthode développée par Bureau Veritas qui a permis de mieux cartographier et quantifier les fuites de méthane (notamment à l'aide de drones) sur nos sites et

d'enclencher des actions correctives (réparations de couvertures, remplacements de vannes, réglages du réseau) réalisées par les équipes opérationnelles du site. Cette nouvelle méthode de travail permet d'atteindre des taux de captage de 94 % du méthane, ce qui s'illustre par exemple par un volume de biogaz capté en hausse par rapport à une tendance historique en baisse. Cette méthodologie a été validée le CITEPA, organisme de référence pour la mesure des émissions de la France.

La réduction des émissions indirectes de Séché Environnement (scope 3) fera l'objet d'une déclinaison stratégique associée à un objectif consolidé lors de la prochaine publication du document d'enregistrement universel (URD) sur la base de l'exercice 2024. Les actions de décarbonation de la chaîne de valeur sont en partie détaillées dans la partie achats responsables (voir 1.5.6 Achats responsables).

Dans cet esprit, Séché Environnement s'engage sur toute l'année 2024 dans l'initiative ACT Pas à Pas développée par l'ADEME et qui vise à accompagner les entreprises dans la planification de leur transition climatique. Cette participation permettra de développer les mécanismes de gouvernance, de reporting et de réduction des émissions de GES.

(Faire) éviter des émissions à la société

Parallèlement à la réduction des émissions induites par l'activité du Groupe, Séché Environnement s'engage à réduire les émissions réalisées en dehors de son périmètre d'activité. L'objectif du Groupe en France est d'augmenter de plus de 50 % les émissions évitées liées à la valorisation matière d'ici 2026 (avec un objectif intermédiaire de -40 % d'ici 2025) et de plus de 40 % les émissions évitées liées à la valorisation énergétique d'ici 2025. Pour l'atteindre, Séché Environnement s'est fixé des objectifs d'augmentation de la valorisation matière des déchets (brome, solvants, plastiques) et de la valorisation énergétique des déchets (voir plan d'action du chapitre 1.4.2. Économie circulaire et valorisation des matières premières et des énergies).

1.4.4 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

État des lieux

Le réchauffement climatique génère des risques et des opportunités. Les modifications physiques des différentes variables climatiques (température, précipitation, humidité, vent, etc.) engendrent des risques physiques pour l'ensemble des activités humaines et économiques. La transition vers une économie bas-carbone, par la transformation des pratiques et des activités humaines, implique des risques de transition. L'anticipation et la gestion de ces risques est une opportunité stratégique pour les acteurs économiques.

Séché Environnement a participé de façon précoce au développement des méthodes d'adaptation au réchauffement climatique. Le sujet ayant été identifié au sein de ses analyses de matérialité historiques, la participation du Groupe en 2021 au programme OCARA (Operational Climate Adaptation Resilience Assessment avec Carbone 4 et l'ADEME) lui a permis de progresser dans l'évaluation de sa résilience. En 2022, Séché Environnement a été sélectionné afin de faire partie de la cohorte de bêta-testeurs de Act For Adaptation Road Test (ADEME), une méthodologie évaluant les stratégies d'adaptation. Grâce à ces regards extérieurs et à un travail de fond, le Groupe a pu se doter d'une « proto-stratégie interne » d'adaptation au changement climatique.

Analyse des risques physiques et de transition

Dans un premier temps, l'analyse s'est portée sur l'exposition aux risques physiques et de transition, à l'échelle du Groupe et au niveau des sites. L'identification de ces risques s'est appuyée sur un examen de la littérature et des outils existants sur le sujet et sur le recueil de premiers témoignages de terrain. Cela a été matérialisé par une cartographie des principaux risques physiques encourus par les sites industriels.

Séché Environnement a complété cette analyse de l'exposition d'une étude de la vulnérabilité des sites aux risques physiques, en croisant les données liées à l'exposition au risque, avec des paramètres de sensibilité et de capacité de résilience, propres

au Groupe et à ses métiers. Une attention particulière a été portée au risque de sécheresse, en conséquence de la volonté de protéger les sites d'un risque déjà perceptible et qui sera amplifié dans le futur.

Les principaux risques climatiques de Séché Environnement sont :

- **Risques physiques** : les risques liés à l'augmentation des températures et aux perturbations du cycle de l'eau sont particulièrement matériels, car les installations industrielles de Séché Environnement sont sensibles aux variations de ces variables climatiques.
- **Risques de transition** : l'intégration envisagée de certaines activités de la gestion des déchets dans le mécanisme EU ETS et l'augmentation de taxes carbone sont identifiées comme les principaux risques de transition. Les risques de réputation, commerciaux et réglementaires sont également des risques importants liés à l'inaction climatique.

Pilotage de l'adaptation au réchauffement climatique

Séché Environnement a mis en place un dispositif de suivi des risques climatiques de court et de long terme, en fonction de plusieurs caractéristiques du risque : le type (physique/de transition), la nature (extrême/chronique), la cause (mouvement de terrain, le changement de réglementation, évolution des marchés, sécheresse, bouleversements culturels, chaleur, etc.), mais aussi les ressources touchées (financières, humaines, immatérielles...), la place dans la chaîne de valeur (approvisionnement, opérations...) ou encore les solutions connues en interne pour y faire face. Cette identification a été complétée par une évaluation des impacts financiers de certains risques climats à partir de cas concrets, et d'une identification d'opportunités d'affaires liées au changement climatique. Cette première étape a été indispensable à l'initiation d'une démarche d'adaptation, afin d'œuvrer à la mitigation des risques et l'appropriation des opportunités climatiques.

Objectifs et plan d'action

La politique d'adaptation de Séch  Environnement vise   r duire les risques climatiques sur l'ensemble de sa cha ne de valeur, en particulier sur ses sites industriels, et   accompagner ses clients dans la gestion de leurs risques climatiques, notamment gr ce   ses filiales sp cialistes des m tiers d'intervention d'urgence et de gestion des risques environnementaux. Ces derni res interviennent pour g rer les cons quences des accidents et catastrophes environnementales devenant de plus en plus fr quents   cause du r chauffement climatique.

Adaptation aux risques physiques

La premi re planification groupe en mati re d'adaptation au changement climatique est un plan de lutte contre le risque de s cheresse, dont l'ambition est d'allier r duction des consommations globales et de la d pendance aux consommations d'eau, ces derni res faisant l'objet de restrictions durant les p riodes de s cheresse. L'objectif du plan est d'atteindre -13 % de consommation d'eau de r seau par site industriel d'ici 2026 voir (1.4.6 Gestion durable de la ressource en eau).

  ces premi res actions s'ajoute la structuration d'une strat gie globale d'adaptation au changement climatique, reposant sur quatre piliers :

- **Savoir.** Notre objectif est de renforcer la connaissance globale des risques en d veloppant leur hi rarchisation (selon des crit res de probabilit , de fr quence, d'impact et de degr s d'importance pour les parties prenantes) et leur quantification afin de pr voir des budgets d di s   l'adaptation et aux risques climatiques. Par ailleurs, il est n cessaire de renforcer le cadre spatio-temporel de l'analyse gr ce   des projections par sc narios climatiques. En 2023, plus d'une centaine de salari s ont  t  sensibilis s gr ce   la Fresque du climat, qui est un outil collaboratif permettant de comprendre les m canismes du r chauffement climatiques et ses cons quences physiques.
- **Partager.** Cet axe est celui de la sensibilisation, c'est- -dire la diffusion des bonnes pratiques et de la connaissance  

diff rents niveaux, via une politique de communication double – g n rale pour tous et plus sp cifique   destination de la direction des op rations.

- **Gouverner.** En interne, il s'agit de d velopper un syst me de gouvernance de l'adaptation au changement climatique, afin de mieux int grer le sujet de l'adaptation, des risques et des opportunit s aux processus de d cisions, aux plans d'actions et   la cartographie r glementaire des risques. En externe, la volont  est de progresser dans l'association des parties prenantes externes   la strat gie.
- **Agir.** Il est question de renforcer la surveillance des risques principaux en temps r el et de d velopper des solutions d'adaptation qui viseraient   r duire la d pendance des sites   certaines conditions climatiques,   agir sur la robustesse des infrastructures et   organiser la redondance globale des activit s du Groupe. Ainsi, le plan d'actions de d carbonation du Groupe est progressivement compl t  d'actions d'adaptation.

Adaptation aux risques de transition

La politique d'att nuation du r chauffement climatique de S ch  Environnement vise   r duire l'exposition du Groupe aux risques de transition (voir 1.4.3 Att nuation du r chauffement climatique).

Plan d'action 2024

S ch  Environnement poursuivra l'am lioration de son diagnostic de r silience notamment gr ce   la mise en  uvre de la m thode OCARA, d velopp e par Carbone 4 avec le soutien de l'ADEME, sur ses principaux sites et   des analyses par sc narios de r chauffement. La m thode ACT Adaptation sera  galement mise en place en interne afin d'am liorer le pilotage et la planification de l'adaptation de S ch  Environnement en prenant compte plusieurs sc narios. L'ensemble des risques et opportunit s seront  galement quantifi s d'un point de vue financier au niveau Groupe. Ainsi, des objectifs d'avancement de plans d'actions pourront  tre fix s pour le prochain exercice de reporting.

1.4.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSIT  ET R HABILITATION DES SITES

 tat des lieux

Protection de la biodiversit 

Pour S ch  Environnement, la biodiversit  est intrins quement li e   la protection de l'environnement, que ce soit au travers de d marches r glementaires li es aux activit s ICPE du groupe mais aussi d'actions et d'engagements volontaires en faveur de la biodiversit . La protection de l'environnement et a fortiori de la biodiversit  est  galement inh rente   la mani re d'exercer les m tiers de la transition  cologique et plus particuli rement en ce qui concerne les m tiers de d pollution ou les m tiers

d'urgence en mati re de risque environnemental. S ch  Environnement se distingue aussi par l'int gration historique d' cologues internes travaillant de mani re transverse avec les diff rents services de l'entreprise.

Sur le plan r glementaire

S ch  Environnement prend en compte ses impacts sur la biodiversit  dans toutes les phases de d veloppement du Groupe, que ce soit au niveau des projets avec les s quences

(E,R,C,A) Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner, mais également durant les phases de chantiers et d'exploitation.

Afin de répondre aux exigences de la CSRD, une analyse de double matérialité a été spécifiquement conduite avec pour objectif d'évaluer les dépendances des activités du Groupe à l'environnement et les impacts de ces dernières sur la biodiversité. Cette approche, par le prisme des cinq facteurs de pression sur la biodiversité proposés par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) met en exergue d'une part, les impacts du Groupe sur le vivant, comme par exemple son occupation des sols, et d'autre part, les contributions du Groupe à l'environnement. Le Groupe a également identifié à partir du concept des limites planétaires deux principaux enjeux liés à notre activité : l'érosion de la biodiversité et la modification des usages des sols du fait de notre emprise foncière. C'est à partir de ces concepts que la politique biodiversité du Groupe a été élaborée afin de limiter notre impact sur la biodiversité.

Les actions et engagements volontaires

Séché Environnement a implémenté au sein de ses sites en plus des mesures réglementaires, des actions volontaires pour favoriser la biodiversité. Cette approche caractéristique depuis sa création constitue une valeur forte dans le Groupe inhérente à une culture d'entreprise qui s'est consolidée au fil des années.

Historiquement dès 1993, le Groupe a mis en place de « Zones Écologiques Sensibles » zones refuges connectées entre elles et avec le territoire pour créer des corridors écologiques. Ces mesures et aménagements volontaires (plantations endémiques, mares, micro-habitats...), adaptés à chaque site et territoire, visent à favoriser la diversité et l'équilibre des écosystèmes, la préservation des espèces communes et menacées et le renforcement des corridors écologiques. Ces actions de terrain ciblées en fonction des enjeux, alliées à une gestion différenciée, participent à la réhabilitation progressive, à la renaturation et l'intégration des sites ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique.

Le Groupe compte également avec la certification ECOCERT « Engagement biodiversité » depuis 2015 (voir 1.5.1 Certification du management de la biodiversité par ECOCERT Environnement).

Cette expérience de plus de 20 années nourrit la mise en place et la coordination de chantiers de réhabilitation et de renaturation en interne et permet d'apporter une expertise fondée auprès des parties prenantes.

Depuis 2013 Séché Environnement s'engage de manière volontaire dans des initiatives de protection de la biodiversité avec la stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), suivi par l'initiative « act4nature de 2018 » qui a été récemment reconduite pour un cycle supplémentaire (2023-2027). Le Groupe a également décidé de lier ses engagements volontaires en matière de protection de la biodiversité à des

financements verts depuis 2018 (voir 1.6.3 Financements durables).

Aussi, afin de renforcer cette démarche historique, de la structurer et développer les marqueurs forts de la biodiversité, une stratégie biodiversité a été formalisée par le service Développement Durable et le Pôle biodiversité et présentée le 6 juin 2023 au sein du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) avec des parties prenantes internes et externes.

Organisation du Pôle Biodiversité

Le pôle Biodiversité est rattaché à la direction Développement Durable, il est composé d'une équipe de 6 écologues issus des formations variées permettant le développement de compétences diverses allant des diagnostics terrains à la coordination des projets sur les volets biodiversité et paysage. Cette équipe déploie aussi un côté opérationnel au travers des aménagements mis en œuvre pour l'entretien et la renaturation des sites en fonction des enjeux biodiversité identifiés, mais aussi du potentiel écologique défini en interne liant paysage, trames écologiques et biodiversité.

Les écologues ont pour mission de suivre la biodiversité des sites au moyen d'indicateurs et de protocoles issus notamment du MNHN et ils travaillent également à la cartographie des données (SIG). Afin de valoriser les données historiques et simplifier la retranscription de l'empreinte biodiversité, un nouvel indicateur biodiversité agrégeant toutes les données historiques sur les sites de plus grande surface en France. Il a été testé sur 2 sites en 2023 et sera mis en œuvre sur 4 autres sites en 2024.

Le pôle biodiversité travaille à la fois sur les réponses aux exigences réglementaires, ainsi que la mise en œuvre d'engagements volontaires en faveur de la biodiversité. En coopération avec les sites, les écologues s'entourent des conseils des services supports internes (sécurité, communication, environnement...) mais aussi des parties prenantes externes afin d'accroître les champs de compétences et de s'entourer d'experts de la communauté scientifique au niveau local, national voir international comme la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), France Nature Environnement (FNE), le MNHN et la Fondation de Recherche pour la Biodiversité (FRB).

Par ailleurs, chaque écologue est aujourd'hui rattaché à un site de plus grande surface foncière pour être au plus près des enjeux opérationnels et des projets.

L'intégration des écologues au sein de l'équipe Développement Durable permet d'opérationnaliser la stratégie biodiversité et d'assurer la mise en place du plan d'action à l'échelle des différents sites du Groupe.

Aménagements et suivi de la biodiversité

Les aménagements en faveur de la biodiversité découlent soit de mesures compensatoires ou d'aménagements volontaires. Dans tous les cas, ces actions diverses sont

prises en œuvre en cohérence avec l'état des lieux initial et le potentiel écologique (schéma directeur liant paysage et biodiversité) programmé entre l'exploitant et l'écologue référent.

Exemples d'aménagements mis en œuvre pour favoriser la biodiversité :

- Actions de gestion différenciée comme le pâturage par les bovins, caprins et ovins et des périodes de fauches et/ou broyage.
- Création ou restauration de mares et de zones humides.
- Aménagements de micro-habitats, construction d'hôtels à insectes en favorisant la conservation des bois morts.
- Mise en place de nichoirs et mangeoires à oiseaux.

- Création d'îlots de sénescence dans les boisements.
- Préservation de zones refuges (appelées en interne Zone écologique sensible).

Les espèces historiques qui ont été choisies dès le départ des suivis volontaires, sont des espèces bio-indicatrices comme les amphibiens et les oiseaux ainsi que les chauves-souris avec les protocoles du MNHN et des odonates avec un protocole de suivi temporel des libellules (STELI) simplifié.

À titre d'exemple, pour la faune, voici les résultats des comptages des oiseaux communs réalisés avec le protocole STOC-EPS du MNHN sur les 6 sites qui ont la plus grande emprise foncière, représentant 67 % de la surface foncière possédée du Groupe :

Bilan de comptage des oiseaux

	Changé	Montech	Le Vigeant	La Bistade	La Dominelais	La Vraie Croix
2023	43	72	72	44	38	55
2022	42	47	66	40	38	44
2021	43	46	60	45	40	37

Ce bilan illustre la capacité à faire cohabiter activités industrielles et biodiversité sur les sites du Groupe.

- Inventaire des plantations de haies, boisements et/ou des ensemencements (qui comprennent les compensations obligatoires et non obligatoires) pour réhabiliter les sites avec un reporting sur carte géoréférencé.

Ces suivis écologiques (faune/flore/habitatTFs) sont réalisés par des personnes indépendantes et les résultats sont étudiés par les écologues du groupe pour ajuster ensuite les actions de gestion différenciée de l'espace.

Zone géographique	Références		2023		
		Groupe	France	Intern.	Groupe
Nombre de sites détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones clés pour la biodiversité que l'entreprise affecte négativement	ESRS E4-5 35		14	13	27
Part des surfaces dédiées à la biodiversité sur les sites ¹	ESRS E4-5 AR 34c	N.D	15,64 %	12,18 %	14,28 %
Surface totale des zones dédiées à la biodiversité sur les sites en milliers m ²	ESRS E4-5 AR 34c	N.D	1 322,6	672,0	1 994,7

Afin d'anticiper la directive CSRD, des nouveaux indicateurs en matière de biodiversité ont été intégrés et permettent notamment d'évaluer l'impact de l'entreprise sur les zones protégées, mais également la contribution du Groupe en faveur de la biodiversité sur ses sites.

Depuis 2023, un nouvel indicateur adapté aux données historiques de Sécché a été testé sur les sites de la Bistade (62) et de DRIMM (82). Ce protocole élaboré par la LPO sur la base de l'IQE (Indice de qualité écologique) du MNHN prendra en compte les paramètres suivants sous la forme de radar : espèces patrimoniales, % du site en habitats naturels patrimoniaux, % de surface non artificialisée, paysage et continuités écologiques, perméabilité du site, potentiel d'accueil, espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales et animales, diversité des habitats, diversité des oiseaux.

Cet indicateur réalisé tous les 5 ans permettra d'homogénéiser l'ensemble des protocoles de suivis de la biodiversité sur les 6 plus grands sites et de les présenter de manière simple. Cet indicateur qui est une démarche de suivi volontaire va donc refléter une empreinte sur la biodiversité à un instant t en prenant en compte la gestion écologique réalisée sur les sites et les facteurs externes.

Confirmation et réitération des engagements publics

Le dispositif « act4nature international » initié autour de l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) a permis de donner une opportunité aux entreprises d'agir en faveur de la biodiversité.

¹ Cet indicateur représente le ratio des surfaces protégées et dédiées à la biodiversité de l'ensemble des sites sur la surface figurant sur l'arrêté d'autorisation d'exploitation des sites ICPE (ils représentent plus de 80 % des sites du Groupe en France). Concernant l'international, le rapport est fait sur la surface totale propriétaire des sites, plutôt que la surface foncière totale.

En 2019, « act4nature » s’est structuré au travers de deux organisations :

- « EEN – act4nature France » piloté par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et porté par l’OFB (Office Français de la Biodiversité), lequel a un champ de compétence limité à la France ;
- « act4nature international » porté par EpE avec le soutien du MEDEF et de l’Association Française des Entreprises Privées (AFEP), associations regroupant des entreprises françaises de toutes les tailles.

Séché Environnement a adhéré à ce double dispositif, y trouvant un support pour déployer son action tant en France qu’à l’international.

Le nouveau cycle (2023-2027)

L’objectif du nouveau cycle est de poursuivre les démarches positives identifiées par un approfondissement quantitatif et qualitatif : en augmentant le nombre de sites volontaires, en axant davantage sur la mise en place d’aménagements pédagogiques et des micro-habitats, ainsi qu’en renforçant les liens avec le territoire.

Ce sont en tout 30 sites qui rejoignent cette démarche volontaire, organisée autour de trois engagements, dans lesquels s’inscrivent des actions concrètes et plurielles :

1 - Connaître et Agir

Il s’agit de concevoir et créer des habitats favorables à la biodiversité sur les sites, en fonction d’un diagnostic biodiversité effectué au préalable. Les actions possibles recouvrent entre autres : la création d’habitats principaux (e.g. mares, haies, boisements, prairies humides...), de micro-habitats et d’aménagements (e.g. tas de bois mort pour la microfaune et les insectes, des pierriers favorables aux reptiles, des spirales aromatiques...) ; l’adaptation du planning d’entretien – autrement dit la mise en place de la

gestion différenciée – ; la préservation d’espaces accompagnée par des supports pédagogiques...

2 - Éduquer et Sensibiliser

Cet engagement vise à impulser des changements transformateurs en sensibilisant sur les enjeux de la protection de la nature – à l’échelle du jardin, du site, de la région, ou bien du monde – les collaborateurs et/ou les parties prenantes. Une action de l’Engagement 2 se compose d’un cycle de 5 sensibilisations minimum développant des sujets biodiversité de façon scientifique, ludique et participative. Cela peut prendre diverses formes : cycle de vidéo, animation, atelier, exposition, partenariat local avec des associations spécialisées dans l’éducation à l’environnement...

3 - S’engager à toutes les échelles

Reprenant celui du premier cycle, ce dernier engagement favorise la biodiversité à l’échelle du territoire par le biais de projets collaboratifs portés par les sites, avec des parties prenantes locales – telles que des mairies, associations, entreprises, écoles – sur le sujet de la biodiversité. Ces projets peuvent être un aménagement naturaliste, un sentier de découverte, une exposition, un film, une action inter entreprise de gestion des espaces, une journée bénévole... Un ambassadeur biodiversité par site, et l’équipe des écologues, accompagnent le projet en créant une dynamique participative avec les employés et le territoire.

La biodiversité : l’un des critères d’un crédit à impact

Le nouveau cycle a débuté en 2023 avec 30 sites engagés représentant 32 % des sites du groupe (25 en France, 1 en Espagne et 1 au Pérou, 1 au Chili et 2 en Afrique du Sud) et plus de 120 actions ont été menées en faveur de la biodiversité dans le cadre des actions volontaires cette année

Avancement des engagements Act4Nature	2023	2024	2025	2026	2027
Engagement « Connaître et Agir »	33 % <input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-
Engagement « Eduquer et sensibiliser »	30 % <input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-
Engagement « S’engager à toutes les échelles »	43 % <input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-
Moyenne du taux d’avancement des engagements Act4Nature	34 % <input checked="" type="checkbox"/>				

Mécénats scientifiques et associatif

Depuis 2019, Séché Environnement a signé différents partenariats et mécénats, soulignant la congruence de 3 types d’acteurs : science, ONG, entreprise autour d’un engagement commun en faveur de la biodiversité.

Durant l’année 2023, trois actions de mécénat ont été soutenues via le MNHN : les « Rencontres du Vivant et de la Terre » à Rouen ou encore le programme de sciences participatives sur la biodiversité des sols QBS (Qualité Biologique des Sols).

Séché Environnement a également soutenu la LPO à travers différents programmes : « Des terres et des ailes » qui fait le lien entre agriculture et préservation de la biodiversité, « Ephéméride de la biodiversité » afin de donner des outils aux instituteurs pour sensibiliser les enfants sur la biodiversité. Par ailleurs, la LPO accompagne également le Groupe en tant que tiers expert dans ses engagements volontaires et son plan d’action biodiversité.

Le Groupe travaille aussi avec France Nature Environnement sur l’orientation des engagements volontaires des sites engagés dans le cycle « Act4Nature » 2023-2027 et a soutenu la publication du bulletin d’information trimestrielle

« À la Trace » de l'association Robin des Bois qui lutte contre la contrebande d'espèces animales dans le monde entier.

Certification du management de la biodiversité par ECOCERT Environnement

Séché Environnement s'est engagé dès 2015 dans une démarche de certification volontaire sur l'ensemble de ces sites de stockage en France avec la certification « Engagement biodiversité » d'ECOCERT, internationalement reconnue.

Cette démarche a été initiée dans l'intention de mesurer l'empreinte écologique des 6 sites avec la plus grande emprise foncière, en se plaçant dans une démarche d'amélioration continue de notre performance biodiversité. De plus, cette certification s'inscrit dans une stratégie plus globale visant à intégrer la biodiversité, non seulement sur les sites, mais tout au long de la chaîne de valeur du Groupe notamment dans les achats (voir 1.5.6 Achats responsables).

Objectifs et plan d'action

La stratégie Biodiversité de Séché Environnement : œuvrer à la préserver de la biodiversité

Cette stratégie, appelée Action Durable pour la Nature (ADN) inscrit et développe la démarche en faveur de la biodiversité dans l'ensemble des activités du Groupe ainsi que dans toute sa chaîne de valeur. Elle s'appuie sur des compétences internes 6 écologues et l'animation des 30 ambassadeurs biodiversité. Elle donne un cadre et agrège notamment les actions volontaires du cycle d'engagements volontaires 2023-2027, la certification ECOCERT Engagement Biodiversité et permet d'impulser un nouveau plan d'action sur l'ensemble des sites du Groupe.

La stratégie vise également à être déployée sur l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe et à tous les niveaux : investisseurs, fournisseurs et clients. Sur le plan des fournisseurs et afin d'engager toute la chaîne de valeur, la politique achat vise à inclure des exigences environnementales vis-à-vis des fournisseurs (voir 1.5.6 Achats responsables).

Afin de développer des prestations et solutions pour les clients visant à éviter l'artificialisation des sols et à limiter les pollutions susceptibles de perturber les écosystèmes, l'entreprise développe deux activités. La filiale des services de dépollution et réhabilitation de friches ainsi que la filiale d'intervention d'urgence. Celles-ci pourront être travaillées conjointement avec le pôle biodiversité.

Réglementation en matière de biodiversité

Face aux préoccupations croissantes concernant la préservation de la biodiversité au sein des cadres réglementaires internationaux, le groupe souhaite

La contribution de Séché Environnement à la désartificialisation des sols

Le Groupe propose également des services à l'environnement et contribue à la restauration de la biodiversité en proposant des solutions de dépollution et de réhabilitation de friches industrielles ou d'anciennes décharges (voir 1.4.1 Prévention et réduction des pollutions). Outre la lutte contre la pollution, ces actions contribuent à reconquérir des terrains en friche, permettant ainsi une réimplantation d'activités sur des zones non vierges (agricoles ou naturelles). Cela participe à la lutte contre un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité qui s'entretiennent mutuellement : l'artificialisation des sols. Cette question a été adressée au niveau gouvernemental, via l'objectif « Zéro artificialisation nette » d'ici à 2050.

Cette activité est en croissance sein du Groupe avec le soutien de notre filiale Séché Eco Services. Ainsi le Groupe participe activement, non seulement en interne (sur ses sites) mais également en externe (pour ses clients), à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

entreprendre un travail de formalisation afin de prendre en compte le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, la stratégie de biodiversité de l'UE, ainsi que la nouvelle stratégie nationale de biodiversité en France, publiée en juillet 2023, notamment en ce qui concerne le respect des limites planétaires.

En raison de ses activités dans le domaine de la dépollution, de ses liens avec les territoires et de sa gestion différenciée de l'espace, le groupe décrira comment il participe aux politiques ou aux pratiques durables en matière de gestion foncière et agricole, au respect des océans et des mers, ainsi qu'à la lutte contre la déforestation. Les actions de renaturation et de réhabilitation intègrent des solutions basées sur la nature, ainsi que les relations avec les parties prenantes locales, seront plus détaillées dans le plan d'action du Groupe.

En ce qui concerne les objectifs internationaux de protection d'au moins 30 % des terres et des mers d'ici 2030, ou de restauration de 30 % des habitats dégradés, Séché Environnement a anticipé cette notion de refuge biodiversité de 30 % sur le foncier de l'ensemble du Groupe en mettant en place un indicateur et un objectif dans sa nouvelle stratégie : point 4 « Sanctuariser des espaces pour la nature ».

Objectifs

La nouvelle stratégie Biodiversité s'étend à l'ensemble des activités du Groupe et à toute la chaîne de valeur de l'entreprise.

L'ensemble de ces actions participeront à une meilleure connaissance de l'évolution de la biodiversité sur les sites et à l'échelle territoriale et permettront d'ajuster les décisions de gestion et de renaturation.

1.4.6 GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

État des lieux

Séché Environnement maîtrise sa consommation d'eau afin de ne pas accroître la pression sur cette ressource naturelle, déjà affectée par le changement climatique et en particulier les épisodes de sécheresse. Des solutions comme le recyclage de l'eau en interne, la récupération des eaux de pluie ou des eaux industrielles sur site et chez les clients offrent des possibilités de gestion durable de la ressource. Cette diversification des sources d'approvisionnement participe à réduire l'impact des consommations en eau du Groupe, réduire son impact environnemental et éviter les problématiques de fonctionnement pour ses activités.

La ressource en eau douce est fondamentale pour la vie humaine et le bien-être des écosystèmes, c'est pourquoi la quantité d'eau prélevée et consommée ainsi que la qualité des rejets d'une organisation peuvent avoir des impacts significatifs sur l'écosystème et la santé humaine.

Bilan de la ressource en eau et de son utilisation

Au-delà du simple usage sanitaire, certaines techniques et processus de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes de traitement ou de valorisation des déchets. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution des volumes prélevés dans la majorité des sites.

Les prélèvements en France, principal foyer de consommation d'eau du Groupe

L'eau provient soit de réseaux d'adduction, soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits, dans les nappes et les cours d'eau. Aucune des sources d'approvisionnement des sites n'est située dans une zone protégée (zones humides recensées RAMSAR). En l'absence de solution de recyclage d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est moins impactant environnementalement que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, caractéristique qui n'est pas systématiquement nécessaire pour les usages industriels.

Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des eaux de process pour de nouvelles utilisations après traitement. Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process), les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site ou en station d'épuration externe. Une part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process, pour du lavage des camions, soit dans le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts.

Le prélèvement de l'eau en France vient principalement de l'eau des nappes qui représente 3,1 M m³, soit 82,6 % du prélèvement total d'eau annuel.

Bilan hydrique

En milliers de m ³	Références	2021	2022	2023		
Zone géographique		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Prélèvements par origines						
Prélèvements en nappes		3 355	3 208	3 055,7	55,8	3 111,5
Achat en réseau d'eau		377	379	328,2	60,7	389
Autres (surface + déminéralisée + circuits fermés)		136	183	263,5	0,1	263,5
Total prélèvement d'eau	ESRS E3-4 AR 32	3 868	3 769	3 647,4	116,6	3 764
Proportion depuis nappes en %		86,7 %	85,1 %	83,7 %	47,8 %	82,6 %
Prélèvements par usages						
	ESRS E3-4 AR 30					
Incinération		3 615	3 517,1	3 400,4	4,3	3 404,7
Autres métiers		226	251,9	246,9	112,3	359,3
Total prélèvement d'eau	ESRS E3-4 AR 32	3 867	3 769	3 647,4	116,6	3 764
Eaux recyclées et réutilisées	ESRS E3-4 28c	95	170	225,2	20,2	245,4
Restitution en milieu naturel						
Total restitué via station d'épuration		2 572	2 384	2 120	69,2	2 189
Proportion par rapport au prélèvement		65,3 %	63,2 %	58,12 %	59,3 %	58,16 %
Consommation nette (consommation – restitution)	ESRS E3-4 28a	1 295	1 269	1 527	47	1 547
Intensité eau (consommation d'eau/CA contributif)	ESRS E3-4 29/SFDR	4 768,9	3 874,9			3 715,6

A périmètre constant, le groupe a diminué son prélèvement d'eau de 6,4 % depuis 2021, illustrant la capacité de

l'entreprise à réduire sa pression sur la ressource tout en développant son activité.

Restitutions au milieu naturel

Hormis les eaux sanitaires, systématiquement prélevées sur le réseau, certains sites sont autonomes (exemple : La Dominelais). Également, certains centres de stockages restituent plus d'eau au milieu naturel qu'ils en consomment, cela est dû principalement au fait qu'ils sont amenés à traiter de l'eau de pluie qui transite sur le site.

Une partie des rejets d'eau est opérée sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont entre autres les métaux lourds, la demande biologique en oxygène (DBO), les matières en suspension (MES) (voir 1.4.1 prévention et réduction des pollutions).

La nomenclature des indicateurs du bilan hydrique a été mise à jour conformément aux définitions des principales normes de reporting telles que GRI 303. Cela signifie simplement un changement de nom de l'indicateur, la définition de l'indicateur reste inchangée, garantissant ainsi la comparabilité des données avec les années précédentes.

Séché Environnement pilote l'indicateur intensité en eau à travers son plan de sobriété qui vise à améliorer l'efficacité de ses activités notamment les plus consommatrices, principalement l'incinération, en développant les voies de valorisation des déchets.

Le Groupe a réalisé fin 2023 une cartographie de l'ensemble des sites situés dans des zones à stress hydrique. Afin d'identifier les régions avec un stress hydrique élevé, le Groupe a utilisé la plateforme Aqueduct Water Risk Atlas et pris en compte les régions avec un risque de stress hydrique élevé et très élevé.

Prélèvements d'eau dans les zones de stress hydrique

En milliers de m ³	Références	2023		
		France	Intern.	Monde
Zone géographique				
Nombre de sites situés dans des zones à stress hydrique élevé		3	22	25
Pourcentage de sites situés dans des zones à stress hydrique élevé		8 %	58 %	30 %
Consommation totale d'eau dans les zones à stress hydrique élevé	ESRS E3-4 28a	55,7	95,2	150,9

Objectifs et plan d'action

Le plan sobriété eau a débuté en septembre 2022 avec l'établissement d'un bilan macro de la consommation d'eau par les sites. Le bilan a été effectué dans un premier temps auprès des sites consommant plus de 1 000 m³/an (eau de réseau, eau de nappe et eau de surface).

Des actions prioritaires, communes à l'ensemble des sites, réalisées pour la plupart dès 2023 : à savoir la mise en place d'un meilleur comptage, et la recherche ou encore la réparation de l'ensemble des fuites sur les réseaux d'eau.

Des actions spécifiques à chaque site, consistant, par ordre de priorité, à réduire à la source les prélèvements d'eau (ex : changement de technologies sur certains matériels vers des technologies moins consommatrices), à recycler ou à réutiliser l'eau déjà disponible sur site (eaux usées traitées, eaux de pluie ou encore certaines purges de bonne qualité), ou encore à substituer la ressource dans laquelle le prélèvement est effectué (ex : eau de nappe au lieu de l'eau potable). Ces actions sont échelonnées jusqu'en 2026.

Séché Environnement cible un objectif de réduction d'au moins 13 % de la consommation d'eau à horizon 2026 par rapport à l'année 2021 (avec un objectif intermédiaire de -10 % d'ici 2025) pour l'ensemble du Groupe, décliné sur chacun des sites. Une réduction des prélèvements de -6 % a d'ores et déjà été comptabilisée entre 2021 et 2023 sur le périmètre France.

Indicateurs de performance associés

Grâce au bilan exhaustif de tous les prélèvements réalisés, le Groupe a mis en place un suivi annuel de plusieurs indicateurs clés de performance associés au plan de sobriété eau. Ils permettent de mesurer l'avancement du Groupe dans son programme de sobriété, mais aussi dans son impact sur la ressource de manière générale.

Le premier indicateur à suivre est celui qui va permettre de déterminer si l'objectif est atteint : les prélèvements totaux d'eau de chaque site.

Le deuxième l'indicateur est la proportion d'utilisation des eaux recyclées. Le recyclage des eaux en boucle fermée sur les sites est un grand levier d'auto-suffisance. Il permet de réduire considérablement l'impact sur la ressource, et d'être faiblement dépendant de celle-ci.

Le troisième indicateur sélectionné est la restitution d'eau par rapport à la consommation totale d'eau.

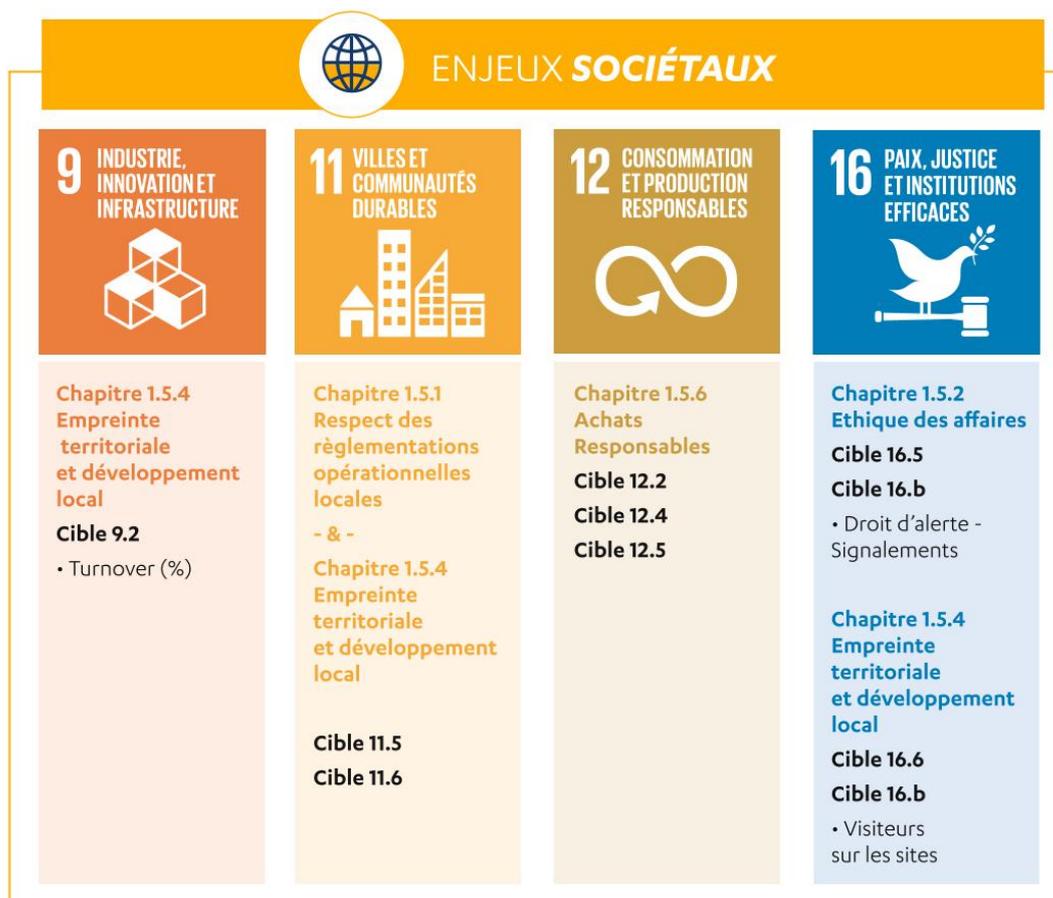
Et enfin, comme quatrième indicateur, le Groupe hiérarchise les sources d'approvisionnement en eau. La gestion durable de l'eau passe par un approvisionnement via la source ayant le plus faible impact possible.

1.5 ENJEUX SOCIÉTAUX

Dans ce chapitre, vous trouverez les enjeux sociétaux déclinés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de double matérialité, l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que

les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Vous trouverez également les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le Groupe contribue.

Identification des ODD et les cibles associées



01

02

03

04

05

06

07

1.5.1 RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS OPÉRATIONNELLES LOCALES

État des lieux

Risques industriels et liés à la conformité réglementaire

L'Union européenne a mis en place un cadre général régissant les principales activités industrielles afin de maîtriser leurs risques. Ce cadre a également pour objet de privilégier la réduction à la source et la gestion prudente des ressources naturelles et tient compte, le cas échéant, des circonstances économiques et des spécificités locales de l'endroit où se développe l'activité industrielle. Ce cadre réglementaire européen est transposé dans les différents droits nationaux des États-membres.

En France, la quasi-totalité des sites de gestion de déchets du Groupe, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter. Au 31 décembre 2023, Séch Environnement gérait 46 ICPE, dont 42 ICPE soumises à autorisations. Au sein de ces dernières, 16 étaient soumises aux réglementations les plus exigeantes (réglementations dites « Seveso ») et 10 étaient classées en seuil « Seveso seuil haut ». À l'international, les sites sont soumis à des réglementations conformément au droit local des pays d'implantation.

L'objectif des réglementations qui encadrent ces ICPE est d'accroître les performances techniques de limitation des émissions polluantes (atmosphériques ou dans les milieux aquatiques), de contrôler les stocks autorisés de substances dangereuses, de suivre les équipements à risques et d'assurer leur contrôle permanent, à travers des normes strictes portant sur les poussières, les métaux lourds, les oxydes d'azote, les dioxines et furanes, en fonction des techniques mises en œuvre (stockage, incinération...).

La gestion des déchets, dangereux et non dangereux, fait également l'objet de plusieurs réglementations au niveau européen, notamment la directive n° 2008/98/CE relative aux déchets, dite directive cadre déchet, la directive n° 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets, le règlement n° 1907/2006 sur les substances chimiques dit règlement REACH, ou encore le règlement n° 850/2004 sur les polluants organiques persistants.

En France, de nombreuses évolutions réglementaires concernant la gestion des déchets ont été apportées par l'entrée en vigueur de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 : conditions d'élimination des déchets non dangereux, renforcement et dématérialisation de la traçabilité, création de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) et réforme du régime des REP.

À l'international, des audits internes sont également menés afin de contrôler le respect et la conformité des installations sur la base des exigences réglementaires locales.

Risques liés aux évolutions réglementaires

En cas d'évolution des réglementations ou de la jurisprudence, les autorités compétentes ont le pouvoir de modifier les prescriptions s'appliquant aux ICPE, voire celles s'appliquant à l'exploitation d'un site déjà autorisé. En cas de non-respect de celles-ci ou de manquements de la part de l'exploitant, les autorités disposent d'un pouvoir de sanction sous la forme de procédures administratives ou judiciaires et pénales. La palette de sanctions administratives va de l'amende jusqu'à la suspension ou le retrait d'autorisations, pouvant ainsi affecter défavorablement l'image, les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe. Les évolutions réglementaires sont une opportunité pour Séch Environnement en ce qu'elles permettent d'aligner l'ensemble des acteurs sur les meilleures pratiques : cela conduit à une montée en gamme de la filière et à l'élimination des acteurs non conformes.

Dans un tel contexte réglementaire, le Groupe s'adapte :

- au renforcement des prescriptions réglementaires obligatoires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité dans la mesure où le Groupe ne pourrait pas systématiquement en répercuter l'impact sur ses prix de traitement). À titre d'exemple, on peut citer l'ensemble des prescriptions afférentes aux divers arrêtés post-Lubrizol du 24 septembre 2020 pour les sites qui y sont soumis.
- au durcissement de la perception des écarts éventuels par les services inspecteurs de la DREAL au regard de ses programmes (ou thématiques) nationaux d'inspection propres, et des sanctions possibles sur le périmètre France.
- à l'allongement des procédures de renouvellement ou de modification des arrêtés d'exploitation, d'accroissement de leurs coûts (dans un contexte de cristallisation des oppositions des populations riveraines et des associations), sans que soit garanti pour autant le succès de la démarche.

Anticipation des évolutions réglementaires – délais d'application

Les évolutions réglementaires découlent généralement de directives ou d'autres textes européens qui fixent un délai de transposition en droits nationaux des différents pays de l'Union européenne, ce qui donne aux industriels le temps nécessaire à la mise en place des adaptations nécessaires.

À titre d'illustration, la Directive 2010/75 sur les émissions industrielles – dite IED – impose de réviser les conditions d'autorisation des installations d'un secteur industriel dès que sont publiées au Journal officiel les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) le concernant. C'est ce qui est advenu avec la publication d'une décision d'exécution 2019/2010 de la Commission du 12 novembre 2019 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour l'incinération des déchets (BREF WI). Elles font suite à celles qui sont applicables aux autres activités de traitement de déchets (BREF WT), publiées en août 2018.

Ces conclusions sur les MTD servent notamment de références contraignantes pour la fixation des valeurs limites d'émission (VLE) applicables aux installations concernées (voir 1.4.1 Prévention et réduction des pollutions).

La publication de ces conclusions déclenche le réexamen des conditions d'autorisation des installations existantes. Celles-ci disposent d'un délai d'un an, à compter de la publication, pour adresser un dossier de réexamen au préfet.

La mise en conformité des installations avec les nouvelles dispositions doit être assurée dans un délai de 4 ans à compter de la publication, soit pour le BREF WI avant le 4 décembre 2023. Ces délais permettent à l'entreprise de mener les études nécessaires bien en amont de la date d'application y compris par des travaux de R & D (voir 1.6.2).

À noter que la directive IED est en cours de révision, notamment pour intégrer les objectifs de neutralité carbone et de « Zéro pollution » annoncés par la Commission européenne dans le cadre du paquet « Fit for 55 » de juillet 2020. Cette révision va entraîner un renforcement des exigences réglementaires pour les installations classées dans les années à venir.

Pour aller plus loin, le Groupe s'est engagé dans des démarches de certifications et labellisations afin de garantir son excellence opérationnelle sur l'ensemble des sites et notamment les sites ICPE ou équivalent à l'international qui sont particulièrement sensibles. Voici un tableau qui résume la couverture de l'ensemble des certifications du Groupe :

Taux de couverture par les certifications sur les sites ICPE

	2023		
	France	Intern.	Groupe
Part des sites ICPE avec une certification dans le l'environnement et l'énergie (ISO 14001, ISO 50001)	81,0 %	66,7 %	78,4 %
Part des sites ICPE avec une certification ISO 9001 (management de la qualité)	39,2 %	66,7 %	47,1 %
Part des sites ICPE avec une certification dans le domaine de la sécurité (ISO 45001 ou MASE)	23,8 %	66,7 %	31,4 %
Part de la surface foncière (périmètre ICPE) couverte par la norme « Engagement Biodiversité » Ecocert ¹	86,5 %	0 %	52,3 %
Part des sites ICPE ayant au moins une certification (qualité, environnement, sécurité, biodiversité...)	88,1 %	77,8 %	86,3 %

Objectifs et plan d'action

Séché Environnement vise à ne faire l'objet d'aucune mise en demeure, d'aucune non-conformité et d'aucun écart avec ses valeurs limites d'émissions définies dans les arrêtés d'exploitation, le cas échéant.

Une cellule d'audit réglementaire (Cellule ProGRES – Projet Gestion des Risques et Suivi des dites) – composée d'une équipe qualifiée et indépendante rendant compte directement à la Direction Opérationnelle – s'assure du respect par l'ensemble des intervenants des obligations qui s'imposent au Groupe, au travers d'une campagne d'audit interne pour identifier les non-conformités potentielles et mettre en œuvre les actions correctives, avec un objectif d'amélioration continue.

Grâce à un processus de veille réglementaire permanente, le Groupe se fixe par volonté d'anticipation, un niveau d'exigence plus restrictif que la réglementation en vigueur, tant sur les modalités d'acceptation et de gestion des déchets que sur la conception technique des différents sites (amélioration continue) et la conduite des unités opérationnelles (monitoring et mesures en continu).

Le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution – qu'elle soit d'origine

accidentelle ou chronique – qui pourrait lui faire enfreindre la réglementation. Tous les sites du Groupe bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets – qu'ils soient liquides, solides ou gazeux.

Pour l'acceptation de l'activité des sites par les populations riveraines, des études faunistiques et floristiques ou encore de nuisances sonores sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension d'autorisations, soit à la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe. Cet aspect rejoint la politique de gestion du risque de réputation (voir 1.5.4 Empreinte territoriale et développement local).

En complément des contrôles réguliers et/ou inopinés dont les sites font l'objet de la part des autorités compétentes (DREAL en particulier) Séché Environnement propose également à diverses ONG, riveraines ou de dimension nationale, par exemple l'association Robin des Bois d'auditer ses sites pour s'assurer du respect des arrêtés et des bonnes conditions de gestion.

¹ L'indicateur correspond au ratio de la surface totale des sites disposant de la certification Ecocert Engagement Biodiversité sur la surface totale des sites périmètre ICPE.

Fort de son historique d'excellence au regard de ses impératifs de conformité et soucieux d'associer à son développement économique ses parties prenantes, locales ou nationales, le Groupe est en capacité de faire évoluer ses autorisations chaque fois que cela est nécessaire dans une démarche d'anticipation des évolutions réglementaires ou des besoins de ses clients. Cette approche originale constitue un gage supplémentaire de pérennité de ses activités et de visibilité de son modèle comme le montrent les extensions d'autorisations – en nombre comme en durée – obtenues par ses sites depuis sa création.

L'organisation du travail a été adaptée pour répondre à certaines réglementations environnementales :

- Bruit : tous les sites concernés se sont vu fixer des règles de prévention en vue de garantir une protection efficace des riverains au travers du respect des valeurs sonores limites réglementaires en limite de propriété et dans les zones à émergences réglementées. Les collaborateurs sont

également protégés : la cartographie « situations de travail/zones » a été effectuée par des mesures instantanées de niveaux de bruit et par des mesures dynamiques (dosimétrie).

- Odeurs : pour le confort des riverains, des adaptations ont été réalisées comme travailler dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le weekend pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

Pour s'assurer du respect de la réglementation ICPE, les Préfets peuvent prendre des arrêtés de mise en demeure pour mettre en œuvre des prescriptions sur les installations classées dans un délai fixé. Les mises en demeure peuvent porter sur toutes les prescriptions de la réglementation : Respect des limites maximales de rejet, mise en conformité de la protection incendie, etc.

	2022	2023		
	Groupe	France	Intern.	Groupe
% de sites n'ayant pas été mis en demeure durant l'année	91 %	85 %	92 %	88 %

À noter, la plupart des mises en demeure sont résolues dans les semaines suivant l'identification des travaux à réaliser sur site.

1.5.2 ÉTHIQUE DES AFFAIRES

État des lieux

L'éthique d'entreprise est l'application de principes ou de valeurs éthiques à la conduite des affaires. Au-delà des réglementations liées à l'éthique des affaires, elle concerne toutes les décisions et comportements discrétionnaires et non régulés. L'éthique d'entreprise vise à la fois les comportements individuels des collaborateurs d'une entreprise et le comportement de l'entreprise elle-même, en tant que personne morale dans sa stratégie et sa conduite des affaires au quotidien, les deux étant liés.

En plus des sanctions en cas de manquement aux différentes législations liées à l'éthique des affaires, le risque éthique se double d'un risque réputationnel qu'encourent des entreprises dont l'image de marque pourrait être ternie par des controverses notamment liées à leurs pratiques financières, sociales et environnementales. Ce risque réputationnel a un impact sur toutes les parties prenantes de l'entreprise et représente par conséquent aussi un risque financier. Celui-ci est toutefois difficile à évaluer en raison du manque d'éléments objectifs permettant d'une part de mesurer la valeur d'une marque et, d'autre part, la réalité du risque de controverse encouru par une entreprise, il demeure néanmoins suffisamment tangible pour être une des principales raisons incitant les entreprises à s'engager dans des démarches de prévention.

Les principales expositions aux risques pour le Groupe concernent :

- La lutte contre la corruption ;
- Le respect des règles en matière de concurrence ;
- Les sanctions internationales et embargos ;
- La défense des droits de l'homme ;
- Les stratégies d'influence.

Si l'Autorité de la concurrence française n'impose pas de mettre en place de programme de conformité concurrence, le Groupe a proactivement choisi de formaliser un tel programme de prévention, détection et remédiation. Cette démarche vise à accompagner la croissance du Groupe ainsi que l'évolution de l'environnement concurrentiel dans son secteur.

Le risque lié au respect des sanctions internationales et embargos s'est significativement accru en 2022 du fait des sanctions internationales de l'Union européenne et des États-Unis en réponse au conflit en Ukraine. Il fait par conséquent l'objet d'une attention renforcée.

Gouvernance du programme de conformité

Le Groupe est particulièrement attentif au partage et au respect des valeurs éthiques. Le respect de ces valeurs exprimées dans ses codes éthiques, dont la première édition date de 2003, est essentiel tant dans les rapports internes à

l'entreprise que dans ses relations avec ses clients, ses fournisseurs, les autorités, les riverains et de manière plus générale toutes ses parties prenantes externes. Le Groupe a publié l'actualisation de ses codes éthiques au quatrième trimestre 2023. Ce nouveau code éthique vise en particulier à centraliser l'ensemble des politiques, codes et chartes manifestant l'engagement du Groupe au Pacte Mondial des Nations Unies et plus généralement ses valeurs éthiques. Pour chacun des thèmes liés à l'environnement, au modèle d'affaires durables, à l'éthique et à la conformité et au social, la charte décrit la prise en compte générique de l'enjeu, la prise de position du Groupe et ses ambitions. Cette charte comprend un code de comportement permettant d'apporter une dimension opérationnelle à ces valeurs et ambitions.

Au sein de l'engagement RSE, la conformité ou compliance consiste à mettre en œuvre au sein de l'entreprise des procédures dans le but de se conformer à des règles issues du « droit dur » (lois et réglementations locales, internationales) ou du « droit souple » (Déclaration universelle des droits de l'homme, conventions OIT, textes propres au secteur d'activité de l'entreprise, etc.). Ainsi, le Groupe a développé un programme de conformité en vue de mettre en pratique ses valeurs et de répondre aux obligations légales concernant l'éthique des affaires. La conformité se caractérise ainsi par sa mission de prévention de risques juridiques caractérisés par leurs impacts négatifs très importants.

La gouvernance et la mise en œuvre du programme de conformité sont assurées par le Conseil d'administration et son Comité d'audit, la Direction générale et depuis 2019, le Directeur « Conformité Groupe » nommé par le Conseil d'administration de Séché Environnement. Ce dernier reporte à ce titre à la Direction générale, garantissant ainsi l'indépendance de la fonction. Sa mission est de garantir la mise en jeu de la responsabilité civile et/ou pénale du Groupe en matière de conformité et de préserver la réputation de l'entreprise. Il intervient en support de toutes les activités et dans toutes les zones géographiques. Il est chargé de faire respecter les réglementations et les règles d'éthique et de bonne conduite définies par l'entreprise. Il s'appuie sur un réseau de référents conformité dans les différentes directions fonctionnelles et filiales internationales pour s'assurer de la bonne application du programme de conformité aux bornes du Groupe.

Objectifs et plan d'action

En tant qu'entreprise familiale, Séché Environnement s'inscrit dans une perspective de long terme et le respect de l'éthique des affaires contribue à sa pérennité et à la préservation de sa réputation, considérée comme un facteur de différentiation dans un secteur où la confiance de ses parties prenantes représente un avantage compétitif. Ainsi, le plan d'action vise non seulement à assurer le respect des différentes réglementations liées à l'éthique des affaires mais aussi à en anticiper les évolutions tout en respectant les valeurs du Groupe.

Le programme de conformité du Groupe s'articule actuellement autour de trois thèmes principaux : la prévention de la corruption, le respect des règles en matière de droit de la concurrence et la conformité aux sanctions économiques et aux embargos. Le programme de conformité accompagne les évolutions de l'environnement réglementaire et de l'intensité des risques liées à l'éthique des affaires, voire l'apparition de nouveaux risques.

La lutte contre la corruption

En matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, le Groupe a pris un ensemble de mesures de mise en conformité avec les prescriptions de la loi dite Sapin II entrée en vigueur en juin 2017. Inspiré par les meilleurs standards internationaux, et plus particulièrement les recommandations de l'Agence Française Anticorruption, le programme s'articule autour de trois piliers : l'engagement des instances dirigeantes, l'identification des risques et la gestion des risques par des mesures de prévention, détection et remédiation.

Engagement des instances dirigeantes

Les instances dirigeantes de Séché Environnement ont ainsi réaffirmé leur engagement dans la lutte contre la corruption par une communication du Président à tous les collaborateurs du Groupe, incluant les filiales internationales, leur rappelant leur stricte obligation de respecter le code de conduite anticorruption et la tolérance zéro du Groupe face à de tels comportements. À cet effet, le code de conduite anticorruption est intégré au règlement intérieur et assorti d'un régime disciplinaire avec des mesures pouvant aller jusqu'au licenciement. Le Président encourage dans sa communication les collaborateurs à user de leur droit d'alerte en toute confiance.

Par ailleurs, la nouvelle version du site internet Groupe a été mis en ligne au cours de l'année 2023 et comprend une section spécifique dédiée à l'éthique des affaires, avec notamment un message de la Direction générale rappelant son engagement pour ces enjeux dont le respect fait partie intégrante du modèle d'affaires du Groupe et permet d'assurer la pérennité de ses activités.

Cartographie des risques

Une mise à jour de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été initiée au quatrième trimestre 2023. Pierre angulaire du programme de conformité, cette actualisation a pour objectif de réviser la précédente cartographie globale du Groupe datant de 2019, d'y intégrer les actualisations locales réalisées depuis et de tenir compte de l'évolution du périmètre du Groupe à la suite des acquisitions, afin d'avoir une vision globale et homogène de l'exposition aux bornes du Groupe. La méthodologie employée pour établir une cotation des risques bruts et nets, intégrant des facteurs aggravants, combine des entretiens individuels et de groupe avec près de 40 cadres

01

02

03

04

05

06

07

représentant diverses activités et filiales du Groupe ainsi que la revue des procédures et mesures de mitigation.

Gestion des risques : prévention, détection et remédiation

Un code de conduite anticorruption, annexé au règlement intérieur, s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, rappelant les comportements attendus, illustrant les risques et soulignant la tolérance zéro appliquée par un régime disciplinaire. Ce code de conduite a été traduit et décliné dans toutes les filiales du Groupe dont à l'international.

La formation sur l'éthique des affaires vise à couvrir la totalité des collaborateurs du Groupe sur l'ensemble de son périmètre. Depuis 2019, des campagnes de formation présentielle ont été réalisées dans les filiales internationales afin d'y déployer le programme de lutte contre la corruption. Cette démarche a aussi eu pour objectif d'identifier les réglementations locales relatives à la lutte contre la corruption au sein des filiales internationales et de mettre en place un réseau de référents conformités, agissant comme relais locaux du Directeur de la conformité par exemple pour déployer les procédures d'évaluation des tiers définies par le siège. En 2020, sur le périmètre France, des formations, à distance à cause du contexte sanitaire, ont également été données aux équipes commerciales, des ressources humaines et de la communication, accompagnées d'un quiz d'évaluation. En 2021, une formation en présentielle, suivie d'un quiz, réunissant 15 collaborateurs, a été réalisée dans la filiale au Mexique. Le dispositif de formation est complété par une application « Éthique Groupe Séché Environnement » sur l'intranet mettant à disposition des collaborateurs des ressources présentant les politiques et outils du programme de conformité. En 2022 et 2023, près de 2 000 collaborateurs sur l'ensemble du périmètre du Groupe ont reçu une formation à l'éthique des affaires avec différents formats. Tous les collaborateurs sont concernés, mais le format dépend de leur exposition et les profils les plus exposés participent à des formations en présentielle obligatoires selon le règlement intérieur. Certains collaborateurs clefs ont aussi reçu une formation individuelle lors de leur arrivée dans le Groupe. Un

format e-learning a été déployé au sein de Mecomer, et d'Interwaste. Enfin, des canaux comme le *management meeting* du périmètre France ont été utilisés pour diffuser les messages de sensibilisation. En 2023, en plus des formations au format e-learning et en présentiel dans certaines filiales internationales, un séminaire éthique a été organisé à destination des équipes commerciales et de développement. Ce nouveau format a réuni des groupes restreints de 25 collaborateurs mêlant présentation générale des enjeux d'éthique des affaires et du programme de conformité Groupe ainsi qu'une partie échange entre participants à la suite d'une saynète venant illustrer les risques.

Un dispositif d'évaluation des tiers vise à s'assurer de la probité des tiers de premier rang : clients, fournisseurs et intermédiaires. Le niveau d'analyse des tiers est notamment fonction de leur catégorie selon la nomenclature de la cartographie des risques, de leur géographie, du volume d'affaires ou encore du type de relation envisagée. La procédure d'évaluation comprend la consultation d'une base de données spécialisée (WorldCheck de Refinitiv) et l'envoi d'un questionnaire d'évaluation avancé. Au sein de la Direction des Achats, les outils de digitalisation de l'évaluation des fournisseurs développés en 2022 ont été déployés au 1^{er} février 2023. Ce nouveau dispositif permet de s'assurer de l'évaluation systématique de tout nouveau fournisseur avec une évaluation conjointe des risques par les directions Achats, Conformité et Développement Durable et de digitaliser la collecte des documents d'évaluation conditionnant l'entrée en relation (voir 1.5.6 achats responsables). En 2023, une campagne de revue périodique a été menée sur plus de 200 tiers existants dans la base de données WorldCheck en fonction des critères définie par la procédure achat en ce qui concerne les fournisseurs. Près de 200 recherches individuelles ont été menées dans cette base de données pour des clients, fournisseurs et partenaires potentiels. Des analyses approfondies à partir d'un questionnaire de conformité ont été réalisées sur 100 tiers. Enfin, des enquêtes de terrain approfondies ont été réalisées par des prestataires extérieurs spécialisés dans l'intelligence économique sur un nouveau client avant l'entrée en relation et un nouveau cadre pour autoriser sa prise de fonction.

Nombre de tiers évalués	2021	2022	2023
Sources ouvertes et bases de données	406	387	643
Questionnaires de due diligence	50	84	11
Enquête d'intégrité approfondie	2	3	2

Le respect des règles en matière de concurrence

En 2021, le Groupe a lancé un projet de mise en place d'un programme de conformité lié à la concurrence. La première étape consistant à établir une cartographie des risques liés aux pratiques anticoncurrentielles est complétée : des entretiens avec plus de 30 collaborateurs de diverses fonctions ont permis d'identifier les principaux risques en vue de rédiger des politiques et procédures et de préparer une campagne de

formation. En 2022, un code de conduite concurrence a été déployé dans l'ensemble des filiales françaises sous la forme d'une annexe au règlement intérieur avec un régime disciplinaire associé s'appliquant par conséquent à date pour l'ensemble des collaborateurs du périmètre France. Ce code de conduite a été communiqué à l'ensemble des collaborateurs par un courrier électronique du président, qui a rappelé l'attachement du Groupe au respect de ces règles tel qu'exprimé dans l'éditorial du Directeur général et la tolérance

zéro pour tout comportement contraire à ces principes. Le code de conduite, communiqué sur le site internet du Groupe, couvre les enjeux des ententes (répartition des marchés, entente sur les prix, accords en matière de développement technique, appels d’offres, échange d’informations commercialement sensibles, ententes verticales), de l’abus de position dominante (prix excessivement élevés, prix prédateurs, refus de vente), de la participation aux associations professionnelles dont le lobbying et des concentrations.

Sanctions et embargos

Le respect des sanctions internationales et embargos est assuré par le dispositif d’évaluation des tiers. Dans le contexte évolutif des sanctions internationales depuis 2022, certains grands contrats à l’international ont par ailleurs donné lieu à une analyse détaillée par un cabinet d’avocats afin de confirmer le plein respect des nouvelles sanctions applicables.

Droit d’alerte

Le droit d’alerte permet à chaque membre du personnel ou collaborateur externe, en cas de difficulté d’interprétation des règles énoncées dans le code éthique ou dans les codes de conduite anti-corruption et concurrence qui en sont une déclinaison, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l’image de ce dernier, d’en référer directement au système d’alerte interne dédié.

Son champ d’application est celui des actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la Société en général, ou d’une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d’alerte. En outre, ce système d’alerte est désormais renforcé pour s’adapter aux prescriptions de la loi dite Sapin II, notamment en cas d’alerte portant sur des faits entrant dans le champ de la corruption ou du trafic d’influence.

Plus généralement, le dispositif d’alerte permet de signaler des informations ou tout comportement illégal ou

frauduleux portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l’intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d’une violation d’un engagement international ratifié par la France, du droit de l’UE, de la loi ou du règlement. Ainsi, les faits pouvant faire l’objet d’une alerte incluent de manière non exhaustive la discrimination, le harcèlement, les conflits d’intérêt, le délit d’initié, les atteintes graves à l’environnement ou aux droits humains fondamentaux.

L’alerte déclenchée par le collaborateur s’effectue de façon identifiée ou anonyme, en contrepartie d’un engagement de confidentialité et de la protection contre toutes représailles. La mise en œuvre du droit d’alerte répond aux critères imposés par la loi dite Sapin II et plus particulièrement de la protection des lanceurs d’alerte telle que définie par la loi Waserman, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022. Le dispositif d’alerte, EthicsPoint, permet aux collaborateurs d’effectuer un signalement via un formulaire en ligne hébergé chez un prestataire indépendant ou avec une ligne téléphonique gratuite disponible 24/7 dans toutes les langues du Groupe. Les filiales d’Afrique du Sud ont un système externalisé géré par Deloitte et répondant aux mêmes exigences. La filiale au Pérou utilise un dispositif internalisé.

La nouvelle procédure de recueil et de traitement des alertes internes, venant renforcer la protection des lanceurs d’alerte leur garantissant notamment la confidentialité et une absence de représailles conformément aux dernières évolutions réglementaires, est en cours de consultation auprès des instances de dialogue social.

Une enquête interne peut être décidée à la suite de signalements reçus sur le dispositif d’alerte interne, d’autres faits identifiés en interne (par exemple un signalement par la voie hiérarchique), ainsi qu’en rapport avec des signalements effectués auprès d’autorités externes. Une enquête interne est obligatoirement menée en cas de signalement relatif à des faits susceptibles de caractériser du harcèlement moral ou sexuel.

En 2023, aux bornes du Groupe, 4 signalements ont été remontés par la voie hiérarchique ou le système d’alerte dont 3 ont donné lieu à des enquêtes internes et 1 a nécessité des mesures disciplinaires.

Nombre de signalements	Références	2021	2022	2023
Nombre de signalements	ESRS S1-17- 103 b)	12	8	4
Nombre de signalements fiables		9	6	3

Évasion fiscale

En application de la Loi n° 2018-898 relative à la lutte contre la fraude, Séché Environnement déclare ne pas pratiquer l’évasion fiscale, ne pas user des paradis fiscaux, mais acquitter le paiement de ses impôts dans les pays d’exercice de son métier, en l’occurrence principalement en France. Au total, les filiales internationales ont acquitté en 2023 dans

leurs pays d’implantation 7,342 K€ d’euros d’impôts sur les bénéfiques.

Cet engagement est matérialisé par la politique fiscale du Groupe, intégrée au code éthique (voir 1.5.2 Gouvernance du programme de conformité). Au-delà de la conformité aux réglementations fiscales, le Groupe s’engage à mener des pratiques fiscales éthiques exclusivement guidées la réalité économique de ses activités. Elle se décline en plusieurs

points :

- **Adopter une politique fiscale exemplaire** : Couverture de l'ensemble des impôts de Séché Environnement (impôts directs et indirects, taxes, contributions, prélèvements de toutes natures fiscales, parafiscales ou douanières) et le Groupe est engagé à agir avec intégrité en ne recourant pas à l'évasion fiscale.
- **Engagement Groupe** : Application à l'ensemble de ses entités et vocation à être appliqué par toutes ses entités contrôlées quelle que soit leur nature ou leur situation géographique, dans le respect des lois et réglementations fiscales et douanières locales ainsi que les normes internationales les concernant.
- **Construire une relation de confiance avec les tiers** : Le Groupe applique des pratiques fiscales éthiques dans les relations avec les tiers.
- **Sensibiliser les collaborateurs** : Sensibiliser régulièrement les collaborateurs dans toutes les entités du Groupe par la mise en place de webinaires et/ou de sessions de formation ainsi que l'accompagnement des opérationnels par la Direction Administrative & Financière.

Le Groupe souhaite ainsi par sa politique fiscale assurer la sécurité juridique de ses opérations tout en tendant à rechercher une gestion fiscale pro-active, équilibrée et performante dans le respect des lois et réglementations fiscales nationales et internationales et en renforçant la stabilité sur le long terme de ses activités. Par ailleurs, le Groupe s'engage à recourir à des pratiques fiscales éthiques avec les tiers en refusant toute modalité contractuelle ayant manifestement pour objet de permettre des pratiques d'évasion fiscale par un tiers. Notre ambition à travers cette politique est de favoriser un environnement fiscal responsable et d'encourager les meilleures pratiques, en cohérence avec la volonté du Groupe d'une croissance de long terme. Des évaluations régulières seront réalisées pour vérifier son adéquation aux évolutions législatives et aux besoins évolutifs du Groupe et de ses activités.

Droits de l'Homme

Sont concernés la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits de l'Homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé et/ou obligatoire des enfants, respect des populations autochtones).

- Toutefois, il estime être peu confronté ou exposé à ce risque, les activités du Groupe se déroulant majoritairement en France, où l'ensemble des collaborateurs sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi

prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.

À l'international, 6 filiales sont couvertes par une convention collective et un dispositif de représentation des collaborateurs. À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail. Le Groupe se conforme aux prescriptions de la loi du 27 janvier 2017 « égalité et Citoyenneté » qui impose aux entreprises de plus de 300 collaborateurs la formation des personnes en charge de recrutement sur la non-discrimination à l'embauche.

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses collaborateurs, ni d'aucun tiers :

- À l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition du travail des enfants.

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou il ne reçoit pas des investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique.

- À la neutralité vis-à-vis de la vie publique.

Dans son code de comportement actualisé avec le code éthique en décembre 2023, le Groupe précise sa position :

- Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique.
- Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques (0 € versé).
- Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement.
- Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe ».

Politique d'intégration responsable

Séché Environnement veille à appliquer une politique d'intégration responsable et entend par restructuration toute opération impliquant : la vente ou l'arrêt d'une branche d'activité ; la fermeture de sites d'activité dans un pays ou une région ou la délocalisation d'activités d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre ; les changements apportés à la structure de direction ; et les

réorganisations fondamentales ayant un effet significatif sur la nature et le centrage d'une activité. Au cours des trois dernières années, il y a eu très peu de cessions par rapport aux acquisitions qui sont restés très majoritaires. Les acquisitions font l'objet d'une validation auprès des comités du Groupe et sont réalisés dans l'intention de consolider notre expertise sur certains métiers, développer des activités

sur de nouveaux marchés et d'élargir la palette des métiers présents au niveau Groupe afin de pouvoir accompagner les clients sur l'ensemble de leurs besoins à l'image de l'acquisition de Séché Traitement des Eaux Industrielles (STEI) sur les effluents industriels ou encore l'acquisition d'Interwaste à l'international qui est spécialisé dans la gestion des déchets industriels et municipaux.

1.5.3 CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

État des lieux

Pour faire face aux éventuels incidents techniques, l'informatique Groupe exploite deux centres de données dotés de ressources redondantes, en mode actif – actif, ce qui permet un soutien mutuel en cas de panne (plan de continuité des activités).

Par ailleurs, pour faire face aux menaces Cyber qui augmentent, des investissements importants ont été réalisés en matière de cybersécurité, notamment sur la période 2020-2022.

Initialement motivé par des exigences de conformité en matière de sécurité, le groupe adhère à des évaluations

externes de la sécurité, notamment à celle de « Security Score Card ».

En mars 2023, Séché Environnement a été la cible d'une cyberattaque qui a eu des impacts significatifs sur l'activité du Groupe. La mise en place du plan d'action Sécurité a permis de maîtriser la menace et garantir la protection des données tout en contribuant à rétablir par la suite les dispositifs de cybersécurité existants. Ainsi, le Security Score Card est repassé à la notation A à la fin décembre 2023, la note la plus haute possible.

	Références	2023
Security Score Card		A

Séché Environnement a atteint le score A fin 2023 qui signifie que la note est supérieure à 90/100. Le score total est une moyenne pondérée de 10 facteurs spécifiques comme la réputation IP, la sécurité du réseau ou le risque de fuite d'informations prenant en compte pour chaque facteur la gravité et la quantité de problèmes de sécurité ou de constatations associé à chaque facteur.

Cette note est recalculée en permanence en fonction des nouvelles vulnérabilités identifiées dans les logiciels du marché utilisés par le Groupe, nécessitant des mises à jour régulières et des correctifs permanents. Par ailleurs, le Groupe est conforme à la RGPD, et s'assure que la collecte, le stockage et l'utilisation des données personnelles des parties prenantes sont effectués en conformité avec les réglementations applicables.

Objectifs et plan d'action

Le plan initial de CyberSécurité 2020-2022 a été prolongé en 2023, et se poursuivra en 2024. Il a conduit à mettre en place différentes actions, pouvant être regroupées en 3 catégories. Ces actions sont déployées en France ainsi que progressivement à l'international lorsque cela est pertinent.

Les progrès sont très concrets avec une notation A de « Security Score Card », notation auxquelles toutes les parties prenantes ont accès de façon indépendante, leur

permettant de contrôler la performance sécurité du Groupe en temps réel.

Sécurisation

Suite à la cyberattaque en mars 2023, le Groupe a considérablement amélioré son système de sécurité et a mis en place de nombreux dispositifs et solutions pour atteindre les 4 objectifs suivants :

- Renforcer la sécurité de l'accès et des comptes
- Garantir la protection des données
- Protéger les équipements des cyberattaques
- Développer les pratiques de sécurisation recommandées

Séché Environnement a notamment tenu compte des « best practices » de sécurité proposés par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations (ANSSI) et Microsoft.

Sensibilisation

Sensibiliser et former les utilisateurs est un axe primordial de la stratégie de sécurité. Tous les filets de sécurité sont inutiles si les utilisateurs ne sont pas formés et sensibilisés aux risques et techniques d'attaques. Des campagnes de faux hameçonnages régulières permettent d'alerter les utilisateurs sur les dangers et les bonnes pratiques. Des tutoriels de sensibilisation sont proposés en lien avec les résultats de ces attaques.

1.5.4 EMPREINTE TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

État des lieux

Cet enjeu recouvre les initiatives portées par Séché Environnement auprès de parties prenantes locales pour favoriser le développement économique et/ou social des territoires où le Groupe est implanté. Séché Environnement s'intègre dans la vie et les activités locales afin de faire bénéficier les communautés et leurs habitants de retombées économiques directes (emplois) ou indirectes (impôts...), et participer à des projets de développement (partenariats et mécénat) impliquant des acteurs locaux.

Mener des relations de confiance avec les parties prenantes près du territoire permet au Groupe de répondre plus facilement aux attentes environnementales, sociales et sociétales, ce qui a un impact positif sur le développement de l'activité. Les relations basées sur la transparence, la sensibilisation aux activités de l'économie circulaire et de valorisation et gestion des déchets permet de prévoir et mieux répondre aux inquiétudes liées au développement de ce type d'activités et les nuisances associées. Une mauvaise gestion de la relation avec les parties prenantes locales peut susciter un risque réputationnel. La réputation représente un avantage compétitif pour l'entreprise, il s'agit donc d'un actif stratégique, qui doit être protégé durablement. Le risque de réputation est devenu un enjeu majeur et correspond à l'impact qu'une mauvaise gestion peut avoir sur l'image de l'entreprise. Cette réputation dépend grandement des relations entretenues avec les parties prenantes. En effet, adopter une démarche éthique crée de la confiance : auprès des clients (capital économique), des fournisseurs (capital industriel), des collaborateurs (capital humain), des actionnaires (capital financier), ainsi qu'auprès de la société en général (capital institutionnel).

Politique de communication

La communication de Séché Environnement s'articule autour de quatre grands objectifs : développer l'image du groupe ; susciter l'adhésion des parties-prenantes et la préférence des clients ; fédérer l'ensemble des salariés autour d'un projet collectif porteur de valeurs ; protéger efficacement la réputation en cas de situation sensible ou de crise.

À cet égard, la relation avec l'ensemble des parties prenantes locales (salariés, riverains, associations, élus, services de l'État, publics scolaires, médias, etc.) constitue une des clés de voûte de l'action du Groupe. En France et à

l'international, Séché Environnement a mis en place un réseau de responsables locaux en charge de l'ensemble des problématiques de relations publiques et de communication autour des implantations industrielles dont ils ont chacun la charge. Cette organisation permet ainsi à Séché Environnement de développer des liens directs et interpersonnels avec les différentes parties prenantes des territoires sur lesquels le groupe est implanté, favorisant l'écoute et la prise en compte de leurs attentes et de leurs préoccupations. Les relations locales s'inscrivent dans une perspective de long terme, avec des contacts réguliers dans le cadre de visites de sites individuelles ou collectives, d'événements réceptifs, de réunions, d'échanges, etc. Elles reposent également sur la mise à disposition de l'information relative aux implantations industrielles du groupe sur les plateformes digitales de Séché Environnement – en particulier sur le nouveau site internet refondu à l'été 2023, et sur une communication régulière sur les réseaux sociaux sur les initiatives et visites menées localement.

Le Groupe s'inscrit également dans une logique de sensibilisation aux enjeux environnementaux et à l'économie circulaire, en ouvrant ses installations aux parties prenantes locales, en particulier aux publics scolaires et aux associations.

Accueillir des visiteurs sur les sites relève ainsi tant d'une démarche de connaissance mutuelle et de liens avec les parties des territoires que d'une volonté de sensibiliser à l'importance des métiers de l'environnement et de l'économie circulaire dans le but de faire évoluer les comportements (réduction des déchets, gestes de tri, etc.) Le groupe développe ainsi de nouveaux outils en particulier sur le traitement des déchets ménagers (quiz, jeux, panneaux, etc.) et espaces pédagogiques (sur l'Unité de Valorisation Énergétique Mo'UVE par exemple).

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens déployés ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général et la biodiversité, en particulier sur les sites de stockage, car souvent situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux. Ces visites contribuent également à renforcer la fierté et le sentiment d'appartenance des collaborateurs au groupe, en leur donnant l'occasion de présenter leur métier et leur engagement quotidien au service de l'économie circulaire.

	2021	2022	2023		
	Groupe	Groupe	France	International	Groupe
Nombre de visiteurs	n.d	3 092	4 337	1 131	5 468

En 2021, les mesures sanitaires déployées pour lutter contre la Covid-19, contre-indiquaient les visites de site : cet indicateur a donc été jugé non pertinent pour cette année.

Création de valeur locale dans le territoire

Séché Environnement crée de la valeur dans le territoire en développant l'écologie industrielle territoriale, notamment aux travers de ses activités d'économie circulaire. La valorisation matière et énergétique va permettre par exemple la mise en place des réseaux des chaleurs qui peuvent approvisionner les villes, ou les voisins industriels, en vapeur et/ou en énergie.

Au niveau de la création d'emploi local et des emplois verts ainsi que de l'amélioration des compétences, le Groupe poursuit des démarches en la matière sur l'ensemble du territoire notamment en participant à des forums et des salons, pour développer la marque employeur et favoriser l'emploi dans les bassins locaux. Concernant le développement des compétences, le Groupe noue des partenariats avec différentes institutions pour encourager des métiers émergents (voir 1.7.2 Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences).

La valeur générée par les activités de Séché Environnement participe au développement de tissus économiques locaux : près de la moitié du chiffre d'affaires irrigue les fournisseurs de matières et les prestataires. La majorité des fournisseurs de Séché Environnement tant en France qu'à l'étranger est issue des marchés régionaux et nationaux des pays où le Groupe opère.

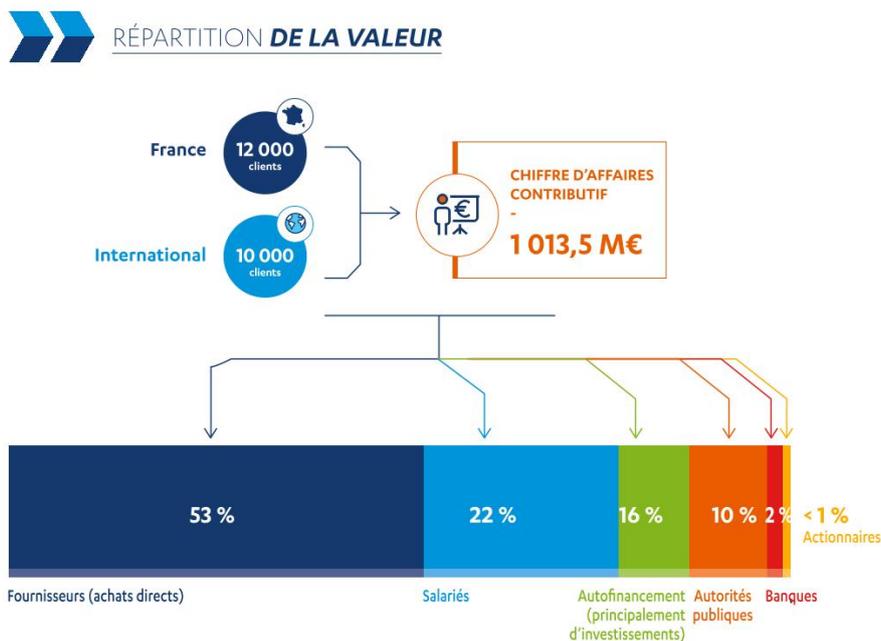
Lien avec les communautés locales

Localement, sur les différents territoires, chacune des filiales de Séché Environnement se mobilise pour déployer sur le terrain des actions sociales, sociétales et environnementales en partenariat avec les parties prenantes stratégiques. La priorisation des actions et des partenaires varie selon les

contextes sociaux de chaque implantation. Au Chili, au Pérou et en Italie, le Groupe travaille avec des étudiants lycéens ou universitaires pour mieux faire connaître les métiers de l'environnement à travers des programmes de sensibilisation ou de soutien financier. En Afrique australe, le Groupe collabore avec des communautés locales sur une diversité de sujets, allant du recyclage dans les écoles, au soutien des populations vulnérables, telles que celles affectées par des catastrophes naturelles. Séché Environnement œuvre également à l'amélioration des infrastructures éducatives, à des programmes destinés aux personnes âgées et aux jeunes femmes. Ces actions sont alignées sur les objectifs du groupe et contribuent à la création de valeur au niveau local.

Au Pérou, dans le but de travailler avec les populations vivant de l'économie des déchets, la filiale au Pérou, située sur le site de Villa El Salvador, a adhéré au programme gouvernemental dirigé par le ministère de l'Environnement péruvien, pour le tri à la source et de collecte sélective de ses déchets solides municipaux. Cet accord vise, entre autres, à promouvoir l'économie circulaire à travers le tri à la source au sein des entreprises, tout en créant des bénéfices sociaux. En effet, il permet l'insertion au travail des « recycleurs formalisés » tout en leur offrant l'accès à des formations dispensées par le gouvernement, des associations ou des entreprises.

À partir du deuxième semestre de 2023, le site a commencé la mise en place du programme. Désormais, cette collecte est assurée par un recycleur qui possède toutes les certifications requises auprès de la municipalité, plutôt que de passer par une entreprise privée. Cette démarche crée ainsi un dynamisme sur le marché du recyclage et garantit une inclusion économique qui améliore les conditions de vie et de travail des populations vulnérables.



Mécénat et sponsoring

En dehors des mécénats liés aux actions de biodiversité (voir 1.4.5 Protection de la biodiversité et réhabilitation des sites), le Groupe s'investit également dans d'autres initiatives de mécénat territorial généralement d'envergure plus réduite, sur des projets ayant un ancrage local fort et

permettant de favoriser le dynamisme des territoires concernés. À cet égard, le groupe participe à des projets en adéquation avec ses valeurs sociales et environnementales et sur des thématiques variées ayant des impacts positifs sur les communautés locales.

1.5.5 REPRÉSENTATION D'INTÉRÊTS

État des lieux

Représentations d'intérêts

Séché Environnement s'exprime principalement au travers des associations et fédérations professionnelles dont il est adhérent. Les représentants d'intérêts du Groupe et de ces structures ont été déclarés au répertoire de la Haute

Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (www.hatvp.fr/le-repertoire). Le montant des dépenses fait l'objet d'un suivi interne et concerne quasi exclusivement la part des contributions à des organisations professionnelles liées à la représentation d'intérêt. L'ensemble des actions de représentation d'intérêt font l'objet d'un suivi interne.

	Références	2023
		Groupe
Montant des dépenses liés à la représentation d'intérêts en euros	ESRS G1-5 AR 12A	Entre 10 000 et 25 000

Le suivi des actions et des dépenses de représentation d'intérêts, ainsi que leurs déclarations intègrent l'extension du dispositif aux actions menées auprès des titulaires de fonctions exécutives locales et de nouvelles catégories d'agents publics du 1^{er} juillet 2022. Ils intègrent également l'évolution des lignes directrices de la HATVP au 1^{er} octobre 2023.

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités (déchets non dangereux, déchets dangereux, dépollution, chimie...). La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'intervention impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont souvent de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la déformer, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé. Séché Environnement garantit l'intégrité de ses pratiques de

lobbying et veille à prévenir tout manquement à une convention publique internationale. De plus, le Groupe s'engage à ne pas obtenir des informations ou des décisions de manière malhonnête et à toujours fournir des informations complètes et actualisées qui ne soit pas trompeuses.

Les actions de représentation d'intérêts sont menées conformément aux réglementations applicables et dans le cadre du Code de conduite concurrence du Groupe.

Prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations par les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes, dans une perspective de développement durable. Par exemple lors de la 17^e édition des Assises des déchets, Séché Environnement a pris position en faveur de l'extension de la traçabilité aux déchets non dangereux.

Objectif et plans d'action

Parallèlement, l'ensemble des collaborateurs exerçant (ou susceptibles d'exercer) des activités de représentation

d'intérêts ont été sensibilisés au double objectif de respect des règles de déontologie et d'obligation de déclaration.

1.5.6 ACHATS RESPONSABLES

État des lieux

Les achats responsables prennent en compte des critères d'exigence et de transparence dans les domaines environnementaux, éthiques, sociaux, de qualité ou des performances socio-économiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe. La mise en place d'une politique d'achats responsables permet de créer un levier pour encourager et accompagner la transformation des fournisseurs. Cette logique de coopération permet la création de valeurs dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Séché Environnement intègre ces critères d'exigence dans les décisions achats, identifie les risques existants ou potentiels, et veille à limiter ses impacts négatifs affectant ses parties prenantes sur les domaines listés précédemment. Le Groupe participe aussi à orienter ses fournisseurs vers des pratiques plus responsables.

En s'assurant que ses fournisseurs mènent des actions responsables, le Groupe maîtrise mieux ses risques sociaux, environnementaux et réputationnelles et en même temps répond aux évolutions du marché. Travailler en collaboration sur le renforcement de pratiques responsables sur la chaîne d'approvisionnement permet également la création de la valeur dans les tissus économiques et territoriaux.

Organisation

Depuis sa création en 2019, la fonction achats centrale entreprend une mission stratégique pour le Groupe. Celle-ci s'articule autour de l'harmonisation et le déploiement de bonnes pratiques visant à sensibiliser les donneurs d'ordres aux enjeux de l'acte d'achat, et leur apporter l'accompagnement et des outils concrets pour mieux acheter. Le Groupe compte avec une direction d'achats centralisée pour la France et décentralisée pour ces filiales internationales qui intègrent et répondent aux enjeux locaux.

En 2023, un pôle Support Achats a été créé, au sein de cette fonction centrale, ayant pour mission l'amélioration de la performance financière et extra-financière des Achats. Cette mission s'appuie sur trois fondements essentiels : la gouvernance et l'organisation, la transformation digitale et la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSE). La direction des Achats est composée d'acheteurs opérationnels organisés par catégories d'achats et d'un pôle Support Achats composé de trois membres.

L'investissement consacré à ce rôle, combiné à la mise en place d'outils digitaux, vise à garantir la conformité aux exigences de la loi Sapin II, relative au devoir de vigilance, à la transparence et à la lutte contre la corruption. De plus, cette démarche contribue à une gestion plus efficace de la performance et de l'engagement RSE des fournisseurs du Groupe.

Politique Achats Responsables

La Politique Achats Responsables commune du Groupe Séché Environnement s'articule autour de trois grands piliers : la dimension éthique, les impacts sociétaux et la préservation de l'environnement. En effet, le Groupe Séché Environnement est conscient que les décisions d'achats ont des implications socio-économiques et environnementales majeures. Les actes d'achats doivent être menés d'une manière sûre, respectueuse de l'environnement. Dans sa politique, le Groupe s'engage à :

- respecter les cadres réglementaires et législatifs ;
- tenir compte des coûts sur l'ensemble du cycle de vie des produits et des services ;
- tendre vers la systématisation des critères environnementaux dans l'attribution des contrats ;
- veiller à prendre en considération les opportunités d'amélioration de la performance énergétique lors de la conception d'installations, d'équipements, de systèmes...
- tenir compte des références environnementales des fournisseurs lors des processus de sélection ;
- encourager les fournisseurs à améliorer leurs objectifs sociaux ;
- travail avec le personnel interne et externe pour explorer les possibilités de réduction des consommations, réutilisation et réemploi en fin de vie ;
- stimuler l'innovation et les activités de Recherche & Développement ;
- respecter des pratiques économiques éthiques

De plus, Séché Environnement a inscrit 4 principes fondamentaux dans les conditions générales d'achats qui ont été révisés en 2023 portant sur :

- respect des Droits de l'Homme au travail ;
- protection de la santé, sûreté et sécurité ;
- préservation de l'environnement ;
- respect du droit de la concurrence.

Cette politique se matérialise à travers des actions concrètes tout au long de la Procédure Achats Groupe en commençant par une évaluation initiale de conformité légale de 100 % des sous-traitants et fournisseurs des sites et filiales françaises, en phase de référencement et d'une évaluation de conformité anticorruption pour les fournisseurs stratégiques, procédures qui ont été lancés en 2023. L'évaluation est adaptée en fonction de la catégorisation du fournisseur, établie selon la cartographie des risques. Les acheteurs travaillent sur l'intégration systémique de critères ESG dans la sélection d'offres fournisseurs permettant d'orienter ainsi davantage le choix vers des fournisseurs ayant des pratiques plus responsables. Le groupe travaille dans le déploiement des questionnaires environnementaux et sociaux. Le Groupe s'engage également à respecter un délai de paiement maximal de 60 jours auprès de l'ensemble des fournisseurs (voir 2.5.2 Délais de paiement).

Charte Achats Responsables fournisseurs

Dans la continuité de ses principes éthiques et en observant les bonnes pratiques du marché, le Groupe Séché Environnement entretient des relations transparentes et équitables avec ses fournisseurs. Avec un nombre dépassant les 7 000 fournisseurs actifs en 2023 sur le territoire français, le Groupe Séché Environnement transpose ses valeurs à travers la mise en place d'une Charte Achats Responsables. Cette charte engage les sous-traitants et fournisseurs à adhérer aux valeurs et aux ambitions du Groupe en matière de Développement Durable. Depuis son lancement en février 2023, plus de 2 000 fournisseurs ont souscrit à cette charte qui est disponible sur notre site internet.

Sensibilisation et formation

La formation et la sensibilisation des acheteurs aux enjeux du développement durable revêtent une importance cruciale pour Séché Environnement. En appréhendant les

Objectifs et plan d'action

Actions à l'horizon 2024

Depuis fin 2023, des campagnes annuelles d'évaluations de la performance RSE ont été mise en place pour les fournisseurs des catégories d'achats sensibles et stratégiques, définies en fonction de la cartographie des risques ESG. Ces évaluations visent à établir indicateurs de performance « responsables » qui seront pilotés avec les fournisseurs, dans le cadre d'une approche collaborative destinée à les inciter à adopter des pratiques responsables. Dans le but de cibler les actions, la Direction des Achats a élaboré une priorisation des catégories achats, intégrant les risques ESG et le niveau de dépense. Cette analyse a été faite grâce à des cartographies des risques internes que le Groupe a réalisé au cours de l'année 2023. Notre objectif pour 2024 est de piloter une feuille de route visant à aborder et à repenser ces achats, en agissant de manière concrète sur la réduction de l'impact carbone associé au scope 3. Par ailleurs, des clauses éthiques et Développement Durable seront stipulées dans les Conditions Générales d'Achats (CGAs) et les contrats types du Groupe pour veiller à faire figurer plusieurs points dont le respect des Droits de l'Homme au travail, la protection de la santé, sûreté et sécurité, la préservation de l'environnement et le respect du droit à la concurrence.

La Direction des Achats a réalisé une matrice dans laquelle elle a identifié 27 catégories d'achats parmi lesquels 11 ont été identifiées comme matérielles en fonction de l'évaluation des risques ESG en ordonnée et du pourcentage de dépenses que ces catégories représentent en abscisse. Les 6 catégories les plus matérielles correspondent au

implications environnementales, sociales et éthiques des activités d'approvisionnement, les acheteurs sont mieux outillés pour guider les décisions d'achat. En 2023, une plénière dédiée à cette thématique a été organisée avec les équipes françaises, suscitant un vif intérêt au sein de l'équipe Achats avec une participation importante. Cette journée instructive, animée par les Directions Développement Durable et Conformité, a fourni des informations approfondies sur les meilleures pratiques, les normes sectorielles et les initiatives en cours dans le domaine du Développement Durable. Cette démarche constitue non seulement une réponse aux attentes croissantes en matière de responsabilité sociale et environnementale, mais également un moyen de renforcer la compétitivité du Groupe en intégrant des critères durables dans les processus d'achat. Par le biais de l'investissement continu dans la formation de l'équipe Achats, le Groupe affirme sa position en tant qu'acteur responsable et aspire à créer de la valeur à long terme l'ensemble des parties prenantes.

transport, aux véhicules et engins carburants et combustibles, aux équipements de process, aux prestations et travaux industriels ainsi qu'aux matières premières et aux réactifs. Notre objectif est que 100 % des appels d'offres menés pour le périmètre France en 2024, sur les catégories identifiées dans la matrice, soient établis sur des critères d'attribution « responsables ».

Actions moyen terme

La direction des achats a pour objectif de renforcer sa collaboration avec les équipes de développement durable afin de travailler conjointement sur la réduction des impacts de sa chaîne de valeur et la définition d'objectifs ambitieux et réalistes sur différentes thématiques telles que la réduction de notre empreinte carbone (Scope 3) et celle de l'impact en termes de biodiversité.

Séché Environnement prévoit également le déploiement de la Politique d'Achats Responsables au sein de ses filiales internationales. Cette initiative reflète notre engagement envers la durabilité de notre développement. Notre objectif premier est d'assurer une intégration harmonieuse des principes éthiques et environnementaux du Groupe à l'échelle de toute la chaîne de valeur.

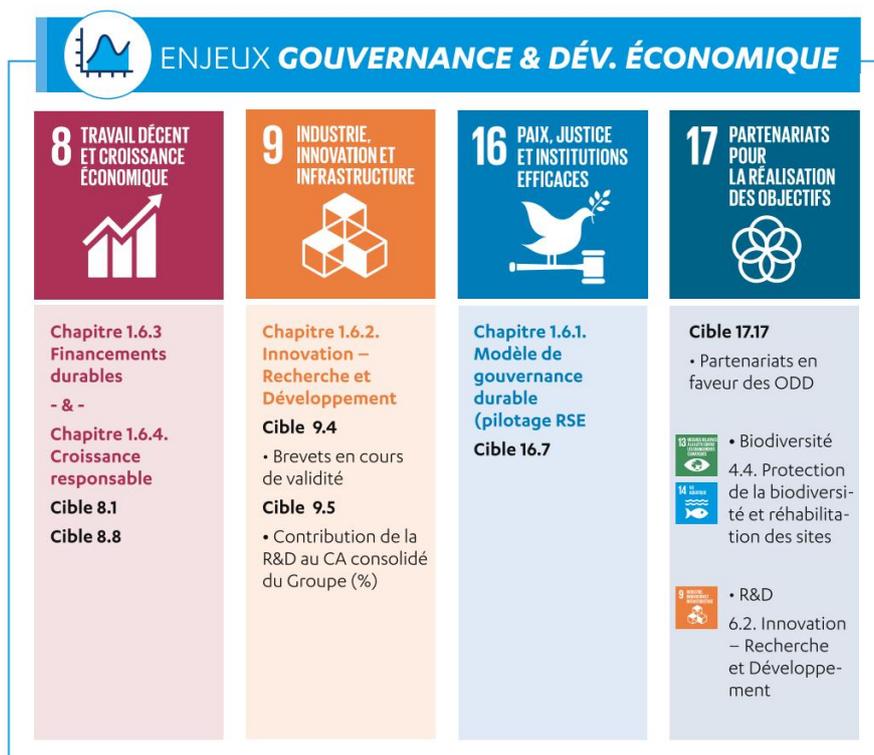
Notre ambition consiste tout d'abord à mieux comprendre les impacts de notre chaîne de valeur, à accompagner et à susciter l'intérêt des parties prenantes vers des pratiques plus responsables, ce qui amène à créer de la valeur pour l'environnement et pour les communautés locales.

1.6 ENJEUX GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans ce chapitre, vous trouverez les enjeux de gouvernance et de développement économique déclinés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de double matérialité, l'état des lieux de cette thématique, les mesures

d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Vous trouverez également les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le groupe contribue.

Identification des ODD et les cibles associées



1.6.1 MODÈLE DE GOUVERNANCE DURABLE (PILOTAGE RSE)

État des lieux

La gouvernance d'entreprise durable fait référence à l'ensemble des règles et pratiques mises en œuvre pour guider le Groupe en y intégrant des enjeux de durabilité. Séché Environnement cartographie ses risques RSE et évalue leur criticité périodiquement afin de mettre en place des politiques d'amélioration continue. Le Groupe doit ainsi veiller à ce que les sujets RSE soient connus et pilotés au plus haut niveau de gouvernance, et qu'ils soient communiqués de manière transparente aux parties prenantes intéressées.

Les attentes des parties prenantes, internes et externes sont multiples et sur différents fronts (économique, environnemental et social). Ne pas écouter leurs attentes et ne pas communiquer de manière transparente sur les impacts positifs et négatifs du Groupe ainsi que faillir de démontrer une volonté d'amélioration peut avoir des risques. Ces risques peuvent être réputationnels voir opérationnels, l'attractivité des nouveaux talents et du

capital peuvent se voir impacter et on peut également craindre une perte de compétitivité dans les marchés.

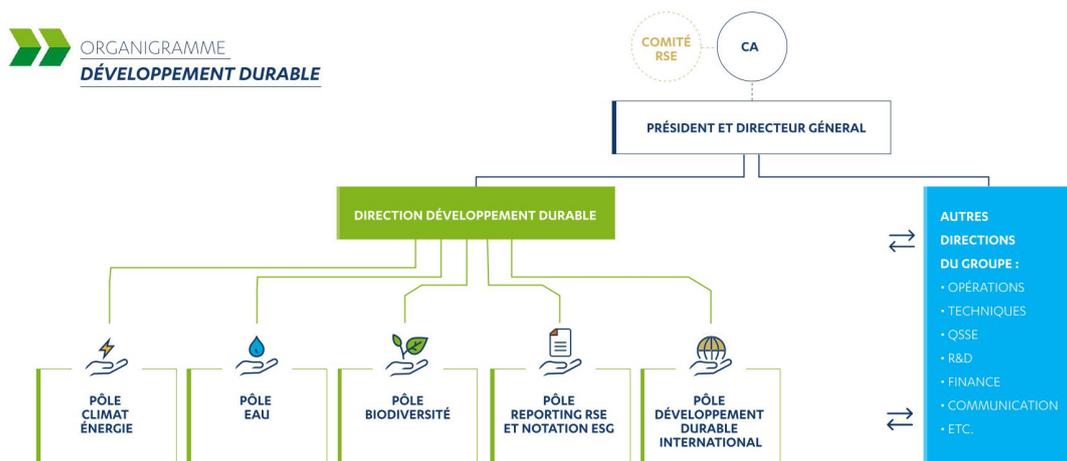
Avoir une stratégie RSE structurée et claire peut contribuer de manière positive à la réputation du Groupe et à la construction de liens solides avec les parties prenantes, cette stratégie permet également d'accompagner la transformation vers des pratiques plus durables. Pour rendre compte du pilotage de la RSE, le Groupe s'appuie entre autres sur son exercice de reporting. Celui-ci constitue un outil qui dépasse son usage communicationnel, il permet d'améliorer les systèmes de management et de collecte des données, ainsi que de mieux cartographier les impacts et les risques afin de prendre des décisions correctives de manière précoce ou de saisir des opportunités.

Organisation de l'équipe

Séché Environnement compte une direction Développement Durable, qui est directement rattachée à la Direction générale du Groupe et participe au processus de décision et de suivi régulier des activités des filiales françaises et internationales. Depuis 2023, un comité RSE a été mis en place afin de renforcer la stratégie développement durable du Groupe. Il se réunit deux fois par an au minimum (voir 4.1 organes d'administration et de

direction de la société) et dépend directement du Conseil d'Administration. Ainsi, les enjeux RSE sont présentés et discutés systématiquement lors des réunions du Conseil d'Administration depuis l'année dernière.

L'équipe Développement Durable comporte des personnes dédiées à des sujets tels que la lutte contre le changement climatique, la protection et la préservation de la biodiversité, la gestion durable de la ressource en eau et l'exercice du reporting extra-financier.



La direction développement durable travaille également en étroite collaboration avec d'autres directions du Groupe pour coordonner et mettre en place des plans d'action et des objectifs qui répondent aux attentes des parties prenantes. Dans le même temps, la Direction fait une mise à jour régulière de sa matrice de double matérialité pour prendre en compte les attentes des parties prenantes.

Consultation des parties prenantes

Séché Environnement consulte de manière régulière ses parties prenantes afin d'orienter sa stratégie de développement durable. Pour ceci, il existe une procédure d'identification des parties intéressées qui est établie sur le périmètre Groupe et utilisée par l'ensemble des sites. Pendant l'année 2022, le Groupe a fait une mise à jour de son analyse de double matérialité de 2019, les résultats de celle-ci vont orienter des plans d'action et des démarches pour mieux intégrer les attentes des parties prenantes (voir 1.3 Analyses de double matérialité pour identifier les enjeux RSE et facteurs de risques).

En plus des mécanismes de consultations fixes, le Groupe est constamment à l'écoute de ses parties prenantes, il a mis en place plusieurs canaux de communication (voir 1.5.4 Empreintes territoriales et développement local) et des instances de dialogue avec les collaborateurs pour recueillir

leurs perceptions (voir 1.7.5 Écoute et engagement des collaborateurs).

Séché Environnement effectue également une veille régulière en participant de manière active à différents groupes de réflexion par exemple avec la communauté du Coq Vert, des associations comme Entreprises pour l'Environnement et des think tanks de portées nationales et internationales sur des sujets en relation au développement durable, la RSE et son cœur d'activité, l'économie circulaire, qui lui permettent de mettre en place des bonnes pratiques ainsi que d'anticiper et s'adapter aux attentes sociales, sociétales et réglementaires.

Sensibilisation

Au travers de l'équipe Développement Durable, le Groupe véhicule sa politique RSE et la culture d'entreprise. Séché Environnement, en plus de produire son rapport réglementaire, produit un rapport intégré synthétique pour vulgariser les engagements du Groupe en termes de développement durable et ses évolutions. Ces éléments sont mis à disposition sur le site internet pour la consultation libre de toute personne intéressée et des campagnes de diffusion en interne sont organisées dans toutes les filiales du Groupe. En 2022, 12 % des collaborateurs dans le monde ont assisté à la présentation du rapport intégré.

	2021	2022	2023
	Monde		
Nombre de collaborateurs sensibilisés au rapport intégré	500	557	767

Séché Environnement comprend le besoin de sensibiliser ses collaborateurs à des sujets de la RSE et pour cela, il a créé des rendez-vous réguliers sur des formats de webinaire pour parler du développement durable. Depuis la fin 2022 et courant 2023, 2 webinaires ont été réalisés sur le plan sobriété eau et la finance durable.

Notation extra-financière

Afin de rendre transparente sa performance environnementale et sociale, le Groupe se fait évaluer et noter par plusieurs organisations reconnues à l'international. Voici l'ensemble des notations extra-financières présentées ci-dessous qui portent sur les données des années N-1.

Le Groupe poursuit une démarche d'amélioration continue de sa performance extra-financière.

Notations extra-financière	2021	2022	2023	Tendance
Notation Ethifinance ESG Rating (ex Gaïa Research)	60/100	62/100	75/100	↗
Notation Ecovadis	67/100 - Or	68/100 - Or	63/100 - Argent	↘
Notation Humpact	/	29/299	43/295	↘
Notation CDP Climat	/	C	B	↗
Notation Sustainalytics	22,7	20,9	18,9	↗ (diminution du risque)
Notation Moody's	41/100	41/100	47/100	↗
Notation ISS	N.C	C-	C-	=
Notation MSCI	N.C	N.C	BB	
Fitch Ratings ESG	N.C	N.C	2/5	

Plan d'action et objectifs

La direction du développement durable prend en compte les principaux enjeux identifiés dans la matrice de double matérialité pour établir sa stratégie. Chaque enjeu est associé à des plans d'action lancés ou à venir, ceux-ci seront détaillés dans les différents chapitres de ce document.

L'objectif de la Direction est d'avoir un plan d'action réaliste, ambitieux et cohérent en face de chaque enjeu identifié, accompagné des indicateurs clés de performance (KPI) et des objectifs SMART.

Certains plans d'action ont déjà été lancés dans les années précédentes, comme c'est le cas de la stratégie de santé et sécurité qui vise le 0 accident (voir 1.7.1 Santé et sécurité des salariés), le programme de cybersécurité et protection des données personnelles (voir 1.5.3) et la stratégie de décarbonation (voir 1.4.3 Atténuation du réchauffement climatique). Certains ont été lancés courant 2022, comme le plan de sobriété énergétique (voir 1.4.3.2) et eau (voir 1.4.6

Gestion durable de la ressource en eau) et certains autres auront besoin d'une prise en compte, d'une analyse et d'un déploiement qui demandera plus de temps, pour cela le Groupe travaillera en étroite collaboration avec les différentes directions pour mettre en place des plans d'action qui répondent aux attentes des parties prenantes.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation CSRD, Séché Environnement a initié un travail conséquent afin de se préparer aux nouvelles exigences de reporting. Des analyses d'écarts ont été effectués sur l'ensemble des ESRS, afin d'évaluer notre niveau de maturité sur le sujet et faire évoluer en conséquence notre système de reporting via les données demandées aux sites du Groupe sur notre logiciel de reporting Tennaxia. De plus, l'analyse de double matérialité a été mise à jour en 2022 (voir 1.3 Analyse de double matérialité, enjeux RSE et facteurs de risques) et constitue le socle des plans de transition sur les différents enjeux (eau, climat et biodiversité...).

1.6.2 INNOVATION – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

État des lieux

La Recherche et Développement représente la capacité d'une entreprise à mobiliser ses connaissances et ses outils pour générer une nouveauté visant à procurer un avantage concurrentiel durable qui soutiendra son activité. Séché Environnement investit notamment dans l'amélioration des procédés, pour répondre aux enjeux globaux de l'économie

circulaire et être à l'écoute des avancées technologiques tout en veillant aux évolutions réglementaires futures.

Dans un marché hautement concurrentiel et en forte évolution, l'innovation permet au Groupe de rester compétitif afin de mieux intégrer les besoins du marché et les évolutions, réglementaires et sociétales qui sont de plus

en plus exigeantes. L'innovation permet non seulement de réduire les impacts des activités en améliorant la performance du Groupe, mais également de proposer aux clients des solutions plus responsables.

Stratégie de Recherche & Développement

Objectifs et collaborations scientifiques

Depuis sa création, Séché Environnement déploie une stratégie d'anticipation et d'innovation technologique qui contribue à l'affirmation et au renforcement de son positionnement de spécialiste des métiers du déchet, en particulier sur les marchés de déchets dangereux à forte contrainte technique. Cette culture de l'innovation permet à Séché Environnement de conforter ses performances accélérant l'économie circulaire.

L'approche de Recherche & Développement pluridisciplinaire à vocation applicative développée au sein du Groupe vise en particulier :

- L'amélioration constante des procédés existants, au regard des enjeux de productivité, de sécurité et de conformité réglementaire.
- La réponse aux besoins spécifiques des clientèles en matière de valorisation et de traitement de déchets, par l'élaboration et la mise en œuvre de procédés ad hoc.

- L'anticipation des évolutions réglementaires et sociétales, avec l'exploration de nouveaux axes d'écodéveloppement.

Au-delà des projets qu'il développe en propre, Séché Environnement s'attache à mettre en œuvre une stratégie de R & D collaborative, en lien avec des partenaires du monde industriel ou académique.

Moyens dédiés à la recherche et résultats

Dans le but de maximiser les synergies entre ses différents axes de développement, Séché Environnement a centralisé depuis 2018 ses activités de Recherche & Développement au sein d'une direction dédiée, dotée d'un nouveau Centre de Recherche et de Développement bénéficiant des équipements les plus récents. Cette direction occupe à ce jour une douzaine de scientifiques expérimentés (diplômes universitaires et/ou écoles d'ingénieurs) dont les compétences relèvent principalement des domaines de la chimie, de la physicochimie, de la biologie et des procédés.

Séché Environnement estime à ce jour que 5 % du chiffre d'affaires consolidé 2023 résulte directement ou indirectement de ses activités de R & D, à travers la mise en œuvre de nouveaux procédés et applications industrielles ou encore d'innovations apportées aux procédés existants. Le Service de Recherche et de Développement a 32 projets en cours d'exploration, compte plus de 24 brevets en cours de validité et a réalisé 50 publications d'expertises.

	2022	2023
Nombre de brevets en cours de validité	24	24

Il est précisé qu'aucun frais de R & D n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe. Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation).

La contribution de la R & D à la maîtrise de risques industriels

Deux programmes de recherche pour évaluer les performances d'un laveur à pulvérisation pour l'élimination des nanoparticules

Un nombre croissant de nanomatériaux manufacturés (NM) est présent dans les produits industriels et de consommation courante. Compte tenu de l'absence de réglementation sur leur fin de vie, les NM sont généralement traités par incinération en raison de leur nature potentiellement dangereuse. Pour limiter les émissions de particules dans les usines d'incinération, on utilise une combinaison de technologies pour l'épuration des gaz de combustion telles que les cyclones, les précipitateurs électrostatiques, les filtres à manches et les laveurs.

IMT Atlantique & Séché Environnement ont souhaité à ce titre élaborer deux projets de recherche ayant pour objectif l'évaluation des performances d'un laveur à pulvérisation

d'eau pour l'élimination des nanoparticules contenues dans les fumées d'incinération.

L'objectif du premier projet (NanoPro) est de présenter une méthodologie originale, basée sur l'efficacité théorique de la collecte des particules, pour la conception d'un laveur à l'échelle pilote destiné à être exploité sur un site industriel et alimenté avec des fumées réelles. Le deuxième projet (Tandem) qui a débuté fin 2023 vise à étudier le traitement combiné des particules et gaz acides par un spray équipant les laveurs à pulvérisation des lignes de traitement des fumées d'incinération.

Étude sur le mesurage, le comportement et le traitement du mercure dans les Centres de Valorisation Énergétique (UVE)

Bien avant la publication des conclusions du nouveau BREF Incinération sur les meilleures techniques disponibles qui ont renforcé à partir de 2023 les obligations sur les émissions de mercure, Séché Environnement a entrepris des travaux pour améliorer ses connaissances sur cet élément en participant aux projets MIMOSA et ESSEVA, ceci, avec le concours de l'Ademe. Cette année, des études ont été entreprises sur l'une des UVE du Groupe pour développer un automate qui permet de réguler l'injection d'adsorbant en fonction des valeurs de mercure à l'émission. Cette

application pourra ensuite être développée sur l'ensemble des sites concernés du Groupe pour une mise en œuvre avec confiance de la future VLE de 20 µg/Nm³ en moyenne journalière en conditions normales de fonctionnement.

La contribution de la R&D à l'économie circulaire et à la décarbonation

La régénération de saumures bromées

Le Dibrome (Br₂) et ses dérivés, comme l'acide bromhydrique (HBr), sont utilisés pour fabriquer une variété de produits chimiques, ils sont produits à partir de solutions riches en bromures (Br), extraites des ressources naturelles (eau de mer, nappes souterraines), avec des impacts environnementaux et énergétiques très importants.

Depuis 2015, Séché Environnement, a mis au point un procédé de régénération des saumures bromées. Cette technique permet de récupérer jusqu'à 99 % du brome contenu dans ces déchets considérés comme dangereux, qui étaient auparavant détruits par incinération. Ces déchets sont ainsi transformés en brome directement réutilisable.

La maîtrise de cette boucle d'économie circulaire permet ainsi d'éviter l'extraction d'une ressource naturelle rare, le plus souvent issue de la région de la mer Morte, d'augmenter la souveraineté française et européenne en réduisant la dépendance à une matière majoritairement importée, de réduire la consommation d'eau, puisque cette unité consomme en moyenne jusqu'à 3 000 fois moins d'eau que la production de brome vierge et de rejeter, sur cette base, 20 fois moins de CO₂.

Cette nouvelle unité a reçu en 2023 deux distinctions : le Trophée de l'industrie durable, prix de l'économie circulaire décerné par l'Usine Nouvelle et le Trophée de l'innovation durable pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) attribué par le Pacte Mondial Nations Unies.

Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable, un projet innovant au cœur de l'économie circulaire et de la transition énergétique : PLAINÉNERGIE

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRTgaz, Séché Environnement, ENOSIS, PROVADEMSE, plateforme d'INSAVALOR, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse ont signé un accord de collaboration pour développer le projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation de déchets non valorisés en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique.

PLAINÉNERGIE est un programme global. Organisé en phases, il couvre les différentes étapes de développement de la solution, depuis la caractérisation des déchets et les essais en laboratoire, jusqu'à la réalisation d'une installation industrielle expérimentale, une « première » répliquable au sein de territoires autres que la Plaine de l'Ain.

La CCPA, le SMPIPA, GRTgaz, Enosis et Séché Environnement ont décidé la poursuite du programme PLAINÉNERGIE, avec la mise en œuvre de sa deuxième phase. Il s'agit d'une démonstration à échelle semi-industrielle, conduite au sein de la plateforme ERBE du LERMAB, Laboratoire d'études et de recherche sur le matériau bois de l'Université de Lorraine, situé à Epinal au sein du Campus Bois.

Plusieurs campagnes d'essais ont été lancées, entre juillet et novembre 2023. Elles consistent à transformer en gaz injectable dans le réseau, des déchets du territoire de la plaine de l'Ain fournis par la CCPA et Séché Environnement. Ces déchets seront traités à l'aide de l'installation industrielle (à taille réduite) de pyrogazéification développée par EQTEC, exploitée par le LERMAB, couplée à l'unité semi-industrielle de méthanation biologique, BIMOTEP, conçue par Enosis.

RÉICI : Régénération d'intrants critiques pour l'industrie

Speichim Processing, filiale de Séché Environnement, est un des spécialistes internationaux de la purification par distillation de mélanges complexes, dont principalement des intermédiaires de synthèse, et de la régénération de solvants usagés.

Le projet RÉICI vise à développer un programme de Recherche et Développement ambitieux, accompagné de la création de nouvelles capacités de production, afin de répondre aux besoins des industries pharmaceutiques et chimiques dans un contexte de relocalisation de la production sur le territoire national et de développement de l'économie circulaire. C'est dans ce cadre que le projet a été désigné lauréat de l'appel à projets « Relocalisation » du Plan France Relance et Investissements d'avenir.

ValCatBio : Valorisation Catalytique du Biogaz

La gestion et la valorisation des déchets ménagers constituent un enjeu économique, environnemental et énergétique considérable. Actuellement, le biogaz issu des centres de stockages de déchets ou de centres de méthanisation est valorisé le plus souvent soit sous forme de chaleur soit en production d'électricité. Cependant, avec la transition énergétique, il devient intéressant de diversifier et de trouver de nouvelles voies de valorisation du biogaz. Le projet ValCatBio vise à structurer la filière des déchets fermentescibles en biogaz en proposant une nouvelle voie de valorisation pour la production d'énergie. Le couplage de la production de biogaz avec des procédés catalytiques va permettre de le convertir en composés chimiques à plus haute valeur ajoutée comme l'hydrogène ou le gaz de synthèse pouvant être considérés comme sources d'énergie vertes. Ce procédé est peu étudié à l'échelle industrielle car des verrous technologiques, comme la présence d'impuretés dans le biogaz ou la durée de vie limitée des catalyseurs, existent. Ces travaux seront menés en liaison avec l'université Littoral Côte d'Opale et soutenus par la région Hauts-de-France.

01

02

03

04

05

06

07

1.6.3 FINANCEMENTS DURABLES

État des lieux

Les investisseurs sont demandeurs d'engagements en matière RSE de la part des entreprises. Les financements durables (prêt bancaires verts, taux d'intérêt liés à des objectifs RSE, etc.) permettent d'accélérer le financement des projets au service de la transition écologique avec des prêts à taux d'intérêts favorables.

- En mars 2021, Séché Environnement a obtenu un prêt de 50 millions d'euros dont le taux d'intérêt se réduit en fonction de l'atteinte d'objectifs RSE. Les objectifs extra-financiers ont été mis à jour courant 2023 et les objectifs de réduction des accidents de travail ont été remplacés par la réduction des émissions de GES.

	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Objectifs 2025
Taux autosuffisance France ¹	257 %	261 %	279 % <input checked="" type="checkbox"/>	> 290 %
Avancement Act4Nature	75 %	100 %	34 % <input checked="" type="checkbox"/>	60 %*
Emissions de GES (scope 1&2) (en ktCO ₂ eq) ²	637,7	617,3 ³	555,4 <input checked="" type="checkbox"/>	-10 %

* Nouveau cycle Act4Nature 2023-2027

- En novembre 2021, un bon obligataire de 300 millions d'euros a été émis, assorti à des objectifs climatiques. Cette publication est identifiée comme « the annual

Sustainability-linked bond Progress Report » définie dans le « Sustainability linked bond framework ».

	2021	2022	2023		Objectif 2025
	Réel	Réel	Réel	vs 2020	vs 2020
Emissions de GES (scope 1&2) (en ktCO ₂ eq) ⁴	637,7	617,3 ⁵	555,4 <input checked="" type="checkbox"/>	-10,53 %	-10 %
GES évités liés à matière (en ktCO ₂ eq) ⁶	173,0	175,3	198,8 <input checked="" type="checkbox"/>	+28,63 %	+40 %

- En mars 2022, une ligne de crédit avec un pool bancaire de 200 millions d'euros a été accordée et qui est fonction de 3 objectifs ESG : la réduction des émissions de GES,

l'augmentation des émissions de GES évitées liées au recyclage, la réduction des accidents du travail avec arrêt (TFI) et le maintien du taux de gravité en dessous de 1.

	2021	2022	2023		Objectif 2025
	Réel	Réel	Réel	vs 2020	vs 2020
Emissions de GES (scope 1 & 2) (en ktCO ₂ eq) ⁷	637,7	617,3 ⁸	555,4 <input checked="" type="checkbox"/>	-10,53 %	-10 %
GES évités liés à la valorisation matière (en ktCO ₂ eq) ³	177,0	175,3	198,8 <input checked="" type="checkbox"/>	+28,63 %	
TFI	15,63	13,03	11,69 <input checked="" type="checkbox"/>	-10,03 pts	TFI < 12,75
TG	0,64	1,22	0,87 <input checked="" type="checkbox"/>	+0,05 pts	<1

	2023
Part de l'endettement associé à des financements durables	77,4 %

Ce taux correspond au ratio de la dette nette associée à des objectifs ESG (émission obligataire de 300 millions d'euros +50 millions d'euros utilisé sur la ligne de crédit +50 millions d'euros de prêt) sur l'ajustement de la dette financière nette

à l'échelle du Groupe au 31.12.2023 (516,655 millions d'euros). Cet indicateur met en évidence l'importance pour le Groupe de financer ses activités en atteignant ses objectifs en matière de RSE.

1 Au périmètre courant France comprenant les sites ICPE. Un proforma sur l'historique ainsi que sur l'objectif a été réalisé en 2023 suite à l'intégration de SPP Monluçon, conformément au contrat en vigueur.

2 Le contrat a été modifié suite à un avenant afin de remplacer l'objectif de réduction du TFI par l'objectif de réduction de 10 % de l'émission des GES (scope 1 & 2) en 2025 sur le périmètre constant France 2020.

3 Les données ont été modifiées par rapport à 2022 suite à des corrections de données.

4 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 (GES induits et GES évités) ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour). Le périmètre de suivi est le périmètre constant France 2020.

5 Les données ont été modifiées par rapport à 2022 suite à des corrections de données.

6 Au périmètre constant France 2020 comprenant le brome et les solvants.

7 (GES induits et GES évités) ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour). Le périmètre de suivi est le périmètre constant France 2020.

8 Les données ont été recalculées par rapport à 2022 suite à des corrections de données.

1.6.4 CROISSANCE RESPONSABLE

État des lieux

La croissance responsable vise à prendre en compte l'ensemble des parties prenantes du Groupe dans sa stratégie lors de l'évaluation de ses impacts. La direction Développement Durable, en charge de l'intégration des enjeux de toutes les parties prenantes, est intégrée dans la définition de la stratégie de Séché Environnement (voir 1.6.1 Modèle de gouvernance durable (pilote RSE)). L'ensemble des objectifs et plans d'actions RSE participent à la création de valeurs environnementales et sociales partagées pour les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, l'État, les citoyens et la société.

Le modèle de Séché Environnement est basé sur la croissance des métiers de la transition écologique (voir 1.1.3 Les activités de Séché Environnement) tant en interne (développement des activités existantes) qu'en externe (acquisition d'activités vertes). La nécessité d'une croissance responsable, notamment en matière environnementale, est particulièrement prégnante lorsqu'il s'agit de s'implanter dans de nouveaux pays. Séché Environnement favorise par exemple le développement de ses activités dans des pays dont les réglementations permettent d'opérer dans les meilleures conditions environnementales et sociales possibles.

Les obligations réglementaires de la taxonomie verte européenne

La taxonomie européenne des activités durables ou règlement « Taxonomie » établit une liste d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, sur la base de critères techniques ambitieux et transparents. Depuis l'adoption du règlement européen UE/2020/852 du 18 juin 2020, dit « Taxonomie verte », les entreprises cotées doivent intégrer les résultats de l'analyse de l'éligibilité puis de l'alignement de leurs activités à la taxonomie à la publication de la DPEF (Déclaration de performance extra-financière). La taxonomie européenne poursuit l'objectif d'orienter les investissements vers les activités « durables ». Séché Environnement publie ses résultats conformément aux critères réglementaires, et ce, pour la troisième année consécutive.

Les objectifs environnementaux considérés au sens de la Taxonomie sont les suivants :

- N° 1 : atténuation du changement climatique.
- N° 2 : adaptation au changement climatique.
- N° 3 : utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.
- N° 4 : transition vers une économie circulaire.
- N° 5 : prévention et réduction de la pollution.
- N° 6 : protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité est considérée comme alignée au regard d'un des 6 objectifs si elle :

- Contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux.
- Ne cause pas un préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux (principe du Do no significant harm).
- Respecte les garanties minimales sociales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies, des droits de l'Homme ou du droit du travail...).

Comme évoqué au point 1.4.4 Adaptation au changement climatique, Séché Environnement a réalisé un examen de l'ensemble de ses activités visant à déterminer les risques climatiques physiques pouvant les impacter et a initié un plan d'action visant à l'adaptation de son activité aux risques dus au changement climatique. Cette stratégie d'adaptation vise à limiter les impacts des activités du groupe sur l'environnement, ainsi qu'à limiter ses dépendances. Cette thématique est décrite de manière plus détaillée dans le chapitre 1.4.4 « Adaptation au changement climatique ».

Garanties minimales

Le respect des garanties minimales sociales est fondamental pour Séché Environnement. Il s'agit d'un Groupe à taille humaine qui veille au respect des droits de l'Homme par ses activités et ses partenaires, ainsi que des droits des collaborateurs dans chacune de ses filiales. Depuis 2003, Séché Environnement est signataire des 10 principes du Global Compact (voir 1.5.2 Éthique des affaires), initiative des Nations Unies qui vise à intégrer au sein des stratégies d'entreprises des principes de respect des droits de l'Homme, du travail de l'environnement, mais aussi de lutter contre la corruption. Le Groupe a publié Le Code éthique, document mis à jour en décembre 2023 afin de refléter les ambitions grandissantes du groupe en la matière (voir 1.5.2 Éthique des affaires).

De surcroît, en septembre 2022, le Groupe a diffusé un code de conduite concurrence, afin d'asseoir la volonté d'un engagement continu de respect des règles d'éthique des affaires et la conformité aux règles de concurrence. Ce document a été transmis à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, peu importe le niveau hiérarchique, la branche d'activité ou la zone géographique dans lesquels il exerce. De même, il a été porté à la connaissance des partenaires commerciaux ainsi que les associations professionnelles auxquelles le Groupe participe.

Ainsi, le Groupe séché respecte les garanties minimales énoncées par la plateforme sur la finance durable. Ces thèmes sont les suivants :

- Droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs.
- Pots-de-vin/corruption.
- Fiscalité.
- Concurrence loyale.

Ces thématiques énoncées ci-dessus sont traitées dans le chapitre 1.5.2 « Éthique des affaires ».

Les activités de Sécché Environnement dans la taxonomie verte

Les informations financières présentées ci-dessous correspondent aux définitions de l'article 8 du Règlement, précisant la manière de calculer les KPIs ainsi que les informations narratives à publier, et ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoint de la direction du développement durable, du contrôle de gestion et des équipes métier. Les informations financières extraites des systèmes d'information du Groupe (suivi des investissements, consolidation) ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle afin d'en assurer la cohérence avec le chiffre d'affaires contributif, les OPEX et les CAPEX au 31 décembre 2023.

Afin de traduire le caractère durable de l'ensemble des activités du Groupe, Sécché Environnement publie l'information sur le niveau d'éligibilité de ses activités au regard des 6 objectifs environnementaux réglementaires, mais a également anticipé cette analyse pour les quatre autres objectifs volontaires sur l'alignement.

Méthodologie de calcul des KPI

La direction financière a identifié et isolé les chiffres d'affaires de chaque business unit qui compose les entités consolidées, et ce, sur tous les sites et filiales du Groupe. Le chiffre d'affaires a été analysé précisément en croisant les natures de gestion (niveau plus fin que le compte comptable) ainsi que l'activité associée à chaque flux. Il en a été fait de même avec les dépenses d'investissement et d'exploitation (CAPEX et OPEX) déployées. L'analyse a été menée selon les normes IFRS, de manière cohérente avec le reporting financier.

Ensuite, le Groupe a confronté les critères d'éligibilité à la taxonomie, établis par l'Union européenne, à chaque code activités du groupe afin d'isoler les activités non éligibles et non alignées.

Lorsque l'éligibilité et l'alignement de toutes les activités ont été analysés et déterminés, ces données ont été confrontées aux éléments financiers afin d'obtenir le pourcentage de chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX alignés à la taxonomie. Le Groupe a analysé chaque occurrence de CA, CAPEX, et OPEX puis, de la même façon que pour les critères substantiels, il y a eu une analyse pour définir si cela était éligible/aligné par rapport à la liste des DNSH dans les actes délégués.

Le chiffre d'affaires analysé sous le prisme de la taxonomie est le chiffre d'affaires contributif.

Une méthode d'estimation a été réalisée pour calculer les OPEX consistant à analyser la part du CA par site et d'en extrapoler la part des OPEX (ces deux KPI étant particulièrement liés compte tenu de l'activité du Groupe).

Les subventions sont le cas échéant comptabilisées en compte de résultat et ne constituent donc ni un élément de chiffre d'affaires ni un CAPEX.

Afin d'éviter une double comptabilisation des données au niveau site, des tests de cohérences sont réalisés afin de procéder à l'élimination des interconnexions.

Évolutions de reporting taxonomie par rapport à l'année N-1

- Les intitulés et codes d'activité de la taxonomie ont été mis à jour avec l'amendement au règlement délégué adopté par la commission européenne le 27 juin 2023.
- L'activité 4.8 (Production d'électricité par bioénergie) peut être éligible et alignée, mais uniquement à hauteur de 50 % (part biogénique en lien avec l'incinération de DND). Ces activités n'ont pas été incluses dans le reporting de l'exercice 2022. Cette année, elles ont été incluses même si la production d'électricité est marginale sur nos sites.
- Les activités de l'offre globale ont été requalifiées de l'activité 2.2 traitement des déchets dangereux, vers 2.1 collecte et transport de déchets dangereux. En effet, l'activité 2.2 se réfère au traitement de déchets dangereux SUR SITE. Hors, l'offre globale réalise une prestation de service de collecte et pré-traitement du déchet. Le traitement final du déchet étant sur un autre site que celui de l'offre globale (qui réalise uniquement une prestation de service), ces activités ont été classifiées en 2.1 collecte et transport de déchets dangereux.
- Les activités de Solarca dans les pays ne disposant pas d'une analyse spécifique ont été exclues au regard des critères des Garanties minimales.
- Les activités où le Groupe exerce sur site client hors Union européenne ont été exclues au niveau de l'alignement au regard du DNSH biodiversité. En effet, notre politique biodiversité n'est pour l'instant pas appliquée jusqu'au site client, il a été fait le choix de les considérer comme non alignées.
- L'IFRS 16 a été inclus dans le calcul CAPEX, et les OPEX ont été soustraits pour éviter la double comptabilisation d'IFRS 16 à la fois dans les OPEX et les CAPEX.

Détail alignement du CA

Exercice N Activités économiques	Code (A)	Chiffre d'affaires	Années			Critères de contribution substantielle			Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)					Catégorie de risque de transition		
			Part du chiffre d'affaires en années N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire		Biodiversité	Garanties minimales
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	199 161,28	19,65 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,04 %	H
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	88 918,83	8,77 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	26,13 %	H
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	187 262,59	18,48 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12,35 %	H
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	52 558,63	5,19 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,29 %	H
2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	6 132,08	0,61 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,59 %	H
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	28 279,67	2,79 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,50 %	H
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	0,00	0,00 %	OUI	N	N	N	N	N	NON	NON	NON	NON	NON	0,00 %	H
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	3 876,26	0,38 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,31 %	H
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	33 868,71	3,34 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,41 %	H
4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	23 871,68	2,36 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,56 %	H
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	6 456,82	0,64 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,52 %	H
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat	CCA	6 371,49	0,63 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,72 %	H
14.1. Services d'urgence	CCA	69 831,40	6,89 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	7,01 %	H
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		706 578,44	69,71 %	6,72 %	7,59 %	0,00 %	46,90 %	8,58 %	0,00 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	66,43 %	H
Dont habitantes		706 578,44	69,71 %	6,72 %	7,59 %	0,00 %	46,90 %	8,58 %	0,00 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	66,43 %	H
Dont transitoires		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %							T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	14 551,69	1,44 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	20 399,13	2,01 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	91,51	0,01 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	17 418,06	1,72 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	0,00	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	13 616,83	1,34 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	15 141,56	1,49 %	OUI	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	0,00	0,00 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	0,00	0,00 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	1 521,55	0,15 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	62 940,79	6,21 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat	CCA	0,00	0,00 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
14.1. Services d'urgence	CCA	0,00	0,00 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		145 681,13	14,37 %	7,85 %	0,00 %	0,00 %	3,46 %	3,06 %	0 %							
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		852 259,57	84,09 %													
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		161 267,54	15,91 %													
TOTAL			100 %													

Détail alignement CAPEX

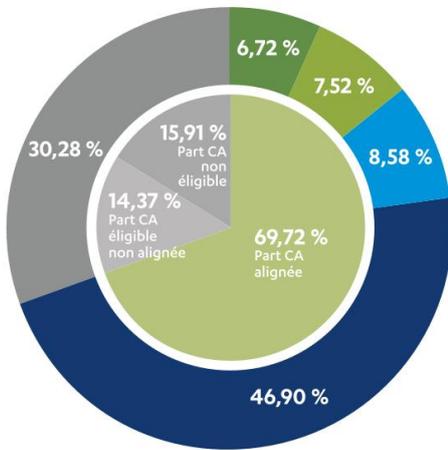
Exercice N Activités économiques	Code (A)	Capex	Années		Critères de contribution substantielle				Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)				Part des Capex alignés sur la taxinomie (A.1) ou éligible à la taxinomie (A.2), année N-1	Catégorie activité habitante	Catégorie activité transitoire			
			Part des Capex alignés sur la taxinomie	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau				Pollution	Economie circulaire	Biodiversité
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (éligibles sur la taxinomie)																		
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	5 192,53	3,38%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0,50%	H	
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	20 549,28	13,37%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	30,54%	H	
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	14 155,33	9,21%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	8,11%	H	
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	10 613,81	6,90%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	10,46%	H	
2.6. Dépollution et démantèlement de produits en fin de vie	CE	217,85	0,14%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	0,46%	H	
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	118,06	0,23%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	1,56%	H	
3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	0,00	0,00%	NON	N	N	N	N	N	N	N	NON	NON	NON	NON	0,00%	H	
4.25. Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	1 024,22	0,57%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	0,36%	H	
4.8. Production d'électricité par bioénergie	CCM	0,00	0,00%	NON	N	N	N	N	N	N	N	NON	NON	NON	NON	0,08%	H	
5.5. Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	426,70	0,28%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	0,16%	H	
8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques	CCM	0,00	0,00%	NON	N	N	N	N	N	N	N	NON	NON	NON	NON	0,22%	H	
14.1. Services d'urgence	CCA	4 300,03	2,80%	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	3,08%	H	
Capex des activités durables sur le plan environnemental (éligibles sur la taxinomie) (A.1)		57 597,79	37,46%	0,94%	2,80%	0%	25,95%	8%	7,77%	0,00%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	55,53%	H	
Dont transitoires		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		H	T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la taxinomie)																		
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	36,18	0,02%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON			
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	8446,65436	5,49%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI			
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	0	0,00%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI			
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	9206,169718	5,99%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI			
2.6. Dépollution et démantèlement de produits en fin de vie	CE	0	0,00%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI			
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	0	0,00%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI			
3.14. Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	2071,438031	1,31%	OUI	N	N	N	N	OUI	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON			
4.25. Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	0	0,00%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI			
5.5. Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	2227,216666	1,45%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI			
14.1. Services d'urgence	CCA	0	0,00%	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI			
Capex des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la taxinomie) (A.2)		21 927,44	14,26%	2,76%	0,00%	0,00%	5,52%	5,99%	0%									
Capex des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		79 525,43	51,7249%															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																		
Capex des activités non éligibles à la taxinomie		74 221,57	48,28%															
TOTAL		153 747,00	100,00%															

Détail alignement OPEX

Exercice N	Activités économiques	Code (A)	Année				Critères de contribution substantielle				Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSIs »)				Catégorie activité transitoire			
			OPEX	Part des OPEX, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution		Economie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																		
	2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	8 736,84	6,9%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,88%	H
	2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	14 401,43	11,3%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	20,06%	H
	2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	31 243,60	24,7%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	15,47%	H
	2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	4 289,99	3,3%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,19%	H
	2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	570,16	0,4%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,32%	H
	2.6. Dépollution et démantèlement des déchets non dangereux	CE	2 454,82	1,9%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,06%	H
	3.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CCM	0,00	0,00%	NON	N	N	N	N	N	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,00%	H
	3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	396,32	0,3%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,32%	H
	4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	7 118,40	5,6%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	6,08%	H
	4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	3 935,42	3,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,64%	H
	4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	531,52	0,4%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,38%	H
	5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCA	0,44	0,00038%	N/EL	OUI	OUI	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,00%	H
	10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat	CCA	8 433,57	6,6%	N/EL	OUI	OUI	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	9,22%	H
	OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		82 134,51	64,95%	9,49%	6,67%	0,00%	43,00%	5,78%	0,00%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	63,62%	H
	Dont habitantes		82 134,51	64,95%	9,49%	6,67%	0,00%	43,00%	5,78%	0,00%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	63,62%	H
	Dont transitoires		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																		
	2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	1 754,39	1,3%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								
	2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	1 874,06	1,48%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								
	2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	10,29	0,01%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								
	2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	1 672,64	1,32%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								
	2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	0,00	0,00%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								
	2.6. Dépollution et démantèlement des matériaux des déchets non dangereux	CE	1 589,31	1,26%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								
	3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	1 156,97	0,9%	OUI	N	N	N	N	N								
	4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	0,00	0,00%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								
	4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	0,00	0,00%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								
	4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	552,32	0,44%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								
	5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	11 334,44	8,96%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								
	10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat	CCA	0,00	0,00%	N/EL	OUI	OUI	OUI	N/EL	N/EL								
	14.1. Services d'urgence	CCA	0,00	0,00%	N/EL	OUI	OUI	OUI	N/EL	N/EL								
	OPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		19 944,43	15,77%	10,31%	0,00%	0,00%	2,88%	2,58%	0%								
	OPEX des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		102 078,94	80,72%														
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																		
	OPEX des activités non éligibles à la taxinomie		24 382,97	19,28%														
	TOTAL		126 461,90	100%														

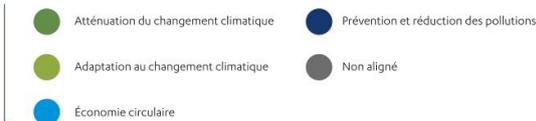
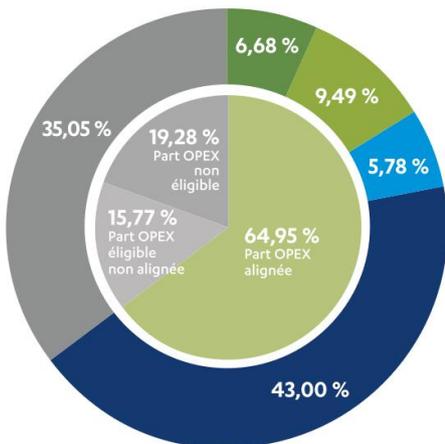
L'analyse des résultats de l'alignement à la taxonomie européenne des activités de Sèché Environnement :

PARTS DE CHIFFRE D'AFFAIRES ALIGNÉES AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



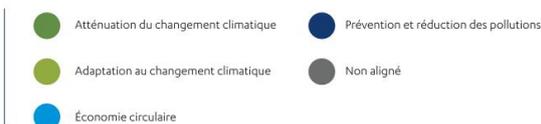
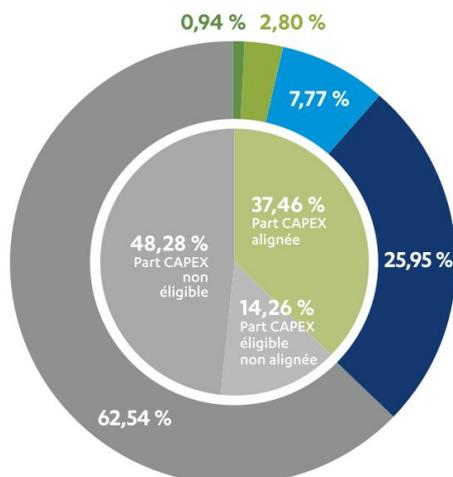
Taxinomie par objectif	Part du CA/CA total	
	Alignée	Éligible
CCM	6,72 %	14,57 %
CCA	7,52 %	7,52 %
WTR	0,00 %	0,00 %
CE	8,58 %	11,64 %
PPC	46,90 %	50,36 %
BIO	0,00 %	0,00 %

PARTS DES OPEX ALIGNÉES AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



Taxinomie par objectif	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée	Éligible
CCM	9,49 %	19,80 %
CCA	6,68 %	6,67 %
WTR	0,00 %	0,00 %
CE	5,78 %	8,36 %
PPC	43,00 %	45,88 %
BIO	0,00 %	0,00 %

PARTS DES CAPEX ALIGNÉES AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



Taxinomie par objectif	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Alignée	Éligible
CCM	0,94 %	3,73 %
CCA	2,80 %	2,80 %
WTR	0,00 %	0,00 %
CE	7,77 %	13,76 %
PPC	25,95 %	31,44 %
BIO	0,00 %	0,00 %

Cette année, pour le reporting réglementaire :

- 22,09 % du chiffre d'affaires, 6,50 % des CAPEX et 19,79 % des OPEX sont éligibles sur les deux objectifs climatiques ;
- 14,23 % du chiffre d'affaires, 3,74 % des CAPEX et 10,46 % des OPEX sont alignés sur les deux objectifs climatiques ;
- 84,09 % du chiffre d'affaires, 51,72 % des CAPEX et 77,87 % des OPEX sont éligibles sur le total des 6 objectifs.

En anticipant les futures obligations de reporting sur la base des quatre autres objectifs de la taxonomie, les activités de Sécché environnement sont alignées à la taxonomie européenne :

- 69,71 % du chiffre d'affaires, 37,46 % des CAPEX et 64,95 % des OPEX sont alignés.

Les critères de contribution à l'économie circulaire et à la prévention et réduction des pollutions sont les deux objectifs de la taxonomie avec lesquels les activités du Groupe sont les plus alignées.

À noter que la Commission européenne a publié un projet de Foire aux Questions (FAQs) le 19 décembre 2022 relatif à l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales en lien avec la taxonomie européenne. Dans ce projet de document, la Commission européenne considère que l'activité « Valorisation de matière à partir de déchets non dangereux » en section 5.9, répondant à l'objectif d'atténuation au changement climatique, ne couvre pas les centres de tri de déchets. Bien que ce document n'ait pas de valeur réglementaire, Sécché Environnement a fait le choix d'analyser l'alignement de ses installations de tri de déchets au regard de l'activité « Tri et valorisation matière des déchets non dangereux » en section 2.7, répond à l'objectif de transition vers une économie circulaire.

Les activités de gestion et traitement des déchets dangereux :

Les activités de gestion des déchets dangereux sont en quasi-totalité alignées avec la taxonomie européenne. Sont donc alignées, les activités de collecte et transport des déchets dangereux triés à la source, le traitement des déchets dangereux pour valorisation matière (i.e. : régénération de solvants et du brome), le traitement des déchets dangereux pour prévention et contrôle des pollutions (i.e. : incinération de déchets dangereux, stabilisation, traitement physico-chimique, banalisation des déchets de soins à risques infectieux, tri et prétraitement) ainsi que le démantèlement d'équipements en fin de vie (i.e. : activités de gestion des bouteilles de gaz dangereux et des transformateurs électriques pollués aux PCB).

Ne sont pas alignées avec les critères de durabilité de la taxonomie européenne, les activités d'élimination en installation de stockage de déchets dangereux ainsi que la majeure partie des activités de gestion de déchets dangereux opérées en dehors de l'Union européenne. En effet, ces dernières n'utilisent pas comme référence les réglementations européennes (norme EURO, directive sur les émissions industrielles...) dont le respect est nécessaire à l'alignement des activités.

Les activités de gestion et de traitement des déchets non dangereux :

Les activités de gestion des déchets non dangereux de Sécché Environnement sont peu éligibles et alignées avec la taxonomie européenne. Les activités liées à la gestion des déchets non dangereux éligibles et alignées se limitent ainsi à la revente de matières recyclées, au tri et à la valorisation des déchets non dangereux, ainsi qu'à la plupart des activités de collecte et le transport de déchets non dangereux triés à la source.

Ne sont pas éligibles et alignées les activités d'incinération de déchets non dangereux, y compris celles relevant de la valorisation, et les activités d'élimination en installation de stockage de déchets non dangereux. De même, la production et la valorisation de combustibles solides de récupération (CSR) n'est ni éligible ni alignée à la taxonomie, tout comme les activités d'incinération de déchet non dangereux. Enfin, la majeure partie des activités de gestion de déchets non dangereux opérées en dehors de l'Union européenne ne sont pas alignées avec la taxonomie. En effet, ces dernières n'utilisent pas comme référence les réglementations européennes (norme EURO, directive sur les émissions industrielles...) dont le respect est nécessaire à l'alignement des activités.

Les activités liées à la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base :

Les activités de purification de produits usagés en vue de la mise sur le marché de produits chimiques organiques de base sont entièrement éligibles, néanmoins elles ne sont pas alignées car le Groupe n'a pas effectué l'analyse de cycle de vie (ACV) de ces produits, condition *sine qua non* à leur alignement.

Les services à l'environnement et activités de dépollution :

Les activités des filiales de services à l'environnement de Sécché Environnement sont pour la plupart éligibles et alignées à la taxonomie européenne, qu'il s'agisse d'activités de remédiation (i.e. : désamiantage, démolition, décontamination, assainissement et nettoyage chimique), des activités de transport ou encore de prestations d'assurance des atteintes à l'environnement.

Les activités de production d'énergie renouvelables à partir de déchets :

Les activités de production d'énergie renouvelable de Sécché Environnement sont pour la plupart éligibles et alignées avec les critères de durabilité de la taxonomie européenne et notamment la production d'électricité et la cogénération à partir de biogaz, la production de chaleur renouvelables et de récupération, notamment issues de l'incinération de déchets dangereux, ou encore la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques.

01

02

03

04

05

06

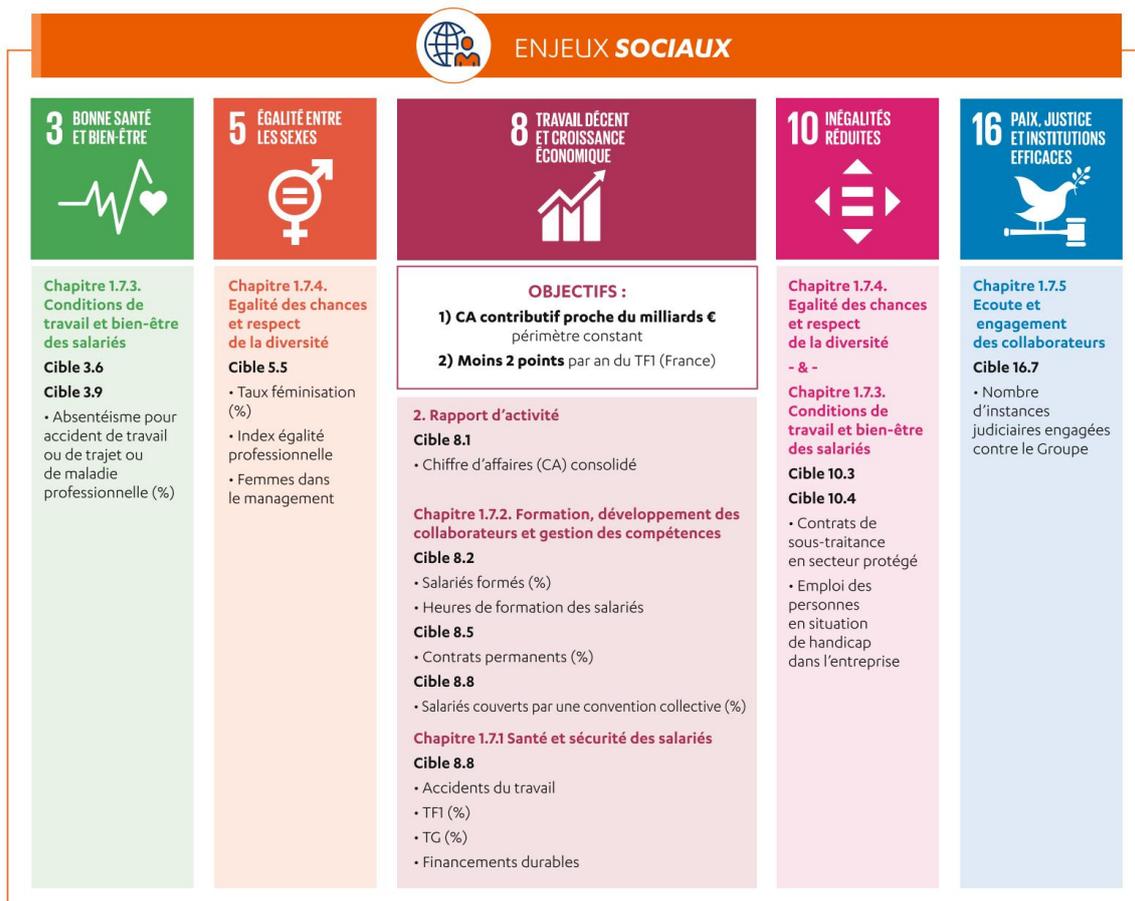
07

1.7 ENJEUX SOCIAUX

Dans ce chapitre, vous trouverez les enjeux sociaux déclinés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de double matérialité, l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs

de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Vous trouverez également les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le Groupe contribue.

Identification des ODD et les cibles associées



1.7.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES SALARIÉS

État des lieux

La prévention des risques professionnels est l'ensemble des dispositions mise en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, améliorer les conditions de travail, veiller au bien-être au travail et tendre vers le 0 accident. C'est une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur et dont les principes généraux sont actés dans le Code du travail.

Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale des entreprises, visant à éliminer, ou réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et à en limiter les conséquences humaines, sociales et économiques.

Afin de répondre à l'obligation de sécurité de résultat, l'employeur doit adapter la démarche de prévention à la nature de l'activité, à l'organisation propre de l'entreprise, et également anticiper ses évolutions.

Les risques professionnels des métiers du Groupe sont identiques aux risques classiques d'une exploitation industrielle. Aussi, certaines activités du Groupe nécessitent la manipulation de produits, potentiellement dangereux pour la santé (déchets toxiques, amiante, PCB) pouvant être à l'origine d'accidents ou de maladies professionnelles.

Organisation de la prévention des risques professionnels au niveau du Groupe

Le Groupe dispose d'un service QSSE central organisé de la manière suivante :

- 1 Directrice QSSE Groupe ;
- 3 Coordinateurs Sécurité Métiers (Déchets Dangereux, Déchets Non Dangereux, Services et Chimie Industriels) ;
- 4 Préventeurs Sécurité (2 autres sont en cours de recrutement) ;
- 1 Référente Risque Chimique Groupe ;
- 1 Chargée de mission QSSE Groupe.

L'objectif est d'accompagner chaque site dans le management de la santé/sécurité et de déployer le plan de progrès du Groupe visant le renforcement de la culture sécurité et donc de tendre vers le 0 accident du travail.

Aussi, autour de cette structure centrale dédiée notamment à la santé/sécurité au travail, il est à noter que chaque directeur de site porte la responsabilité de leur système de management et s'appuient sur les compétences internes du site, à savoir :

- D'un(e) responsable QSSE qui décline la politique du Groupe au niveau du site ;
- Des animateurs en sécurité, en fonction de la taille et des activités des sites ;
- D'un Comité social et économique (CSE).

À l'international, chaque filiale dispose d'une équipe dédiée aux questions de la QSSE. La taille et la composition de ces équipes varient en fonction des besoins spécifiques de la filiale et de ses métiers. Ces équipes relèvent de la direction des opérations et de la direction QSSE du groupe. Elles sont en contact permanent avec les équipes de développement durable afin d'obtenir des orientations et des lignes directrices.

Outils et moyens dédiés à la prévention des risques professionnels

La démarche de prévention des risques professionnels s'appuie à minima sur les fondamentaux réglementaires.

Le Groupe s'est doté d'outils permettant l'homogénéisation et la standardisation des pratiques pour :

- **L'évaluation des risques professionnels (DUER).** Le document unique permet d'identifier les situations dangereuses et les moyens de prévention à mettre en œuvre pour éliminer sinon réduire les risques. L'outil mis à disposition des sites, est un outil qui permet le suivi, la mise à jour des analyses et des actions, ainsi que les relances. Aussi, il permet d'établir des cartographies par risque, par métier, etc.
- **L'évaluation des risques chimiques.** La Référente Risque Chimique Groupe élabore pour chaque site, avec le concours du QSSE local et du responsable de site, une note de synthèse relative à la maîtrise des expositions des opérateurs. Ces notes synthétisent l'ensemble des résultats des mesures statiques et dynamiques. Une cartographie du site est établie et permet de passer en revue les situations de travail exposantes ou non. In fine, un plan d'actions de progrès est mis en œuvre et la note de synthèse est régulièrement mise à jour selon le principe cité préalablement. Ces notes sont présentées en CSE et au médecin du travail.
- **La veille réglementaire et l'évaluation de conformité.** Chaque site dispose d'un outil de « veille réglementaire personnalisée » à ses activités. Chaque texte réglementaire applicable au site (arrêtés préfectoraux compris) est à minima évalué tous les 3 ans. Le cas échéant, un plan d'actions est mis en œuvre et suivi.
- **Les Vérifications Générales Périodiques (VGP).** Chaque site dispose d'un outil et/ou d'une GMAO permettant la planification, la réalisation des VGP ainsi que le suivi de la levée des observations. Cet outil gère de manière automatique les relances les nouvelles échéances pour chaque VGP et stocke l'ensemble des rapports de vérification.

Chaque site, avec le concours du responsable QSSE et/ou de l'animateur Sécurité, met en place une démarche de prévention des risques professionnels visant à améliorer, de façon continue, la performance de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.

Aussi, la volonté du Groupe est de poursuivre le déploiement du **référentiel MASE** sur ses sites. Ce référentiel est d'ores et déjà en place sur plusieurs sites en réponse aux attentes des clients, d'une part et d'autre part, parce que ce référentiel est adapté aux métiers de terrain. La couverture de ce référentiel à l'échelle du Groupe est précisée dans la partie 1.5.1 Anticipation des évolutions réglementaires – délais d'application

Parallèlement, le Groupe développe un **référentiel sécurité** qui lui est propre : les Règles VITALES. Il permet d'homogénéiser et standardiser les pratiques.

Les formations font parties intégrantes du plan d'actions sur le renforcement de la culture sécurité, elles concernent toutes les formations sécurité obligatoires prévues par le Code du travail d'une part, et le Groupe a dressé un plan d'actions et de formations sur la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) d'autre part.

1.7.1.1 Objectifs et plan d'actions

L'engagement de Séché Environnement en Santé et Sécurité à l'échelle du Groupe consiste à :

1. Renforcer la Culture Sécurité de tous les collaborateurs, intérimaires compris.
2. Maîtriser les risques professionnels en santé et sécurité.
3. Tendre vers le 0 accident.

Séché Environnement a fixé de nouveaux objectifs Groupe à périmètre constant sur l'année 2023 afin d'atteindre un taux de gravité (TG) inférieur à 0,7 et un TF1 inférieur à 7 à horizon 2026. Ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement de notre engagement actuel sur le périmètre France à horizon 2025 avec la volonté de s'engager sur un périmètre Groupe afin d'augmenter le taux de couverture de notre engagement (passage de 46 % à 100 % de collaborateurs couverts). La couverture des objectifs comprend les salariés et les intérimaires.

Plan d'actions

Une fois par an, la Direction QSSE Groupe établie et propose un programme de management de la santé sécurité. Celui-ci est validé par les représentants de la Direction générale et est présenté à l'ensemble des directeurs de sites et de filiales en fin d'année.

Un programme quadriennal sur la « Prévention des risques professionnels » a été élaboré autour des Règles VITALES. Il a été approuvé par la Direction générale et présenté à l'ensemble des Directeurs de sites et filiales du Groupe.

Les Règles VITALES ont pour objectifs :

- Établir un socle commun en matière de santé sécurité.
- Homogénéiser et standardiser les pratiques et surtout.

- Positionner l'exploitant en tant qu'acteur majeur de la sécurité.

La finalité de cette démarche est de tendre vers le 0 accident et d'être dans une conformité réglementaire absolue. Le programme est articulé autour des axes suivants :

▪ Formation / Sensibilisation

- Accueil Sécurité spécifique pour les nouvelles acquisitions au sein du Groupe
- Déploiement des Règles VITALES
- Modules internes Accueil / Ré-accueil sécurité
- Référents aux Troubles Musculo-Squelettiques
- Tournée de David Dalmaso, champion de tennis handisport : échanger avec les collaborateurs sur la vigilance partagée, travailler sur le comportement
- Visites Echanges Prévention

▪ Communication

- Généralisation des « Safety Day »
- Communication sécurité pour la France et l'International ;
- Signalétique standardisée et homogène
- Affiches « bio-sécurité »

▪ Digitalisation

- Challenge Qualité de Vie au Travail : 1 fois par an
- Challenge Santé Sécurité Monde : 1 fois par an
- E-PdP (plan de prévention)
- Evaluation de la compréhension des Règles VITALES
- Renforcement des connaissances des Règles VITALES
- Remontées des événements sécurité, environnement
- Reporting indicateurs sécurité
- Visites Echanges Prévention

En décembre 2022, Séché Environnement a organisé pour la première fois en France un Challenge Santé/Sécurité visant à renforcer la culture santé/sécurité et prévenir les Troubles musculosquelettiques (TMS). Pendant près d'un mois, plus de 1 000 collaborateurs ont réalisé des défis quotidiens : activités physiques individuelles et en équipe (marche, course, vélo), près de 4 tours du monde ont été réalisés collectivement, quiz d'informations et de sensibilisations, défis photos mettant en avant les bonnes pratiques en matière de santé, de sécurité et d'écologie. Fort de ce bel engouement, le Groupe a instauré de façon systématique ce rendez-vous annuel et l'a étendu au niveau Monde en 2023.

Indicateurs de performance associés

Des indicateurs de suivi et de performance de la sécurité sont analysés une fois par mois. Une diffusion est réalisée à l'ensemble des parties prenantes.

Les principaux indicateurs sont le suivi :

- Des accidents de travail ;
- Des taux de fréquence 1, 2 et 3 ;
- Du taux de gravité ;
- Des maladies professionnelles.

	Références	2021	2022	2023		
		France	France	France	Intern.	Monde
Nombre d'accidents avec arrêt - Collaborateurs	ESRS S1-14 88 c)	50	41	48	36	84
Nombre d'accidents avec arrêt – Intérimaire		7	9	8	3	11
Nombre d'accidents avec arrêt – Collaborateurs et intérimaire		57	50	56	39	95
Nombre de jours d'arrêt – Collaborateurs	ESRS S1-14 88 e)	3 315	4 675	4 015	505	4 520
Nombre de jours d'arrêt – Intérimaire	ESRS S1-14 89	0	0	150	23	173
Nombre de jours d'arrêt – Collaborateurs et intérimaire		3 315	4 675	4 165	528	4 693
TFI – Collaborateurs	ESRS S1-14 88 c)	14,19	10,42	11,07	4,97	7,25
TFI – Intérimaires		23,58	34,13	17,6	4,5	9,8
TFI – Collaborateurs et intérimaires		15,63	13,03	11,69	4,93	7,48
TG – Collaborateurs		0,70	1,3	0,93	0,07	0,39
TG – Intérimaires		N.D	N.D	0,33	0,03	0,15
TG – Collaborateurs et intérimaires		0,65	1,22	0,87	0,07	0,37

Il est à noter que les TFI et TG de l'année N-1 peuvent être modifiés en fonction des refus de prise en charge sur le caractère professionnelle au cours de l'année N+1 par la CPAM. De plus, la hausse du taux de gravité de l'année 2022 est relative aux acquisitions réalisées en 2022.

Le tableau ci-après représente les déclarations de maladies professionnelles qui ont été reconnues par la CPAM. Certaines d'entre elles font l'objet de contestations et donc d'enquêtes complémentaires.

Maladies professionnelles	Références	2021		2022		2023	
		Déclarées	Reconnues	Déclarées	Reconnues	Déclarées	Reconnues
	ESRS S1-14 88 d)	8	4	5	1	7	6

Les dépenses engagées pour la sécurité ci-après ne concernent que la fourniture, l'entretien de vêtements de travail et d'Équipement de Protection Individuelle. Le coût des Équipements de Protection Collective (EPC), matériels,

aménagement de poste, organisation de service ou tout autre élément contribuant à la suppression ou diminution du risque sont directement imputés dans les coûts d'exploitation des sites.

Dépenses engagées pour la sécurité (en K€)	2021	2022	2023
Monde	3 847	5 481	9 673
France	3 011	4 400	7 180
International	836	1 081	2 493

1.7.2 FORMATION, DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS ET GESTION DES COMPÉTENCES

État des lieux

Le Groupe est convaincu que la motivation et la mobilisation des femmes et des hommes de l'entreprise constituent une richesse et un véritable avantage compétitif. C'est pourquoi Séché environnement s'attache à attirer, former, développer et fidéliser ses collaborateurs, à tous les niveaux de qualification et dans tous les bassins d'emplois où il est présent.

Les activités du Groupe s'exercent au travers de nombreux outils, de plus en plus diversifiés, nécessitant des compétences spécifiques tant techniques que réglementaires, régulièrement mises à jour, pour faire face à l'évolution des métiers. Il y a un risque que le Groupe soit amené à perdre certaines compétences et ne soit pas en

mesure de les remplacer rapidement malgré la mise en place d'une politique de suivi des collaborateurs et de gestion des carrières, de tutorat, de cursus de formation ainsi que d'identification des compétences clés dans le Groupe.

Politique de recrutement

Le Groupe dispose d'un service recrutement dédié pour accompagner son développement et répondre aux besoins en compétences. L'équipe recrutement a en charge de déployer une politique proactive qui s'articule autour de trois axes : attirer des talents, recruter et développer la marque Employeur en étroite collaboration avec le service communication.

Dans un contexte marqué par une difficulté accrue en matière de recrutement, notamment sur les métiers en tension (Chimiste, Technicien de maintenance, Exploitant Affréteur, Chargé d’Affaires, Chauffeurs...), l’équipe recrutement dispose de canaux de sourcing variés : espace carrière Groupe Séché, différents jobboards (APEC, Hellowork...), réseaux sociaux (LinkedIn...), relations écoles, salons de recrutement.

Pour soutenir le recrutement, le Groupe a mis en place depuis 2022 une politique de cooptation en France sur l’ensemble des filiales qui vise à impliquer et valoriser nos collaborateurs qui deviennent des ambassadeurs en partageant les offres d’emploi dans leurs réseaux. Les personnes cooptées suivent ensuite le parcours de recrutement classique.

Depuis mars 2023, le Groupe s’est doté d’un ATS (Applicant Tracking System), outil de recrutement mis en place pour moderniser notre façon d’attirer des candidats, de recruter et automatiser notre processus de recrutement (100 % digital) et favoriser la mobilité interne avec un portail dédié aux offres d’emploi internes

Séché Environnement propose aux candidats :

- De rejoindre un Groupe à envergure internationale, qui propose une grande diversité de métiers et inscrit le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de sa stratégie d’entreprise ;
- D’intégrer des équipes à taille humaine, qui partagent la même passion de l’excellence, où chacun peut faire preuve d’autonomie et gagner en responsabilité et au sein desquelles les circuits de décisions sont raccourcis ;
- De partager une ambition commune, à haut niveau d’exigence, au service du bien-être de tous.

La relation tissée avec les écoles et la présence dans les salons étudiants sont des vecteurs forts de communication pour faire découvrir les métiers de l’environnement et de la chimie : le Mondial des métiers à Lyon en est un exemple, comme d’autres salons régionaux auxquels participent les sites, souvent en partenariat avec le MEDEF, les CCI ou la fondation FACE.

Rétention des talents

Le Groupe s’engage à former ses collaborateurs, développer les talents, et offrir des opportunités d’évolution de carrière afin de tirer le plein potentiel de chacun, et in fine, favoriser l’épanouissement personnel des collaborateurs via son plan de développement des compétences. Par ailleurs, le Groupe travaille sur la mise en place d’une « École du savoir » qui vise à former les collaborateurs en interne sur des métiers en « tension » ainsi que sur les métiers nécessitant des compétences particulières et pointues et pour lesquelles il n’existe pas d’enseignement spécifique répondant aux besoins du Groupe.

L’équipe des Ressources Humaines s’attache à proposer tous les 2 ans des entretiens professionnels (acte managérial essentiel), moment d’échange avec le manager, afin de :

- Faire le point avec le collaborateur sur ses activités ;
- Articuler projets de l’entreprise et projets individuels du collaborateur ;
- Échanger sur les attentes et les besoins en lien avec l’évolution professionnelle ou la sécurisation du parcours professionnel du collaborateur ;
- Déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation du projet du collaborateur ;
- Informer le collaborateur sur les modalités d’accès à la formation professionnelle.

Il s’agit d’un échange avec le collaborateur sur sa situation professionnelle actuelle et future au sein ou à l’extérieur de l’entreprise permettant notamment d’identifier ses perspectives d’évolution et son projet professionnel. L’entretien professionnel conduit à la mise en place d’actions concrètes en matière de formation ou de professionnalisation du collaborateur.

Cet entretien est également proposé au collaborateur qui reprend son activité au terme de certaines absences (congé maternité, congé parental d’éducation, congé d’adoption, congé sabbatique, période de mobilité volontaire sécurisée, arrêt longue maladie, etc.).

Par ailleurs, le Groupe généralise la pratique de l’entretien annuel d’activité pour tous les collaborateurs. Cet exercice permet notamment de donner un cadre structurant aux collaborateurs en leur fixant des objectifs pour l’année n+1. C’est également l’occasion de réaliser le bilan de l’année écoulée.

Ces démarches d’entretien d’activité et d’entretien professionnel sont complétées par des revues de carrière (9box), moment important de la gestion des carrières et des compétences des cadres notamment. C’est ainsi l’occasion de réunir RH et management pour réaliser une revue collégiale des collaborateurs, de poser collectivement le diagnostic des compétences et de la performance, de mesurer, en croisant les regards, les capacités d’évolution. Et, selon les cas, identifier les « talents » ou alimenter des viviers de candidats, afin d’élaborer les organigrammes de remplacement (succession plan), de prendre des décisions en matière de mobilité, de promotion, etc.

Formation

L’amélioration continue des compétences de ses collaborateurs reste au cœur de la politique sociale du Groupe. Elle s’appuie sur une politique de formation ambitieuse, visant à permettre à chaque collaborateur d’acquérir d’une manière appropriée une culture, un savoir-faire et un savoir-être. La formation continue reste un levier majeur de l’accompagnement professionnel.

Le Groupe vise, à travers elle, à :

- Contribuer au développement des pratiques professionnelles ;
- Transmettre aux collaborateurs tous les savoirs nécessaires pour réaliser au mieux les activités qui leur sont confiées dans le cadre de leur métier ;
- Renforcer les expertises métier, y compris par recours au e-learning depuis 2019.

Le plan de développement des compétences, construit sur la base des orientations stratégiques du Groupe et de chacun des entités, prend en compte les besoins :

- Collectifs, au travers des évolutions des enjeux de l'entreprise qui nécessitent une adaptation continue des équipes et de leur poste de travail.
- Individuels, au travers de l'identification de demandes spécifiques et d'actions.

	Références	2021	2022	2023	
		Groupe	Groupe	France	Intern. Groupe
Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation au cours de l'exercice		3 440	4 700	2 151	3 387 5 538
Nombre d'heures de formation		37 818	104 090	47 406	120 150 167 556
Proportion de salariés formés sur effectif moyen en %		74,2 %	86,1 %	74,4 %	114,3 ¹ % 94,6 %
Nombre moyen d'heures par salarié ETP et par an	ESRS S1-13 83b	17,3	19,0	16,7	38,37 28,1

L'augmentation significative du nombre d'heures de formation à l'international est lié à la hausse du turnover, du

nombre de chantiers et de la demande des clients ce qui a entraîné un besoin de formation très important.

Objectif et plans d'action

Séché Environnement attache une importance particulière à la formation de ses collaborateurs afin de leur permettre de maintenir et développer leurs connaissances et compétences comme en témoigne le budget formation de chacune des filiales du Groupe.

Dans le cadre de la politique QSS2E, la santé et la sécurité des collaborateurs sont notre préoccupation absolue. C'est pourquoi, le Groupe forme ses collaborateurs au-delà des obligations légales en matière de santé et de sécurité.

Par ailleurs, compte tenu de la technicité de ses activités, le Groupe met en place des formations Métiers permettant aux

collaborateurs d'acquérir les compétences spécifiques liées à leur emploi et aux évolutions des outils industriels et techniques.

Séché Environnement développe sa notoriété en contribuant à la formation des générations montantes, en développant des relations privilégiées dans un cadre d'échanges industrie/enseignement supérieur, en particulier en détachant ponctuellement certains cadres pour des conférences ou missions d'enseignement. La pratique de l'apprentissage concourt à l'atteinte de cet objectif d'attractivité (76 contrats en alternance en France en 2023).

1.7.3 CONDITIONS DE TRAVAIL ET BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS

État des lieux

Le Groupe croit fermement que des employés épanouis et en bonne santé sont la clé de son succès collectif. C'est pour cette raison que le Groupe s'engage à concevoir un environnement de travail collaboratif, stable, sûr, et où chaque collaborateur peut se réaliser professionnellement et personnellement.

Des mesures telles que la promotion d'une culture de travail flexible (télétravail pour les postes éligibles), l'encouragement à prendre des congés réguliers, des défis sportifs réguliers, des aménagements constants des environnements de travail contribuent à favoriser un environnement de travail sain et équilibré.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation du temps de travail et l'équilibre entre la vie privée et professionnelle, le Groupe a adopté depuis plusieurs années, une politique en matière d'égalité professionnelle, qualité de vie et conditions de travail. Cette politique démontre l'engagement de l'entreprise envers ses employés et sa volonté de créer un environnement de travail propice à la productivité et à l'épanouissement personnel.

Absentéisme

L'absentéisme cause de nombreux dysfonctionnements dans l'organisation de l'entreprise (retard, désorganisation des postes, baisse de la qualité) et a des conséquences néfastes tant sur le plan organisationnel qu'humain.

¹ Le taux obtenu est supérieur à 100 % en raison de la nature de certaines de nos activités de services à l'international. En effet, il y a des pics de contractualisations pour des courtes périodes qui se renouvellent pendant l'année, nécessitant ainsi une formation constante.

Nombre de jours d'absences

Zones géographiques	Références	2021	2022	2023		
		Monde	Monde	France	Intern.	Monde
Nombre total de jours d'absences	ESRS S1-14 88 e)	56 204	75 003	63 850	15 872	79 722
Nombre moyen de jours d'absence par salarié (sur effectif moyen en ETP)	ESRS S1-14 88 c)	12,1	13,7	22,5	5,1	13,4
Taux d'absentéisme en % ¹		3,3 %	3,8 %	6,17 %	1,4 %	3,67 %

Accords collectifs d'entreprise

Séché Environnement remplit ses obligations légales en matière de négociation obligatoire en engageant un processus de négociation avec les représentants du

personnel. Par ailleurs, afin de garantir un dialogue social constant et de qualité, le Groupe s'attache à engager des discussions dans les filiales où il n'y a pas nécessairement d'obligations légales à négocier (télétravail, intéressement...).

	2021	2022	2023
Nombre d'accords signés dans l'année			
Égalité professionnelle	8	7	12
Négociations annuelles obligatoires	8	13	24
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	1	0	0
Intéressement – Participation	6	7	6
Autres thèmes	2	60	39

Conventions collectives

Couverture des salariés par les conventions collectives	Références	2023
Taux de couverture des salariés par des conventions collectives par pays (dans l'UE) en %	ESRS S1-8-60 b)	
France		100 %
Allemagne		25 %
Espagne		100 %
Italie		100 %
Portugal		100 %
Taux de couverture des salariés par des conventions collectives par région (hors UE) en %	ESRS S1-8 60 c)	
Afrique australe		21,4 %
Amérique latine		0,7 %
Pourcentage du total des salariés couverts par des conventions collectives (périmètre Groupe) ²	ESRS S1-8 60 a)	61,0 %

Participation et intéressement

Le Groupe favorise l'implication des collaborateurs et les associe à ses performances au travers, notamment, d'accords d'intéressement négociés avec les partenaires sociaux dans la plupart de ses filiales.

L'épargne salariale doit constituer pour le plus grand nombre un complément indispensable à toute démarche individuelle en matière d'épargne de précaution ou de placements à long terme.

- La participation est calculée principalement sur les résultats fiscaux des sociétés concernées.

- L'intéressement est, quant à lui, assis sur des critères liés aux résultats ou/et aux performances de l'entreprise (sécurité, environnement, performance industrielle, management...) adaptés selon les enjeux des filiales concernées.

Par ailleurs, le Groupe envisage prochainement de mettre en place un PERCOL pour accompagner les collaborateurs à la préparation de leur retraite.

¹ Méthode de calcul de l'indicateur pour 2020, 2021, et 2022 : (Nombre de jours d'absence / (365*Effectif moyen en ETP))*100.

² Étant donné le faible nombre de salariés au Royaume Uni et en Asie, ces géographies ne font pas l'objet d'une présentation détaillée. Ces effectifs sont par compte bien pris en compte dans le calcul du taux de couverture des salariés du Groupe.

En k€ ou unité d'effectif - France	2021	2022	2023
Total de la réserve de participation	2 242	2 708	2 955
Nombre de bénéficiaires	1 212	1 475	2 089
Montant global de l'intéressement	536	1 182	1 964
Nombre de bénéficiaires	967	1 059	1 181

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options. Le plan d'épargne Groupe permet aux collaborateurs d'investir dans le FCPE Séché Croissance et de bénéficier de la croissance éventuelle du Groupe. Les encours sont les suivants :

FCPE Séché Croissance

Situation au 31 décembre	2021	2022	2023
Nombre d'actions Séché Env. détenues	44 344	51 278	58 199
Part du capital de Séché Env.	0,56 %	0,65 %	0,74 %
Part des droits de vote de Séché Env.	0,68 %	0,71 %	0,74 %

Objectifs et plan d'action

Organisation et temps de travail

En 2021, des accords à durée indéterminée sur la mise en place du télétravail réguliers ont été signés au sein du Groupe. En outre, en 2022, 6 filiales ont conclu des accords à durée indéterminée en matière d'organisation du temps de travail.

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et Prime de partage de la valeur

Depuis plusieurs années, le Groupe Séché Environnement utilise les dispositifs gouvernementaux permettant d'accorder des primes à ses collaborateurs (PEPA, PPV).

Initiatives autour de la santé des collaborateurs

Diverses initiatives ont été mises en place au sein des différentes filiales telles que :

- Challenge Sécurité pour promouvoir l'activité physique et les consignes de sécurité en vigueur (voir 1.7.1).
- Affiches dédiées notamment aux postes administratifs sur les étirements et échauffements.
- Coaching sportif avant chaque prise de poste pour promouvoir l'éveil musculaire et prévenir les TMS.
- Formation « Référent Ergonomie » pour analyser les postes de travail et proposer des actions d'amélioration dans le but de prévenir les TMS.

Rotation d'horaires

Il existe des initiatives pour améliorer l'organisation du temps de travail au sein de différentes filiales afin de prendre en compte les besoins de l'activité tout en portant une attention particulière à l'articulation vie privée et vie professionnelle (nouveaux cycles de travail...).

Équilibre vie professionnelle vs. vie personnelle

Le Groupe est attentif à l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Pour ce faire, il entend :

- Reconduire le renouvellement des demandes de télétravail sur l'ensemble des filiales pour 2024
- Étudier les demandes de passage à temps partiel ou forfait-jours réduit
- Planifier à l'avance les déplacements professionnels,
- Favoriser l'utilisation des outils de type visioconférence en salle ou sur ordinateur portable pour éviter des déplacements lors de réunions de travail.
- Mettre en place un horaire de début de prise de poste décalé d'une heure, pour les parents souhaitant accompagner leurs enfants le jour de la rentrée.
- Permettre au collaborateur de donner des jours de congés proche aidant via la 5^e semaine de congés payés, les JRTT, le CET.
- Possibilité d'utiliser une absence pour enfant malade.
- Encadrer la durée des réunions.

1.7.4 ÉGALITÉ DES CHANCES ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ

État des lieux

Le Groupe est présent dans plusieurs pays dans le monde avec un effectif à l'international croissant depuis plusieurs années. Les principales implantations après l'Europe sont situés en Afrique australe et en Amérique latine. Il est indispensable de veiller au maintien d'un effectif suffisant dans chaque pays où le Groupe intervient tout en favorisant les contrats longs afin de garantir le bon fonctionnement de nos activités. Promouvoir la diversité et l'égalité au sein de

notre entreprise est un autre axe stratégique majeur dans le cadre de la démarche responsable de Séché Environnement. Le Groupe croit en la force de la diversité, qui enrichit notre culture d'entreprise, renforce notre créativité et contribue à notre succès global. Miser sur la diversité, c'est avant tout un enjeu d'équité sociale, mais surtout une opportunité d'attractivité des talents, et d'améliorer la marque employeur du Groupe.

Effectif total mondial au 31 décembre

	Références	2021	2022	2023
Périmètre constant		4 401	5 386	5 911
Variation de périmètre (entrées nettes des sorties)		266	329	258
Périmètre courant	ESRS S1-6 50 a	4 667	5 715	6 169
Proportion à l'international (%)		55,4 %	56,1 %	52,9

Les mouvements du personnel

Ce tableau indique les mouvements du personnel (les CDI et les CDD), y compris concernant les mutations.

	Références	2021			2022			2023		
		France	Intern.	Monde	France	Intern.	Monde	France	Intern.	Monde
Embauches		411	966	1 377	740	1 894	2 634	1 014	2 310	3 324
Départs		348	988	1 336	422	1 228	1 650	614	2 515	3 129
Turnover ¹	ESRS S1-6 50c	9,62 %	21,53 %	15,22 %	17,78 %	16,29 %	17,00 %	20,63 %	14,45 %	17,58 %

Assurer géographiquement les effectifs nécessaires au bon fonctionnement du Groupe

Ce tableau représente l'effectif total mondial au 31 décembre, différencié selon un critère géographique.

	Références	2021	2022	2023
France		2 083	2 508	2 908
Europe hors France		295	323	441
Amériques		350	863	761
Afrique		1 939	2 021	2 013
Asie		N.D	N.D	46
Total Monde		4 667	5 715	6 169
Proportion à l'international (%)		55,4 %	56,1 %	52,8 %

Il est important de prendre en compte que la durée légale hebdomadaire de travail varie selon les pays : 35 heures en France, 39 heures en Italie, 40 heures en Espagne, en

Allemagne et en Argentine. Elle varie entre 40 et 45 heures en Afrique du Sud, 45 heures au Chili et 48 heures au Mexique et au Pérou.

Moduler les emplois en cours d'année

	Références	2021	2022	2023		
		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Effectif équivalent temps plein	ESRS S1-6 50 b)	4 649	5 697	2 893	2 962	5 855
Effectif moyen en ETP		4 633	5 456	2 836	3 110	5 946
Effectif à date au 31 décembre		4 667	5 715	2 908	3 261	6 169

¹ Total des embauches en contrats permanents (CDI) + (total de démissions en contrats permanents CDI + total des ruptures conventionnelles en contrats permanents CDI)/2 / Effectif total en contrats permanents CDI N-1)

L'effectif à date (le plus communément utilisé) est celui requis par l'article R 225-102-1 du Code de commerce pour calculer le seuil d'application des textes relatifs au reporting extra-financier, celui en équivalent temps plein pour déterminer les seuils des audits énergétiques obligatoires (articles L 233-1 à 233-4 du Code de l'énergie) et des bilans d'émissions de gaz à effet de serre – BEGES (article 75 de la loi n° 2010-788 du 12/07/10 portant sur l'engagement national pour environnement)¹.

L'écart entre l'effectif en équivalent à temps plein et effectif à date au 31/12 provient du recours au temps partiel.

L'effectif moyen (moyenne des 12 fins de mois) comparé à celui à date au 31/12 permet de détecter une variation éventuelle (pics ou creux d'activité), il est représentatif de la quantité moyenne de travail fourni dans l'année. Il sert par exemple à calculer le nombre d'heures moyen de formation par collaborateur et par an.

Rechercher la stabilité en limitant le recours aux contrats à durée déterminée et de travail temporaire

Ce tableau indique la nature des contrats de travail du Groupe.

	Références	2021	2022	2023		
		Monde	Monde	France	Intern.	Monde
Durée indéterminée (CDI)		4 174	4 665	2 732	2 546	5 278
Durée déterminée (CDD)		493	1 050	176	715	891
Contrat de travail temporaire (intérim) ²	ESRS S1-7 55 a)	N.D	N.D	210	676	886
Total		4 667	5 715	3 118	3 937	7 055
Proportion de CDI (%)		91,3 %	91,3 %	93,95 %	78,07 %	85,56 %

La stabilité dans l'emploi permet l'acquisition d'expérience, ce qui a un effet bénéfique pour l'entreprise et notamment concernant la prévention des accidents. Le contrat à durée indéterminée y contribue et c'est pourquoi ce type de contrat est privilégié plutôt que les contrats à durée déterminée ou les contrats de travail temporaire.

Diversité des genres

Bon nombre d'emplois relèvent de métiers de l'industrie lourde avec leurs spécificités comme le travail posté ou en feu continu. Ils ont un taux de féminisation nettement moins important que les domaines de laboratoire, commercial et/ou administratif.

Afin de mesurer et de comparer les engagements des entreprises, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, a mis en place un dispositif pour réduire les écarts de salaires entre les femmes et les hommes : l'index de l'égalité professionnelle qui comprend 4 ou 5 indicateurs donnant une note sur 100.

Les différents indicateurs permettant de calculer le score de l'Index sont les suivants :

1 – l'écart de rémunération femmes-hommes,

2 – l'écart de répartition des augmentations individuelles,

3 – l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 collaborateurs),

4 – le nombre de collaborateurs augmentés à leur retour de congé de maternité,

5 – la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index Groupe 2023 est de 83/100 avec des scores qui varient entre 67/100 et 93/100 pour les filiales ayant un index calculable.

Cette note Groupe est calculée en prenant en compte, pour les entités dont l'index est calculable, la moyenne pondérée selon l'effectif du score obtenu pour chacun des indicateurs.

En tout état de cause, le groupe continu de mettre en œuvre des mesures pour progresser afin de :

- garantir l'équité à niveau de classification, poste identique, expérience et compétences égales ;
- encourager l'accès à la formation pour le développement des compétences afin d'accompagner les évolutions professionnelles au sein du Groupe ;
- développer les connaissances et sensibiliser les managers à l'égalité professionnelle.

	2021	2022	2023
Index égalité professionnelle	77	83	83

¹ Voir 1.4.2 Économie circulaire et valorisation des matières et des énergies et 1.4.3 Atténuation du réchauffement climatique.

² Intégration de l'indicateur en anticipation à la CSRD, les données historiques ne sont pas publiées. En 2023, l'effectif en contrats temporaires est mesuré sur chaque site puis consolidé à l'échelle Groupe.

Le Groupe peut compter sur une féminisation de l'encadrement (cadres et agents de maîtrise) de 27,79 %. Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de Séché Environnement affichait une féminisation de 33 %. Le Conseil

d'administration est composé de 6 administrateurs non-salariés et l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe n'est pas supérieur à deux (référence Code de commerce).

Taux de féminisation	Références	2021	2022	2023		
		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
De l'encadrement		28 %	27,5 %	27,82 %	27,72 %	27,79 %
Du Conseil d'Administration ¹		50 %	40 %			33 %

L'égalité femme-homme est un axe majeur de la politique de ressources humaines de Séché Environnement. Ce tableau indique l'effectif au 31 décembre, en différenciant le nombre d'hommes et de femmes dans le Groupe.

	Références	2021	2022	2023		
		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Hommes	ESRS S1-6 50 a)	3 611	4 501	2 228	2 594	4 822
Femmes	ESRS S1-6 50 a)	1 056	1 214	680	667	1 347
Total		4 667	5 715	2 908	3 261	6 169
Proportion de femmes (%)		22,6 %	21,2 %	23,4 %	20,5 %	21,8 %

	Références	2023	
		Hommes	Femmes
Nombre moyen d'heures de formation par salarié ETP et par an	ESRS S1-13 b)	1 241	221
Pourcentage de salariés autorisés à prendre un congé familial	ESRS S1-15 93 a)	77,1 %	22,9 %

Le pourcentage de salariés autorisés à prendre un congé familial est obtenu à partir du ratio de salariés hommes ou femmes prenant un congé familial sur le nombre total de congés familial. On observe des taux similaires à la répartition H/F au sein du Groupe.

Maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Séché Environnement et l'ensemble de ses filiales sont engagés depuis 2010 dans une politique en faveur des personnes en situation de handicap. Un diagnostic a été réalisé pour mettre en avant les forces et les faiblesses de chaque filiale. Un collaborateur référent Handicap est présent sur chaque périmètre afin d'optimiser les bonnes pratiques en matière d'insertion du personnel en situation de handicap. Plusieurs dossiers de reconnaissance de handicap ont été montés dans le cadre de cette politique et

le Groupe a pris l'habitude de faire appel à des prestataires spécialisés dans ce domaine au moment des recrutements (CAP Emploi, agence d'intérim spécialisée dans l'insertion...). Le Groupe prend part activement, chaque année, en novembre, à la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap en organisant notamment des journées découvertes métiers.

Des actions locales en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap sont organisées tout au long de l'année (SEEPH, CapEmploi, Référent Handicap...). En outre, les filiales recourent régulièrement aux établissements et services d'aides par le travail. Depuis 2021, la déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés s'effectue au niveau de l'entreprise (et non plus au niveau des établissements). Elle est réalisée par le biais de la DSN (déclaration sociale nominative).

En équivalent effectif temps plein	Références	2021	2022	2023
		Dans le Groupe		
Sous-traitance en secteur protégé			0	0
Nombre de bénéficiaires		81,2		
Part de personnes en situation de handicap sur l'effectif ETP	ESRS S1-12 79		2,1 %	2,3 %

¹ Le périmètre de calcul du taux de féminisation du Conseil d'administration couvre tous les administrateurs et administratrices sauf l'administrateur représentant des salariés. Le taux de féminisation du Conseil d'administration des années 2020 et 2021 a été recalculé par cohérence méthodologique.

Insertion des jeunes et maintien dans l'emploi des seniors

Les structures à l'international sont pour certaines assez récentes. La pyramide de l'ancienneté dans les postes en est l'illustration :

Zone géographique	2023		
	France	Intern.	Groupe
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté de moins de 5 ans	1 396	2 260	3 656
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté entre 5 ans 25 ans	1 212	971	2 183
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté supérieure à 25 ans	300	30	330

Piloter l'encadrement¹

Ce tableau représente l'effectif au 31 décembre.

Zone géographique	Références	2021	2022	2023		
		Groupe	Groupe	France	Intern.	Groupe
Cadres	ESRS S1-9 66 a)	654	701	646	155	801
Agents de maîtrise (AM)		832	951	666	415	1 081
Employés		1 208	1 410	609	1 194	1 803
Ouvriers		1 973	2 653	987	1 497	2 484
Total		4 667	5 715	2 908	3 261	6 169
Proportion cadres + AM (%)		31,8 %	28,9 %	45,12 %	17,5 %	30,51 %
Proportions de cadres ²	ESRS S1-9 66 a)	14,0 %	12,3 %	22,2 %	4,8 %	13,0 %

Assurer un équilibre générationnel – pyramide des âges

Pyramide des âges au 31/12

Zone géographique	Références	2023		
		France	Intern.	Groupe
Nombre de salariés (effectifs) âgés de moins de 30 ans	ESRS S1-9 66 b)	482	652	1 134
Pourcentage de salariés âgés de moins de 30 ans	ESRS S1-9 66 b)	16,5 %	20,0 %	18,4 %
Nombre de salariés (effectifs) âgés entre 30 ans-50 ans	ESRS S1-9 66 b)	1 516	2 124	3 640
Pourcentage de salariés entre 30 ans-50 ans	ESRS S1-9 66 b)	52,1 %	65,1 %	59,0 %
Nombre de salariés (effectifs) âgés de plus de 50 ans	ESRS S1-9 66 b)	910	485	1 395
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	ESRS S1-9 66 b)	31,4 %	14,9 %	22,6 %

Il est utile de noter que des corrélations peuvent exister entre l'âge et l'exposition à certains risques d'accident du travail.

Objectif et plan d'action

Diversité des genres

Séché Environnement s'inscrit dans une démarche de transmission d'une culture de la mixité femme-homme pour susciter, chez chacun, un intérêt pour les métiers du Groupe. Toutes ou partie des mesures ci-dessous sont déployées ou en cours de déploiement au sein des filiales :

- Garantir des processus RH équitables et non discriminants lors des recrutements, suivi du plan de carrière, ou bien processus de rémunération (qui ne perpétuent pas les stéréotypes de genres).
- Permettre un accès à l'emploi non discriminant, et proscrire toutes discriminations en lien avec l'état de santé, le genre, l'âge, le sexe, les opinions philosophiques et/ou politiques, la situation familiale, la grossesse, le handicap, les mœurs, la nationalité, et tout autre comportement discriminatoire non listé ci-dessus.
- Proposer des améliorations aux équipements pour garantir un accueil égalitaire.
- Identifier les talents et les accompagner, le cas échéant, via de la formation.

¹ À compter de 2021, une modification de la méthodologie de comptabilisation des CSP sur l'une des filiales peut être à l'origine d'écarts.

² Le Groupe considère les cadres comme partie intégrante du top management de l'entreprise afin de préciser cet indicateur exigé par la CSRD.

- Suggérer des améliorations pour limiter les efforts physiques (exemple : prise en compte des différences de morphologie peu importe le sexe).
- Verser un complément de salaire, à la charge de l'employeur, pour le congé maternité et d'adoption.
- Accompagner les collaborateurs via le CPF (Compte Personnel de Formation) par la réalisation d'un bilan de compétences après une absence de type congé parental.

Depuis 2020, une revue de pilotage est réalisée pour suivre les effets des actions du Groupe et réfléchir aux démarches à engager et/ou poursuivre pour les années à venir en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Séché Environnement est attaché au principe de non-discrimination. Chaque filiale, en France, l'avait d'ores et déjà intégré dans l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui s'applique en matière de recrutement, mobilité et formation.

En lien avec les engagements pris dans cet accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Séché Environnement réaffirme sa volonté de favoriser l'égalité des chances et respecter l'égalité de traitement et le principe de diversité.

Pour ce qui concerne le recrutement, Séché Environnement veille à assurer la traçabilité des candidatures entre celles internes et externes. Par ailleurs, le choix du candidat est réalisé à partir des facteurs objectifs (formation, expériences professionnelles, compétences techniques et comportementales...). La fin du processus de recrutement permet de proposer un emploi au candidat sélectionné. Dans le cadre de son processus d'embauche, Séché Environnement diversifiera si nécessaire les canaux de recrutement.

En outre, le Groupe s'assure que tout collaborateur ait le même accès à la formation professionnelle.

Insertion sociale

Des actions locales ont été mises en place en vue de favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi,

notamment la collaboration avec Trait d'Union au Centre de Tri de Changé.

Par ailleurs, pour le recrutement de certains profils, le Groupe sollicite en priorité des agences de travail temporaire spécialisées dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi telles que Adecco Insertion ou encore Actual Insertion.

Depuis 2021, Interwaste, filiale basée en Afrique du Sud, fait partie du programme gouvernemental « Yes » (Youth Employment Service) lancé en 2018. Ce programme vise à réduire le chômage et la pauvreté parmi les jeunes âgés de 18 à 35 ans. Il offre aux jeunes l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle de qualité, d'accéder à des formations professionnelles, de bénéficier d'un salaire décent et d'avoir une chance de rester au sein de l'entreprise une fois le programme terminé.

Respect de la diversité des orientations sexuelles / Prise en compte de la diversité des parcours / Non-discrimination en fonction des origines

Le Groupe a engagé une démarche de sensibilisation au respect de la non-discrimination auprès des recruteurs. Il est prévu d'étendre cette initiative aux managers amenés à recruter des candidats. C'est également un engagement qui est repris dans notre code éthique qui sera publié courant 2024 Éthique des affaires).

Harcèlement

Le Groupe a mis en place, en annexe des éléments intérieurs de chacune des filiales, un dispositif d'alerte permettant aux collaborateurs de signaler des informations ou tout comportement illégal ou frauduleux tels que des faits de discrimination, harcèlement... (voir 1.5.2 Éthique des affaires)

Par ailleurs, des référents harcèlement sexuel et agissement sexistes ont été només au sein des différentes filiales du Groupe Séché Environnement afin de lutter contre le harcèlement au travail.

1.7.5 ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

État des lieux

Introduit à titre expérimental par la loi du 4 août 1982, le droit à l'expression directe et collective des salariés sur les lieux et pendant le temps de travail a été pérennisé et généralisé par la loi du 3 janvier 1986 à toutes les entreprises sans condition d'effectif minimum. L'ordonnance du 22 septembre 2017 est venue compléter le dispositif, notamment en incluant le recours aux outils numériques pour assurer l'exercice de ce droit d'expression.

La création d'environnements favorables à l'expression des besoins, des idées, des préoccupations et des améliorations représente une opportunité pour le Groupe de renforcer ses liens avec ses collaborateurs, de créer du sens et de la cohésion, d'améliorer sa productivité, sa créativité et son innovation, ainsi que de contribuer à la rétention des talents et à la performance globale de l'entreprise. Une communication et une écoute efficaces et transparentes passent par l'encouragement à la participation active et le respect des droits de libre expression et de représentation.

Par ailleurs, des instances représentatives du personnel sont présentes au sein des filiales et permettent d’assurer un dialogue social constructif et transparent. Le Groupe veille à ce que les représentants du personnel puissent exercer leur rôle et user de l’ensemble des prérogatives auxquelles ils ont droit.

Dialogue social

La qualité du dialogue social dans le Groupe entre la Direction et les représentants du personnel est d’une part, une exigence éthique, et d’autre part, un gage d’efficacité et de performance. En effet, cela permet d’améliorer l’écoute, la mobilisation et l’implication des collaborateurs. À cet égard, le Groupe encourage la négociation et la signature d’accords d’entreprises au plus près des besoins et des attentes du terrain.

	2021	2022	2023
Nombre d’instances judiciaires engagées contre le Groupe en France	5	4	6
Couverture des salariés par des représentants du personnel¹			
Taux de couverture des salariés par des représentants du personnel dans chaque pays (EEE) en %	Références		2023
	ESRS S1-8-63 a)		
France			97,2 %
Espagne			43,5 %
Italie			4,3 %
Total Europe inclus le Royaume-Uni			86,8 %
Taux de couverture des salariés par des représentants du personnel à l’échelle du Groupe			52,9 %

Politique de rémunération

Séché Environnement est soucieux de rétribuer les collaborateurs au regard de leurs responsabilités tout en restant à l’écoute du marché. Chaque filiale du Groupe Séché Environnement bénéficie d’une politique salariale qui lui est propre afin de répondre aux exigences légales et conventionnelles, mais aussi pour être au plus proche des besoins de chaque entité.

Engagement des collaborateurs

Le Groupe s’appuie sur sa Direction de la communication, laquelle couvre l’ensemble du territoire national avec des équipes proches du terrain, afin de développer sa marque employeur au travers d’événements locaux conviviaux et d’une démarche de cooptation. Les filiales organisent et participent à de nombreux événements sportifs et conviviaux, locaux et/ou inter filiales. Par ailleurs, afin d’impliquer et valoriser les collaborateurs en tant qu’ambassadeur du Groupe, une démarche de cooptation a été mis en place.

Objectifs et plans d’action

Dialogue social

Chaque filiale du Groupe Séché Environnement va mettre en place et renouveler les instances représentatives du personnel. En outre, le Groupe entend maintenir une qualité de dialogue social en poursuivant ses rencontres et la négociation d’accord collectif au sein des différentes filiales.

Politique de rémunération

Chaque année le Groupe s’accorde à revaloriser ses collaborateurs pour être en cohérence avec les paramètres économiques du moment.

Engagement des collaborateurs

Le Groupe souhaite développer un parcours d’intégration pour favoriser l’adhésion des nouveaux collaborateurs à sa culture et à ses valeurs. Cette initiative a aussi pour objectif de bien intégrer les nouveaux collaborateurs en leur donnant des repères, en les accompagnant avec un tuteur, en leur dispensant les formations nécessaires à la tenue du poste.

Par ailleurs, la mise en place d’un intranet est en cours de finalisation afin de faciliter l’accès aux informations et outils de leur filiale de rattachement et du Groupe

¹ Étant donné que le nombre de salariés est inférieur 20 en Allemagne et au Portugal, ces géographies ne font pas l’objet d’une présentation détaillée. Ces effectifs sont par compte bien pris en compte dans le calcul du taux de couverture des salariés par des représentants du personnel à l’échelle de l’Europe et du Groupe.

1.8 NOTICE MÉTHODOLOGIQUE

1.8.1 TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE RÉFÉRENCE

Séché Environnement est coté sur Euronext Paris depuis 1997 et à ce titre publie des indicateurs de performance extra-financière conformément aux prescriptions successives :

- De l'article 116 du Code de commerce instaurant pour les sociétés cotées des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés (2002).
- Des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-3 du Code de commerce, institués initialement par l'article 225 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement et son décret d'application de 2012 incluant des informations sociétales.
- Du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 qui complète le dispositif avec une reformulation des items relatifs à l'économie circulaire ainsi qu'un ajout concernant le gaspillage alimentaire et une définition élargie de la mesure des impacts sur le changement climatique.
- De l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 portant sur la transposition de la Directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières. Ces derniers textes sont applicables à Séché Environnement depuis son exercice 2018.

1.8.2 TEXTE HORS DU CHAMP D'ACTIVITÉ DU GROUPE

La loi n° 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, adoptée le 30 octobre 2018 et promulguée le 1^{er} novembre prévoit la publication d'informations relatives aux engagements sociétaux de la société en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable (art L. 225-102-1 du Code

de commerce). De même, la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit d'en rendre compte le cas échéant comme étant partie de l'économie circulaire. Ainsi que les métiers de Séché Environnement ne s'exerçant pas dans ce domaine, et le Groupe n'a aucune restauration collective, il n'est donc pas concerné par cette réglementation et de tels indicateurs seraient dénués de toute pertinence.

1.8.3 DÉFINITIONS DES PÉRIMÈTRES

Périmètre juridique

Le périmètre est constitué de la maison mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises et internationales contrôlées majoritairement à fin 2022, et consolidées en méthode globale. Cette année, STEI n'a pas été inclu dans le reporting car l'acquisition s'est fait non pas par rachat d'une entité, mais par un rachat de contrat. Ainsi, la majorité des contrats de STEI ont été acheté sur l'année 2023 et seront intégré l'année N+1. Une exception a été faite pour les données sociales dans la mesure où les effectifs ont été intégré avant le premier janvier 2024 dans le reporting.

Les règles d'entrées et de sorties de périmètre se calent sur les définitions de consolidation (référentiel IFRS, normes IFRS10/IFRS5). La mise à jour du périmètre de reporting s'effectue par analogie avec celui de consolidation régie par le service consolidation du Groupe. La collecte des données environnementales et sociales a une périodicité annuelle (année civile). Les filiales sur le territoire national sont pour leur quasi-totalité des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation d'exploiter (dont 16 sites classés Seveso ou Seveso seuil haut). Aucune filiale ne fait l'objet d'une déclaration individualisée car leurs effectifs moyens permanents sont inférieurs à 500 personnes et toutes sont

consolidées dans le reporting global de Séché Environnement.

Périmètres spécifiques pour les indicateurs environnementaux

Le périmètre de suivi des indicateurs environnementaux – à la différence des sociaux – est défini historiquement pour Séché Environnement comme étant l'ensemble des établissements classés pour la protection de l'environnement (ICPE) dont il est l'exploitant, c'est-à-dire ceux dont il est titulaire de l'autorisation préfectorale d'exploiter (directement ou par filiale interposée). Cette règle basée sur la responsabilité vis-à-vis de l'administration est appliquée dans le Groupe depuis 2013. Depuis l'exercice 2022 inclus, certains sites complémentaires de taille moins significative (bureaux ou plateformes de déchets), qui ne sont pas ICPE, ont été intégrés à la consolidation groupe dans un objectif d'amélioration continue de notre reporting. Les sociétés mises en équivalence ne sont pas intégrées au reporting consolidé extra-financier de Séché Environnement.

Dans le cas de délégations de service public (DSP), les données environnementales :

- Sont en principe reportées avec celles de Sécché Environnement lorsque la structure juridique attributaire de la DSP filiale du Groupe est titulaire de l'arrêté préfectoral : Alcéa, Mo'UVE et Sénerval constitue toutefois une exception dans la mesure où Sécché Environnement détient le contrôle opérationnel de ces sites. Sont consolidées aussi La Gabarre Energie et Treffieux à titre exceptionnel du reporting environnemental pour la raison du contrôle opérationnel qu'exerce Sécché sur ces sites.
- Ne sont pas consolidées lorsque les arrêtés préfectoraux sont au nom des collectivités locales concernées.

Pour la même raison, les sites d'intervention de Sécché Éco-Services (en France) et de Solarca (à l'international) chez les industriels ne rentrent pas dans le périmètre du reporting environnemental de Sécché Environnement, car ils figurent dans celui des industriels en question qui détiennent l'arrêté préfectoral.

De plus, Sogad n'est pas consolidé car bien que possédé à 50 % en joint-venture le Groupe n'a pas le contrôle opérationnel et cela ne rentre donc pas dans le périmètre de consolidation.

Pour la déclaration des rejets des divers contaminants dans l'air et dans l'eau, Sécché Environnement applique intégralement pour la France l'arrêté du 26 décembre 2012 qui prévoit la déclaration, pour toutes les ICPE, des émissions dans l'air et dans l'eau de tout polluant indiqué à l'annexe II du dit arrêté dès lors qu'elles dépassent les seuils fixés dans cette même annexe. Par ailleurs, certaines données dont les déclarations RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau) sont expressément imposées pour certains sites. Les données à l'international sont collectées selon la même méthode et en fonction des législations locales.

Cas particulier de chantiers à l'international

Ces dernières années, des interventions de dépollution ont été réalisées en dehors des frontières nationales, sans structures locales propres, sur des financements internationaux principalement (FAO, PNUE...). Ces travaux ont conduit à importer les déchets après leur mise en sécurité, pour être traités en France. Les impacts environnementaux sont ainsi repris dans le périmètre « France », tout comme le personnel correspondant.

1.8.4 MÉTROLOGIE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Typologie d'indicateurs

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de 3 niveaux :

- Données « structurelles ou de stock » : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés).
- Indicateurs « opérationnels simples » qui relèvent de mesures directes, se répartissant en 2 sous-catégories :
 - Flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants) ;
 - De définition propre au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité...

- Indicateurs « complexes » : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion, de protocoles de consolidation... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone, à titre d'exemples.

De plus, la définition des indicateurs a été construite en suivant les principes des méthodologies internationales existantes (GRI, CDP) et le Groupe a également intégré les nouveaux indicateurs qui seront prochainement exigés par la réglementation CSRD. De plus, notre démarche a tenu compte de l'index d'interopérabilité GRI-ESRS publié par l'EFRAG et GRI qui souligne que les entités qui établissent des rapports dans le cadre de l'ESRS seront considérées comme établissant des rapports « en référence » aux normes de la GRI.

Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des ressources humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations (dont celle du GERE) faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés, qui sont collectées et consolidées via le Saas Tennaxia.

Au niveau international, la collecte des données environnementales et sociales se fait par l'intermédiaire des Directions idoines qui renseignent ces données d'activité sur un logiciel en mode SAAS (Tennaxia) depuis la campagne de reporting 2020.

Les données économiques sont d'origine comptable et établies selon les normes en vigueur dans la profession et

audités à ce titre par les Commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil national de la comptabilité.

Techniques de consolidation et comparabilité

Pour la consolidation des entités ou sites, elle suit un traitement similaire aux données comptables à savoir la méthode globale, en l'occurrence une sommation arithmétique des données élémentaires pour les sites qui ont fait partie du périmètre toute l'année durant. Les entrées dans le périmètre en cours d'exercice donnent lieu à :

- Une intégration à 100 % des données sociales de situation à date de fin d'exercice (typologie des effectifs à fin d'année par âge, genre, fonctions, statuts...);
- Une non-prise en compte de leurs indicateurs cumulatifs de flux environnementaux (consommations, rejets) ou sociaux (heures de formation, pyramide des salaires...), la donnée de moins de 12 mois n'étant pas significative.

Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années dans un

logiciel de reporting environnemental (Tennaxia) et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national. Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période.

Depuis l'année 2023, le calcul des émissions de GES est réalisé par le bureau d'études Ekodev, selon des méthodologies alignées avec le Bilan Carbone® et le GHG Protocol. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent principalement des bases de données reconnues de l'ADEME, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), du cabinet de conseil Carbone 4, ainsi que de facteurs d'émissions internes spécifiques aux activités de Séché.

Représentativité et traçabilité

Les indicateurs environnementaux jugés pertinents au regard de l'activité exercée sont ceux retenus dans les prescriptions fixées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter.

Certaines imprécisions ou erreurs de reporting sur les exercices précédents (en particulier en matière d'indicateurs environnementaux) peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue. Au-delà de ce seuil, la correction donne lieu à un commentaire.

Dans le cas particulier du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et des consommations d'eau, s'agissant d'un indicateur complexe issu de calculs, un calcul d'incertitude est réalisé en fonction des sources de données élémentaires :

- 1 % données relevées par mesures légales (contrôle de métrologie);
- 10 % données sur factures;
- 30 % données obtenues par calcul/extrapolation;
- 80 % données estimées car non disponibles.

Pour les indicateurs relatifs à la biodiversité, au-delà du statut de protection particulière qui est accordé à certains territoires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...), le Groupe déploie depuis plusieurs années des programmes de suivis des

différentes espèces ou groupes faunistiques sur ses sites, en particulier l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement. Les protocoles de comptage sont issus des travaux de sciences participatives du Muséum National d'Histoire Naturelle (Inventaire du Patrimoine Naturel – IPN).

De très nombreux contrôles peuvent être mis en œuvre selon besoins dès l'étape de saisie de manière à éviter les erreurs de saisie et faciliter la traçabilité grâce à un ensemble de fonctionnalités gérant le processus de collecte et de validation de la qualité de l'information saisie dans les reportings : contrôles à la source, approbation, verrouillage des données, gestion des alertes, gestion des demandes de justification.

Les données environnementales françaises sont validées en interne par la cellule d'audit réglementaire du Groupe (Cellule PROGRES) pour intégration au reporting du Groupe (outil Tennaxia), et avant transmission définitive à l'administration (Gerep). Les déclarations des exploitants font alors l'objet d'une validation par le service d'inspection compétent pour l'établissement concerné (DREAL, DDASS, Préfecture de police, Police de l'eau, Autorité de sûreté nucléaire...). Ainsi, cette déclaration obligatoire et sous contrôle de l'administration sert au reporting environnemental du Groupe.

Jusqu'en 2019, les données internationales faisaient l'objet d'un reporting par feuilles de calcul électronique,

consolidées par la Direction internationale. À compter de 2020, les données environnementales autant que les données sociales sont collectées dans l'outil Tennaxia, avec la possibilité d'avoir un circuit de validation interne des

données collectées par les directions concernées puis d'un deuxième contrôle de cohérence réalisé par la Direction Développement Durable, dans une optique d'harmonisation du reporting extra-financier.

Transparence – audit des données

En application de l'arrêté précisant les modalités de l'audit prévu par la Loi n° 2010-788, Séché Environnement a confié à KPMG la mission de vérification de l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales

présentées dans le présent chapitre à compter de 2013. À partir de 2014, KPMG a vérifié une sélection d'indicateurs indiqués par le symbole ☑ à un niveau d'assurance raisonnable.

Tableau de suivi des engagements pris lors de l'Investor Day du 12/12/2023

Une présentation des engagements extra-financiers à horizon 2026 du groupe a été réalisée le 12 décembre 2023. Voici le tableau de suivi des indicateurs.

Indicateurs extra-financiers	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Objectifs 2025	Objectifs 2026
CLIMAT-ÉNERGIE¹						
Émissions GES (ktCO ₂)	621	638	617	555 (-11 %)	559 (-10 %)	540 (-13 %)
Consommation énergie (GWh)	459	489	456	428 (-7 %)	413 (-10 %)	404 (-12 %)
GES évités par valorisation matière (ktCO ₂)	158	173	175	199 (+29 %)	221 (+40 %)	237 (+50 %)
Autosuffisance énergétique (%) ²	220	257	261	279 (+19 %)	290 (+32 %)	300 (+36 %)
EAU³						
Consommation Eau (k m ³)	/	3 754	3 663	3 523 (-6 %)	3 380 (-10 %)	3 270 (-13 %)
BIODIVERSITÉ⁴						
Avancement des sites engagés Act4Nature (%)	50	75	100	34	60	80

Tableau de concordance avec les exigences de la CSRD

Afin d'anticiper les nouvelles exigences liées à la directive CSRD, le Groupe a réalisé une analyse approfondie de la législation dans l'optique de comparer l'état actuel de notre reporting avec les attentes de la CSRD de manière à faire ressortir les points forts et les possibilités d'amélioration.

Dans ce cadre, le tableau proposé par l'EFRAG présentant les points de données à fournir en fonction des exigences d'information (disclosure requirements) formulées par les différents ESRS a été utilisé.

ESRS	ESRS E1 (Climate change)	ESRS E2 (Pollution)	ESRS E3 (Water and Marine Resources)	ESRS E4 (Biodiversity and Ecosystems)	ESRS E5 (Resource Use and Circular Economy)	ESRS S1 (Own Workforce)	ESRS S2 (Workers in the Value Chain)	ESRS G1 (Business Conduct)
Maturité (% OK)	31,82 %	51,43 %	80,77 %	56,14 %	39,62 %	53,08 %	44,68 %	68,57 %

Le niveau de maturité obtenu sur l'ESRS E1 est relativement faible en partie car de nombreux points sont déjà abordés, mais ne sont pas encore formalisés de manière à satisfaire les exigences de la CSRD. De plus, le Groupe a lancé un chantier de travail important sur l'adaptation au réchauffement climatique en 2024 afin de mieux évaluer les impacts, risques physiques et de transition, opportunités ainsi que les effets financiers anticipés. À propos de l'ESRS E2 et E5, un travail sera également être réalisé de manière à faire concorder les données récoltées et les données exigées par la CSRD. Le Groupe va également entamer une réflexion plus approfondie sur la définition d'objectifs spécifiques et l'étude des effets financiers des risques matériels et des

opportunités liés à la pollution et l'économie circulaire. En ce qui concerne l'ESRS E3 (intégré volontairement) et E4, l'essentiel des points sont déjà traités et le Groupe va travailler sur l'étude des effets financiers des risques matériels et des opportunités liés à la ressource en eau et à la biodiversité. À propos de l'ESRS S1 et S2, un travail sera mené afin de préciser et formaliser les processus d'engagements de l'entreprise avec ses collaborateurs et l'ensemble de la chaîne de valeur ainsi que de préciser certains indicateurs et intégrer des objectifs dans le reporting. Pour l'ESRS G1, l'ensemble des points sont déjà traités et un travail sera réalisé, afin de mesurer et de préciser certains indicateurs manquants.

1 Périmètre constant 2020.

2 Recalcul effectué en 2023 avec proforma sur historiques et objectifs, suite à l'acquisition AllChem.

3 Périmètre constant 2021.

4 Nouveau cycle d'engagement Act4Nature International 2023-2027.

1.9 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Séché Environnement SA

Siège social : Les Hêtres – CS20020, 53811 Changé Cedex 09

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons également, à votre demande, mené des travaux visant à exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité² et identifiées par le signe √.

Conclusion d'assurance modérée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations extra-financières

À notre avis, les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √ dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que

1 Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

2 Intensité carbone (tCO₂eq / millions d'euros de chiffre d'affaires contributif), Part des sites engagés dans la démarche Act4Nature, Moyenne du taux d'avancement des engagements Act4Nature, Emissions GES évitées par les activités de valorisation énergétique et de régénération matière, Taux d'autosuffisance énergétique, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt – TF1 (collaborateurs et intérimaires), Taux de gravité des accidents du travail – TG (collaborateurs et intérimaires).

- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

À la demande de l'entité et en dehors du champ de l'accréditation, il nous appartient également d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité² et identifiées par le signe ✓ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses

1 ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹. Pour certains risques², nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités³.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-1, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁴, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁶ et couvrent entre 27 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nature et étendue des travaux supplémentaires sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓

Concernant les informations sélectionnées par l'entité² et identifiées par le signe ✓ dans la Déclaration, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 45 % et 100 % des informations identifiées par le signe ✓.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓.

Paris-La Défense, le 11 mars 2024

KPMG SA

Raffaele Gambino

Expert ESG

Gwenaël Chedaleux

Associé

1 Modes de gouvernance d'entreprise durable, Politiques et actions en faveur de la protection des données personnelles et de la cybersécurité, Initiatives collaboratives pour le développement d'une solution de production d'énergie verte, Financements durables.
 2 Innovation et R & D, Modèle de gouvernance durable (pilotage RSE), Respect des réglementations opérationnelles locales, Ethique des affaires, Cybersécurité et protection des données personnelles, Financements durables.
 3 SEI Changé (France), Trédi Saint Vulbas (France), Trédi Salaise (France), Drimm (France), Sénerval Incinération (France), Planta Chilca (Pérou) et Planta VES (Pérou).
 4 Assurance raisonnable : voir la note de bas de page n°2 du présent rapport. Assurance modérée : Taux de restitution de l'eau en milieu naturel via station d'épuration, Part des surfaces dédiées à la biodiversité sur les sites, Nombre d'heures moyen de formation par salarié ETP par an, Effectif au 31/12 et répartition par âge, Taux de féminisation des effectifs totaux, Taux de féminisation de l'encadrement, Index égalité professionnelle, Part des sites n'ayant pas été mis en demeure au cours de l'année, Nombre de tiers évalués, Nombre de signalements reçus et traités au cours de l'année.